Essai sur les établissemens nécessaires et les moins dispendieux pour rendre le service des malades dans les hôpitaux vraiment utile à l'humanité / par M. Dulaurens.

Contributors

Dulaurens, Joseph Michel, 1726-1789. Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : Royez, 1787.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/n45f53kg

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

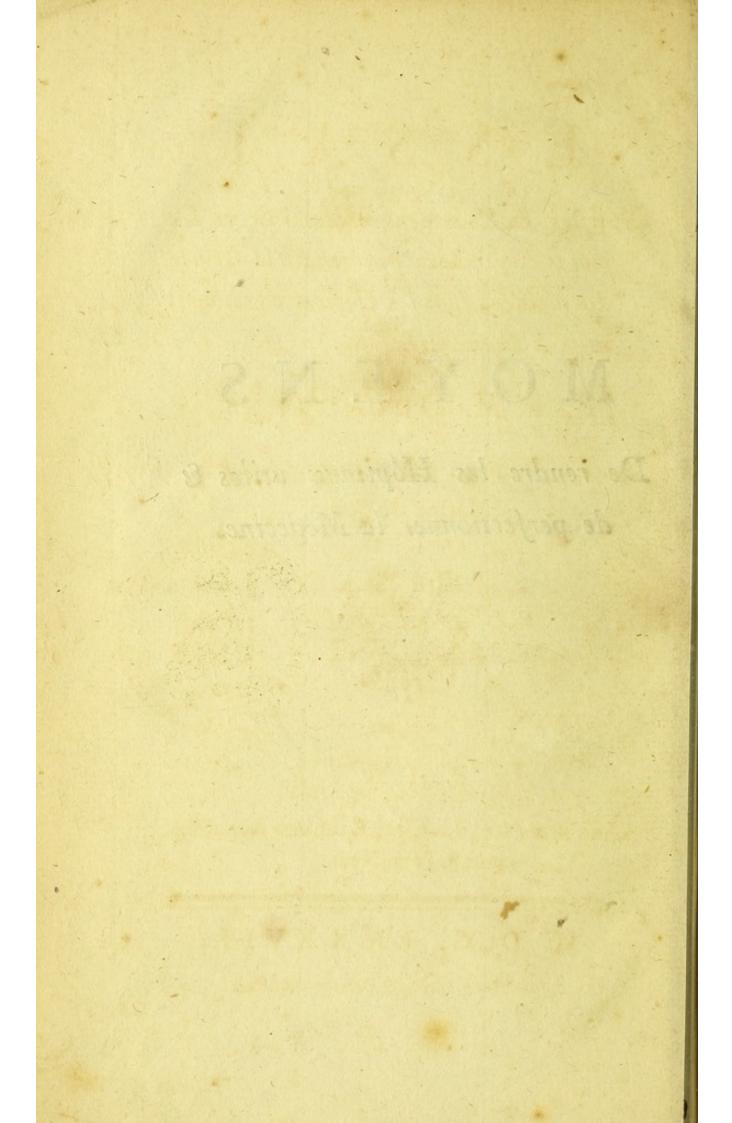
You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

MOYENS

De rendre les Hópitaux utiles & de perfectionner la Médecine.



(1.) Tracto 1670. S S A I H

SUR les établissemens nécessaires et les moins dispendieux pour rendre le service des malades dans les Hôpitaux vraiment utile à l'humanité.

PAR M. DULAURENS,

Ancien Médecin des Camps, Armées et Marine du Roi.



A PARIS,

Chez ROYEZ, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

M. DCC. LXXXVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

Sur les AnoMissemens macrosaires et les moins dispetidieux pour rendre le service des malates dans les Edviraux vraiment utile à l'humanité. PAR M. DULAURENS, Ancien Médeoin des Camps, Armées et 2. 2 6 52 Char Rover, Libraire, Quil des Augultins, M. DCO. LXXXXVII.

AUX AMIS DE L'HUMANITÉ.

MES honnêtes et sensibles, c'est à vous qu'est dû l'hommage de cet écrit: son but étant le soulagement des malades indigens et la perfection de l'art de guérir, qui tend à la conservation des hommes, il mérite votre attention. Les moyens qu'il présente, étant opposés à des usages et à des opinions que le tems et l'autorité ont consacrés, votre appui lui est nécessaire pour le succès. Les meilleures vues sans protecteurs, vous le sçavez, sont, comme la voi**9** qui crie dans le désert, perdues ou inutiles pour le siécle dans lequel elles sont présentées.

Puisse mon zèle vous être agréable, et me mériter votre estime! elle m'encouragera à de nouveaux efforts pour le bien de l'humanité, qui fait l'objet de vos vœux.

AVANT-PROPOS.

OUT citoyen honnête se doit, selon ses forces, à l'avantage public; et ce devoir devient d'autant plus sacré pour lui, qu'il jouit, en le remplissant, du plaisir bien flatteur de servir utilement son Roi, l'Etat et l'humanité.

Toutes les professions sont susceptibles de procurer plus ou moins ces avantages; mais il est constant que les Médecins, dans ce siécle éclairé, rencontrent l'occasion la plus heureuse, pour rendre leurs talens utiles, pour mériter l'estime publique, récompense la plus digne de l'ambition de l'homme vertueux.

Un Monarque, ami de son peuple, animé du desir de soulager les malheureux, veut bien associer à sa bienfaisance ceux de ses sujets, dont les lumières peuvent l'éclairer sur les moyens d'amélioration de l'Hôtel - Dieu de Paris ; il invite

AVANT-PROPOS.

avec bonté à cette association honorable; il annonce le desir de connaître ceux qui, à cet égard, se scront distingués. Qui mieux que les Médecins peuvent répondre à des vues aussi bienfaisantes? Leur état, leur réputation, leur amour - propre, leur cœur, tout les engage à rechercher, à proposer les moyens les plus efficaces pour soulager l'humanité souffrante, pour conserver des sujets au Roi, des citoyens à l'Etat, des pères de famille, des hommes; et à quels hommes leur attention devient-elle plus nécessaire, qu'à ceux que l'indigence et le malheur laissent sans secours, ou réunissent en grand nombre dans les hôpitaux?

Pénétré de ces précieuses vérités, j'avais depuis long-tems formé les vœux les plus ardens, et fait les plus grands efforts pour opérer dans le pays que j'habite (1) et dans l'hôpital de la marine que j'ai desservi pendant 17 à 18 ans, le bien que l'on

(1) Rochefort.

A V A N T - P R O P O S. se propose aujourd'hui pour Paris (1). Mais le moment de la vérité n'était point

(I) Pendant près de vingt ans je n'ai cessé de proposer au gouvernement différentes vues pour produrer fans dépenfes les plus grands avantages pour faire cesser la mortalité, ou du moins pour diminuer confidérablement les causes de l'infalubrité qui afflige le port de Rochefort & ses environs, pour éteindre les abus qui, dans l'hôpital & dans la ville, aggravaient cette endémie. J'ai proposé les moyens de rendre le service des malades dans l'hôpital & fur les vaisseaux, plus fûr, plus utile & moins dispendieux. J'aurais eu à me repentir de ces démarches patriotiques, si je n'étais dédommagé des peines qu'elles m'ont occafionnées, d'abord par l'établissement d'une partie de mes vues dans les hôpitaux militaires, d'après les renfeignemens que j'en avais donnés à M. Richard, Inspecteur, sur sa réquisition, & depuis par l'exécution d'une partie de celles relatives aux defféchemens des marais que j'avais propolés avec plus d'étendue & de plus grands avantages, sans frais de la part de l'Etat, d'après les plans de MM. le Cardinal de Richelieu & le Comte d'Hérouville.

Il était question de construire un canal qui auroit

AVANT-PROPOS.

encore venu. Je n'ai point réussi; le mal que je voulais détruire a continué; il va cesser dans Paris, le Roi le veut. Puissent mon zèle et mon amour pour la vérité, servir à procurer le même avantage dans tous les hôpitaux du Royaume!

J'avais formé le dessein de présenter les mêmes vues aussi-tôt après la publication de l'arrêt du Conseil, du 17 août 1777. J'eus l'honneur d'écrire à M. l'Archevêque de Paris pour obtenir son appui, à l'effet de me procurer les renseignemens néces-

joint la Gironde à la Charente, par le moyen duquel on aurait facilité la navigation de Bordeaux à Rochefort, en évitant les ennemis en tems de guerre, & en tout tems les dangers & les inconvéniens de la mer & des pertuis de Maumuffon. Ce canal aurait en même-tems procuré le parfait defféchement de plus de vingt mille arpens de marais au fud de Rochefort, dont les exhalaifons caufent annuellement dans cette contrée l'endemie plus ou moins dangereuse pour les gens riches, & fouvent très-mortelle pour les gens mal-aises, fur-tout pour les matelots, les foldats & les ouvriers attachés au fervice du port. A V AN T - P R O P O S. saires; je me présentai chez quelques Administrateurs, je ne reçus aucune satisfaction (1). J'en fus découragé, et j'abandonnai alors mon projet.

Les lettres - patentes de 1781, le mémoire récent de l'Académie des sciences, m'ont procuré une grande partie des éclaircissemens que je desirais, et le prospectus publié par ordre du Roi, m'a enfin décidé à rédiger mes vues : elles sont le fruit de quarante années d'étude, d'observations et d'expériences, tant dans les villes que dans les campagnes, dans les hôpitaux sédentaires, dans ceux de l'armée (2), et même dans ceux des pays étrangers. J'ai cependant encore hésité, d'après l'annonce que les Commissaires de l'Académie ont faite d'un ouvrage relatif, qu'un de leurs Collegues doit publier incessamment, et d'après l'assurance

(1)Ce refus cesse de m'étonner depuis que MM. de l'Académie ont essuyé le même désagrément.

(2) Pendant la campagne de Hanovre.

AVANT. PROPOS.

qu'un célebre Médecin, Inspecteur, m'a donnée, qu'il s'occupait d'un pareil travail. J'ai craint de me trouver au moins inutile, parce qu'il était à présumer qu'occupés tous trois du même objet, nous nous rencontrerions nécessairement sur les points les plus essentiels; mais cette considération a cessé de m'arrêter, en réfléchissant que l'unanimité des opinions en assurerait la vérité, et que leur choc, s'il s'en trouvait de différentes, la ferait mieux ressortir; qu'enfin mon travail resterait toujours intéressant, quand il ne contiendrait d'autre différence que le projet de l'établissement des feuilles ou journaux de visite, tels que je les ai exécutés et adressés au Ministre, en 1763, puisque par ce simple moyen, qui n'est nullement dispendieux, tous les abus sont évités sans menaces(1),

(1) Les punitions énoncées dans les ordonnances n'auraient jamais lieu, vû l'impossibilité des abus, ou du moins de celle de leur durée.

AVANT-PROPOS.

sans avilissement et sans violence. Les supérieurs sont instruits d'un coup d'œil et dans l'instant, de tout ce qui se passe dans les hôpitaux; les guérisons en deviennent plus assurées, les maladies moins longues et moins coûteuses, les médecins et leurs éléves en sont mieux instruits sur l'état de leurs malades, la nature des maladies et l'effet des remedes, ce qui porterait en peu d'années la médecine à la perfection dont elle peut être susceptible. J'AI lu par ordre de Monfeigneur le Gaide des Sceaux, un manuscrit in itulé Essai fur les établissemens nécessaires & les moins dispendieux pour rendre le service des Malades dans les Hôpitaux vraiment utile à l'humanité, par M. Du-LAURENS, ancien Médecin de la Marine; je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 10 mai 1787, CARRERE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Confeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Jufficiers qu'il appartiendra SALUT. Notre amé le sieur DULAURENS, ancien Médecin de la Marine, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Essai sur les établissemens nécessaires & les moins dispendieux, pour rendre le service des malades dans les hôpitaux vraiment utile à l'humanité, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expofant, nous lui avons permis & permettons par ces Préfentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de cinq années confécutives, à compter du jour de la date des Pré-Tentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles foient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A LA CHARGE que ces prélentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que

l'impreffion dudit ouvrage fera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; que l'Impétrant le conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, & à l'arrêt de notre Confeil du 30 Août 1777, à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée es mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE LAMOIGNON, qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires en notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & séal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON : le tout à peine de nullité des Présentes; DU CONTENU desquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expolant & les ayans caule pleinement & paifiblement, fans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Préfentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin ducit ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiflier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permiffion, & nonobitant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : car tel est notre plaisir. Donné à Verfailles le neuvieme jour du mois de juin, l'an de grace mil fept cent quatre-vingt-fept ; & de noire Regne le quatorzieme.

PAR LE ROI, EN SON CONSEIL.

Signé LEBEGUE.

Registré sur le Registre XXIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 1173. sol. 283. conformément aux dispositions énoncées dans la présente permission; & à la charge de remettre à ladite Chambre les neus exemplaires prescrits par l'Arrét du Confeil du 16 avril 1785. A Paris, le 13 juillet 1787. Signé, KNAPEN, Syndic.

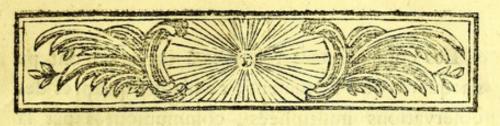
TABLE DES CHAPITRES.

HAPITRE Ier. De la nécessité des Hôpitaux, & de leur utilité. Page I CHAP. II. Du local d'un Hôpital, de ses servitudes & de la disposition des salles. 14 CHAP. III. De l'ameublement nécessaire à un Hopital. 26 CHAP. IV. De la régie & de l'entreprise d'un Hôpital. 33 CHAP. V. Des conditions les plus esfentielles au marché pour l'entreprise d'un Hôpital. 43 CHAP. VI. Des pharmacies ou apothicaireries des Höpitaux. 52 CHAP. VII. Des Officiers de santé. 59 CHAP. VIII. Des Infirmiers. 73 CHAP. IX. Des Feuilles de visite ou cahiers journaux, nécessaires pour rendre le service des Hôpitaux utile aux malades & au Public. 80 CHAP.X. Des Reglemens pour le service intérieur. 95 CHAP. XI. Des Médecins inspecteurs. 107 CHAP. XII. Des Aumôniers & de leurs fonctions. III CHAP. XIII. Des écoles à établir dans les Hôpitaux. 116 TABLE DES CHAPITRES.SECTION I^{ere}. De l'infuffifance & des abus des
écoles de médecine.117SECT. II. Des avantages de la réunion des écoles
aux Hópitaux.233SECT. III. De la nature des leçons.135SECT. IV. De l'ordre dans lequel les éléves doivent
étre inftruits.150

Fin de la Table.

De la itgie 6. 14 Dinashije

tell in states and



E S S A I

S v R les établissemens nécessaires et les moins onéreux pour rendre le service des Malades dans les Hôpitaux vraiment utile à l'humanité.

CHAPITRE Ier.

De la nécessite des Hôpitaux, & de leur utilité.

L'HOMME forti pur & innocent des mains du Créateur, perdit par fa défobéiffance la félicité attachée à fon premier état : il fut assujetti au travail, aux maladies & à la mort : bientôt après les paffions, les vices de tous genres, les guerres ajouterent à cette fatalité; de-là le défir des premiers hommes pour retarder une mort inévitable, pour être préfervés des maladies, pour en être guéris ou foulagés; de-là la recherche & l'application des fecours propres à ce but; de-là l'origine primitive de la médecine, dont l'ancienneté ne peut céder, qu'à celle de l'agviculture. Les connaissances relatives à cet art n'ont pu s'acquérir que lentement; ce n'a été qu'après des obfervations multipliées, communiquées par la tradition, enrichies par les préfens du hafard & de l'imitation, que l'on a pu parvenir à connaître & diftinguer dans les premiers tems, les maladies & leurs remédes. Il a dû s'écouler un tems confidérable avant que la réunion de ces connaisfances cût acquis affez d'étendue pour former une fcience utile, une médecine expérimentale (1).

Les 28 premiers fiecles du monde nous foutniffent peu de lumières fur ces objets; nous entrevoyons feulement de ce qu'en ont écrit les auteurs facrés & profanes, que les Chaldéens, les Affyriens, les Babyloniens, les Egyptiens, les Juifs, avaient leurs Médecins; qu'il exiftait des loix relatives aux diverfes parties de cette profession (2); que les malades étaient portés & placés dans les rues, dans los marchés publics, pour que les passants instruits de leurs maladies, leur confeillassent ce qu'ils favaient de mieux, soit qu'ils l'eussent appris par leur propre expérience ou par la tradition.

L'hospitalité si reverée & si bien exercée par

(1) Telle a été la médecine des anciens, & telle de-

(2) Les Médecins Egyptiens devaient traiter les malades felon les règles preferites dans un livre facré, s'ils s'en écartaient, ils répondaient de la vie des malades.

les anciens, fur-tout envers les voyageurs & les étrangers, donna lieu à l'augmentation de ces fecours; mais la religion y ajouta infiniment. Les Temples devinrent autant d'hospices, autant d'afiles sacrés, où les malades recevaient les secours nécessaires. Les prêtres de ces Temples observaient avec soin, ils tenaient note de toutes les circonstances qui avaient occasionné la maladie, ou qui en étaient les suites, ils conseillaient au nom de la Divinité (1) dont ils étaient les min.stres, le régime & les remedes que l'expérience avait fait reconnaître utiles. Ces observations, ces cures étaient écrites sur les colonnes & sur des tableaux. C'est par ces observations que la médecine s'est persectionnée ; c'est en imitant cette conduite qu'elle pourra parvenir à toute la perfection dont elle est susceptible.

Cette médecine subsistait & se perfectionnait en silence dans les dix siecles suivants Alors parut l'Esculape Grec (2) le premier des ayeux connus d'Hyppocrate, & le premier des Médecins

(1) Esculape qui a dû vivre en Egypte après le déluge vers le 18^e. fiecle, a été mis au rang des Dieux : plufieurs temples lui ont été confacrés, et c'est dans ces temples que se rendaient les oracles de ce Dieu relatifs à la fanté. Le CLERC, hust. de la médecine.

(2) L'Esculape Grec parut vers le commencement du 28^e. siècle, onze cent ans après le déluge; il fut de

Aij

qui paraît avoir visité les malades dans leurs lits; fes enfans héritiers de fes talens, fe rendirent à cet égard fur-tout fort utiles au fiege de Troye. Par fucceffion, cette famille, fous le nom des Afclepiades, refta particulièrement en posseffion de ces connaissances; mais la célébrité était refervée à Hyppocrate(1). Ce Médecin non content des connaissances dont il avoit hérité de se pères, & de ce que se propres observations lui avaient appris de plus, s'acquit des lumières plus étendues en voyageant, en s'instruisant par - tout & de tous (2), & sur - tout en profitant des observations

l'expédition des Argonautes, qui eut lieu environ 50 ans avant le siège de Troye. Le CLERC, hist. de la médecine.

(1) Sa généalogie le fait 18e. descendant de l'Esculape Grec; il naquit la première année de la 80°. Olympiade, sur la fin du siècle 35e. du monde, environ 30 ans avant la guerre du Peloponese. Le CLERC, hist. de la médecine.

(2) Parmi les maximes d'Hyppocrate on trouve la fuivante en ces termes : » un Médecin ne doit jamais avoir honte » de s'informer des moindres perfonnes du peuple tou-» chant des remedes que ces perfonnes ont donnés avec » fuccès. C'eft à mon'avis par ce moyen-là que l'art de » fuccès. C'eft à mon'avis par ce moyen-là que l'art de » fa médecine s'eft etabli peu à peu, c'eft-à-dire, en » ramaffant & recueillant une à une les obfervations fai-» tes en divers cas particuliers, les obfervations fai-» toutes jointes enfemble ont fait un corps complet. » Hypp. de precep. » confignées dans les temples; en réuniffant toutes ces connaissances éparses, il mérita la réputation immortelle dont il jouit depuis près de vingttrois fiecles.

Les temples qui ont été les premiers afiles connus pour les malades, ont été remplacés depuis par nos hôpitaux. Les premiers pouvaient plus ou moins s'enrichir par les offrandes des perfonnes guéries; nos hôpitaux uniquement destinés pour les malades indigens, n'ont pu s'établir & se souverain que par les bienfaits du Souverain & la générofité des ames charitables (1). Les uns les autres ont cela de commun, que les malades ont toujours dû y trouver les fecours néceffaires à leur soulagement & à leur confervation; & si par des abus dont la nature & le nombre sont presqu'incroyables, la plupart de ces hôpitaux sont plus funestes aux malades que les maladies qui les y amenent, il n'en est pas moins vrai que ce sont effentiellement des établissemens aussi nécessaires qu'utiles, non-seulement pour les indigens, mais aussi pour les riches, pour tous les hommes en général.

Nous n'entrerons point dans tous les détails relatifs à la néceflité des hôpitaux, le mémoire

(1) Il paroit que dans les premiers tenis de l'église les Évêques étaient chargés du soin immédiat des pauvres, auxquels on affigna le quart des revenus ecclésiaftiques. Jumineux de l'Académie des sciences vient de démontrer cette nécessité pour la ville de Paris; les mêmes raisons militent plus ou moins pour toutes les grandes Villes du Royaume, ainsi que pour les troupes du Roi, soit en tems de paix, soit en tems de guerre.

L'augmentation des dépenses, la confusion, le défordre, la contagion seraient presque toujours des suites des établissemens nombreux par lesquels on voudroit suppléer aux hôpitaux militaires, sur-tout en tems de guerre : l'Auteur de cette idée inférée dans l'encyclopedie (1) n'a pas été témoin des défordres qu'amene la néceffité de faire des établissemens précipités, vu les fréquentes mutations qu'occasionnent les mouvemens d'une armée. Les dépenses ou plutôt les déprédations qui en sont les suites trop ordinaires, ont été fans doute inconnues à cet Auteur. Il ignorait également que cette multiplicité d'hôpitaux les exposait davantage à être enlevés par les ennemis, ou qu'elle forçait à affaiblir l'armée pour les garder, s'ils cessent d'être au centre, où ils ne peuvent qu'embarrasser, s'ils n'y deviennent pas très-nuifibles.

L'inutilité, ou plutôt les inconvéniens qui réfulteraient, même en tems de paix, de l'établiffement d'un hôpital à la fuite de chaque régiment,

(1) Il propose que chaque régiment ait son hôpital.

doivent faire rejetter un semblable arrangement.

Le coût, les dangers & les embarras du tranfport des malades, lors du mouvement des corps auxquels ils sont attachés; les difficultés & souvent l'impossibilité du local & des servitudes convenables aux hôpitaux ; leur multiplicité en raison du nombre des régimens, & même de celui des bataillons & des escadrons, quand ils ne sont pas réunis; la difficulté de trouver des infirmiers exercés & de bonne volonté; le danger de faire fuppléer cette espece de serviteurs nécessaires par des soldats peu propres à ces fonctions, que l'on exposerait d'ailleurs à la contagion ; la crainte fondée de voir dégénérer dans ces soldats l'esprit martial, qui s'allie mal avec l'esprit de domesticité desirable dans ceux qui doivent aux malades des soins pénibles & désagréables, sont des inconvéniens qui suffiraient pour proscrire un pareil projet, quand bien même fes avantages prétendus seraient aussi réels qu'ils sont certainement illusoires & de dangereuse exécution.

L'économie que cet arrangement semble promettre, par la suppression des appointemens des Médecins que les Chirurgiens majors remplaceraient, n'est également qu'illusoire. En esset, en supposant tous ces Chirurgiens assez éclairés pour bien faire la médecine, on ne pourrait se dispenser de leur accorder une augmentation de traite-

A iv

ment; & quelque faible que ferait cette augmentation, elle excéderait très-certainement ce que le département de la guerre accorde aux Médecins (1).

Quant aux villes peu confidérables, & aux bourgs où il n'y a point d'hôpital, il ferait abfurde d'y faire de pareils établiffemens; les dépenfes du local, celles de conftruction, réparations & directions abforberalent des fecours qu'il eft fi aifé de difpenfer avec fageffe dans ces endroits cù chacun fe connaît. Il ferait peut-être même plus avantageux de fupprimer les hôpitaux des villes & des bourgs où le plus grand nombre des malades ne va jamaisà cinquante; ce ferait un moyen d'étendre l'emploi des revenus fur un plus grand nombre d'indigens. Les hôpitaux déja établis ou à établir dans les principales villes fuppléeraient, on y enverrait tous les malades attaqués de maladies chroniques; quant aux malades paffagers,

(1) J'ai traité pendant plusieurs années les foldats de la garnifon de Rochefort & ceux des quartiers voifins, tous alors reçus dans l'hôpital royal de la marine; le nombre commun & journalier de ces malades a été de cent environ : mes honoraires pour ce fervice n'ont coûté au département de la guerre que deux fols deux deniers & deux tiers de denier par jour, ce qui ne porte cette dépense qu'à très-peu plus d'un liard pour douze malades.

[9]

inconnus & fans famille, dont le transport pourrait être dangereux, il y serait pourvu par le Bureau de charité. U. Lerrata

L'hôpital civil de Rochefort préfente un exemple de l'utilité de l'arrangement que je propofe; comme Maire & chef de la police de cette ville (1),j'étais un des principaux administrateurs de cet hópital, j'en puis parler avec connaisfance de caufe.

Cet hôpital est tenu très-proprement, sa pofition & son local sont des plus agréables & des mieux entendus, mais il n'y a que 32 lits: la population de cette ville va à 18000 ames; le nombre des malades y est considérable en été & en automne; mais les ressources que la marine royale procure aux habitans de cette ville, & les secours que le Roi accorde à tous ceux qui sont attachés aux travaux du port (2), y répandent l'aisance, & sont que peu d'habitans vont à l'hôpital. Les lits sont le plus souvent occupés par des domestiques; les Sœurs de charité les reçoivent d'autant plus volontiers, qu'elles sont bien assure d'autant plus volontiers, qu'elles sont bien assures des do-

(1) Un ordre extraordinaire du Roi m'a chargé de ces fonctions. Je m'étais refusé au vœu relatif des habitans trois ans auparavant.

(2) Ils font traités & pansés gratis par les Médecins & les Chirurgiens de la Marine, & le Roi leur accorde les médicamens.

rées de retirer des rétributions volontaires de la part des maîtres & maîtresses. Ces rétributions jointes au revenu fixe, au produit de la boucherie de carême, à celui des confiscations & amendes verbales (1)que les Officiers de police font dans l'ulage d'y affigner, portent le revenu annuel à environ 18000 livres. Le nombre commun des malades est de trente, dont la dépense particulière par jour n'excede point douze à quinze fols pour chaque malade, ce qui ne doit porter la dépense annuelle qu'à 82121.10 fols au plus. Si l'on vendait cette mailon, & si l'on en plaçait le produit, on pourrait aider un beaucoup plus grand nombre de malades ou de nécessiteux, moyennant les précautions nécessaires pour n'accorder qu'à la véritable indigence, d'après un confeil de charité préfidé par les Administrateurs actuels, aidés de quelques personnes notables des deux fexes, choisies par les députés des corps. Par cet arrangement, les vues des Fondateurs ne seraient point interverties; au contraire, elles acquéreraient plus de force & d'étendue.

On pourrait encore, en se bornant à n'aider

(1) Les amendes prononcées judiciairement sont au profit des Fermiers généraux : l'on préfere les verbales qui sont au profit des pauvres. Il seroit à souhaiter qu'un usage aussi pieux puisse s'étendre plus généralement à l'appui d'une loi particuliere. en cette ville que le même nombre de malades reçus dans cet hôpital, deftiner le refte des revenus et le local, à l'établiffement d'un penfionnat de jeunes filles qui ferait tenu par quelques Religieufes ou Séculieres capables de les éduquer. Cet établiffement manque à cette ville, qui n'a pour toutes Communautés que les Capucins & les Sœurs de charité qui deffervent les hôpitaux.

Ces changemens peuvent d'autant plus facilement s'exécuter à Rochefort, que cet hôpital n'a été fondé que par les fecours & les charités publiques des habitans. Cette digression n'est point déplacée, si l'exemple que je propose est, comme il y a lieu de le présumer, appliquable à d'autres villes.

La néceflité prouvée des hôpitaux en démontre en même tems l'utilité pour les pauvres, qui font forcés de s'y rendre ; mais cette utilité n'est point bornée au foulagement des malheureux; ces établissement dus à la bienfaisance & à l'humanité en deviennent en même tems la récompense : comme le fang qui va du cœur aux extrémités, & qui revient des extrémités au cœur, les dons bienfaisans du riche vont adoucir les maux du pauvre, d'où résultent des lumières pour la confervation du riche. Oui, riches bienfaisans, hommes généreux, ce malade que l'on couche dans le lit que vous lui avez fondé, éprouve à présent la maladie dont vous ne tarderez peut-être point à être attaqués vous-mêmes; il guérira, ou périra, mais dans l'un ou l'autre événement son sort peut éclairer votre Médecin, & vous sauver la vie.

Il n'est aucune école de médecine, tant célebre qu'elle soit, qui puisse communiquer les lumières qu'on peut acquérir dans un hôpital bien administré. C'est-là que se voit avec ordre la réunion de toutes les maladies; c'eft - là qu'on reconnaît les traits confignés dans les écrits pratiques des sages Médecins, qui servent à distinguer les maladies les unes des autres ; c'est là que l'on en remarque les progrès, que l'on s'instruit de la marche & des efforts de la nature, comme de l'effet des remedes; c'est - là que, par l'ouverture des cadavres, on peut faire des découvertes utiles, reconnaître ses erreurs, ou se fortifier dans ses principes; tant d'avantages réunis dans les hôpitaux en démontrent trop l'utilité, pour qu'il soit nécessaire d'infifter davantage fur cet objet.

Je dois feulement ajouter que la plupart des hôpitaux manquent leur but par les vices de leur administration tant économique que médicale, fur-tout celui de fervir à l'instruction. J'ai vu un très - grand nombre d'hôpitaux, & j'ai vu dans presque tous des abus plus ou moins dangereux. Celui où j'en ai observé le plus, est sans con-

[13]

tredit l'Hôtel-Dieu de Paris. J'ai cherché inutilement à m'y instruire; dix fois j'ai quitté & repris le projet d'assister aux visites, toujours dans le desir d'observer, au moins dans les falles des femmes; il ne m'a jamais été possible d'y suivre une maladie à cause des abus de tous les genres. Je me suis borné à suivre l'hôpital de la Charité qui est infiniment mieux tenu, mais où il n'y a point de semmes. L'hôpital de la Marine que j'ai desservi à Rochefort, avait beaucoup des vices de l'Hôtel-Dieu; les efforts que j'ai tentés pour les faire cesser, font partie des vues utiles que je vais exposer dans les chapitres suivans.



CHAPITRE II.

Du local d'un Hôpital, de ses servitudes, & des dispositions des Salles.

LES hópitaux étant destinés à rassembler plufieurs malades atteints de diverses maladies, dont quelques – unes sont plus ou moins contagieuses, on ne faurait porter trop d'attention au choix du local, à l'étendue de ces bâtimens, à leur construction & à leur distribution, asin que cet édifice puisse fervir sans inconvénient à tous les besoins quelques opposés & multipliés qu'ils puissent être.

Profitant des lumières que le mémoire de l'Académie royale des sciences vient de répandre fur ces objets, je ne puis que répéter d'après cette favante Compagnie, qu'il convient de préférer pour l'emplacement d'un hôpital un local écarté du bruit, isolé de toute habitation, sur un terrein élevé, mais à portée d'une riviere, s'il est possible; qu'il doit être placé hors des villes par préférence, sau centre des grandes villes.

Si le choix du local d'un hópital est imporportant, il est aussi essentiel que sa construction il faut, autant qu'il est possible, que son développement ne soit pas gêné: le mémoire de l'Académie estime que les hôpitaux des plus grandes villes doivent être capables de contenir au plus 1200 hommes; mais il est peu de villes qui aient besoin d'un aussi grand hôpital,& en donnant pour exemple un hôpital capable de contenir quatre cens malades, c'est proposer la regle pour les hôpitaux en général, étant très aisé d'étendre ou de resserrer le local en proportion des lieux & du besoin.

Le département de la Marine vient de faire conftruire à Rochefort un hôpital bien fait pour fervir de modèle quant à la conftruction : le favant Ingénieur qui en a formé & exécuté le plan, mérite les plus grands éloges. Cet hôpital est conftruit de manière à recevoir 800 malades en tout tems, & 1200 au befoin.

Il est fitué hors les murs de la ville, fur un terrein fec, élevé & ifolé de toutes parts; il préfente un édifice magnifique du fud au nord, auquel on arrive par une belle avant-cour. Le bâtiment, qui fait face à l'entrée, & que l'on peut comparer à un vaste & bel hôtel, est composé d'un rez-de-chaussée & de deux étages, dont un en mansarde; ce bâtiment comprend l'Églife, le logement des Sœurs de charité chargées de l'entreprise de l'hôpital, ceux des Aumôniers, des

[16]

Officiers de fanté & d'administration, ainsi que les falles de conseil, d'assemblées & les emplace. mens nécessaires pour la lingerie & l'apothicairerie.

Les fales des malades font fituées paralellement à cet édifice, & en forment les aîles, elles y communiquent par des galeries ouvertes & couvertes ; il doit y en avoir huit composées chacune d'un rez-de-chaussée & d'un étage, quatre en avant de l'édifice & quatre en arrière ; il y en avait fix à peu près achevés quand j'ai quitté Rochefort au mois de septembre 17806.

Les fervitudes telles que les cuifines, la boulangerie, la buanderie, le laboratoire, la falle des morts,&c. forment d'autres bâtimens ifolés & écartés des falles, comme du bâtiment principal. Le reste de l'emplacementqui est confidérable forme les cours, les promenades, les jardins pour l'utilité de cet hôpital & l'agrément des malades.

On voit, par cette description, telle qu'il m'est possible de la donner de mémoire, vû la difficulté de parvenir à la communication nécessaire, que cette construction répond à celle que l'Académie propose d'après le mémoire de seu M. le Roi (1), avec cette différence que les salles des malades, au lieu d'être dirigées de l'est à l'ouest,

(1) Ce Médecin l'a lu en 1777 à l'Académie dont il était membre. le sont du sud au nord, d'où il résulte que les croisées, au lieu de donner du nord au midi, comme l'Académie le conseille, donnent de l'est à l'ouest; mais cette différence devient avantageule à l'hôpital de Rochefort. Hippocrate (1) regarde la position vers l'est comme la plus favorable à la santé. Cette opinion a été celle de toute l'antiquité, on y a eu les plus grands égards pour choisir les emplacemens des villes & autres grandes habitations. Il est une autre raison pour la préférence de cette position à Rochefort, elle consiste dans la différence du climat, dans la nature des terreins voisins. Le climat de Paris plus froid & plus chargé d'humidités a sans doute déterminé l'Académie à préférer la position du sud au nord; mais à Rochefort, dont le climat est plus chaud, & dont les environs du côté du fud & du sud - est, ne sont que des marais pourris qui refoulent leurs exhalaisons pernicieuses, la position à l'est y devient absolument nécessaire.

Je ne présume cependant point que, ni l'autorité d'Hippocrate, ni le danger des exhalaisons foient entrés dans les vues de l'Ingénieur; s'il avait été déterminé par ces motifs, il n'aurait point présenté le corps de logis du su nord; il l'aurait de présérence présenté, comme les falles, de l'est à l'ouest, parce que les motifs de salu-

(1) HYPP. de aëre, locis & acquis.

[18]

brité doivent aussi militer pour ceux qui, par leurs fonctions, sont utiles & nécessaires aux malades: les agrémens de la position, les commodités de l'emplacement ont sans doute déterminé pour cette préférence qui, au surplus, moyennant quelques précautions, aura peu d'inconvéniens.

L'eau manquait à ce magnifique hôpital, & c'eût été un très-grand défaut, qui en aurait néceflité l'abandon, fi le même Ingénieur n'avait obtenu l'établiffement d'une pompe à feu, qui éleve l'eau de la rivière, à baffe mer, au-deffus du niveau de l'hôpital. Cette eau amaffée dans des réfervoirs, est portée dans les canaux jusqu'à l'hôpital, où elle est distribuée avec facilité & abondance par - tout où elle est néceffaire. Cet établiffement aura le double avantage de fournir à la ville toute l'eau dont elle aura befoin pour y entretenir la propreté, un des moyens propres à diminuer l'infalubrité, pour suppléer même au défaut des fontaines qui tariffent souvent en été.

En propofant cet hôpital pour modèle, je n'ai voulu que tracer l'idée que l'on doit avoir en vue pour la difposition des emplacemens. Une dépense digne d'un Roi, serait déplacée de la part des Administrateurs du bien des pauvres : les revenus des hôpitaux seraient détournés de leur fin principale, s'ils étaient employés à des construction saussi dispendieuses. Le logement des malades ne doit point absorber les sommes nécessaires à leurs befoins; il ne faut conftruire que pour la néceffité, & ne jamais préférer l'agrément à l'utile, & n'y avoir même d'égard, qu'autant qu'il n'en réfulte aucune dépense onéreuse aux pauvres malades.

Le nombre des journées des malades reçus à l'hôpital royal de Rochefort pendant vingt ans, monte à près de deux millions (1). Ces journées ont été payées aux Sœurs de la charité, fur le pied de vingt fols (2); & s'il est vrai, comme on l'a affuré, que la dépense totale du nouvel hôpital aille à deux millions, il en résulte que le logement des malades coûte autant que leurs traitements [3], ce qu'il faut absolument éviter dans un hôpital de charité.

Convaincu de cette nécessité, dont l'application ne saurait être indifférente pour les hôpitaux du Roi; consterné de voir périr dans l'hôpital de Rochefort, malgré tous mes soins, quantité de malades qu'il aurait été facile de conserver, d'y voir les maladies les plus légères devenir graves & mortelles, à raison des abus de plu-

(1) 1,878,555.

(2) Leur premier marché étant de 18 fols 6 denie s,
 & le fecond de 22 fols.

(3) L'intérêt de deux millions étant de cent mille livres, auquel il faut ajouter les frais d'entretien et de réparations.

B ij

fieurs genres dont on ne s'appercevrait peutétre point, mais fur-tout à raifon du local trop reflerré, dont tout le monde convenait; perfuadé en même temps que l'air vicié par les exhalaifons des marais voifins retardait & difficultait la cure des malades, dont ces exhalaifons étaient la principale caufe; j'adreffai en 1762, un projet à M. le duc de Choifeuil, par le moyen duquel, fans augmentation de dépenfe, la plus grande partie de ces maux était évitée. It ne s'agiffait que d'établir un hôpital dans un lieu plus fain, où l'on aurait traité les fcorbutiques(1), les fébricitans réchutés, les ulcères rébelles, les vénériens & toutes autres maladies chroniques.

Je proposai de faire cet établissement à Saint Savinien, bourg situé sur le haut de la Charente à quatre lieues de Rochefort (2), & où l'on pou-

(1) MM. Dupui pere & fils, qui ont exercé la médecine dans l'hôpital pendant 80 ans, prétendaient que peu de malades étaient exempts du fcorbut; & M. Dupui fils, encore vivant, Chevalier de saint Michel & premier Médecin de la Marine, a toujours dit, & il a figné dans le mémoire oppofant, qu'il a fourni à M. le Duc de Choifeuil, qu'il n'avait jamais vu guérir des fcorbutiques dans l'hôpital; cependant il a conclu dans ce même mémoire à ne point les éloigner, & à établir à Rochefort un hôpital pour les fcorbutiques incurables.
(2) La population de ce bourg était en 1762 de 1500

vait conduire les malades à chaque marée, plus ou moins vîte, felon la force des vents ou celle des rameurs.

L'entrepreneur avait donné sa soumission de fournir le local & tous autres emménagemens à ses frais, moyennant vingt sols par jour, aux conditions contenues dans le marché des Sœurs de la charité. Le local de l'hôpital existant à Ro-

ames ; il s'y trouvait 59 personnes vieilles , dont 21 de 80 à 100 ans, & les 28 autres de 70 à 80. Par le recenfement que le Curé m'a procuré, il y a eu cette même année 45 morts, dont la moitié d'enfans en bas âge, & dans l'autre moitié il y en avait dix âgés de 75 à 80 ans : par le recensement fait dans la même année à Rochefort, tant au bailliage de la ville qu'aux paroiss, on trouve 665 morts, & en y ajoutant 550 résultant du relevé des personnes mortes à l'hôpital de la Marine, c'est 1215 morts. En supposant la population de cette ville portée au plus haut à 18 mille ames, on voit que, proportion gardée, le nombre des morts dans cette année sans épidémie, y a élé trois fois plus confidérable qu'à Saint Savinien; cependant malgré cette différence, & celle des vieillards, malgré les avantages qui réfultent de la position de ce bourg, & de la nature de fon fol, la meilleure qualité de ses eaux, sa plus grande distance des terreins vaseux & marécageux, M. Cochon Dupui, premier Médecin de la Marine, a affaré à M. le Duc de Choiseuil, dans le mémoire qu'il oppola, que l'air de Saint Savinien était aussi infalubre que l'air de Rocheforr.

chefort se service, par ce moyen, plus que suffisant pour les maladies aigues & les blesservices qu'on aurait dû y garder : le bien que l'on s'est proposé plus de vingt ans après, par la construction du nouvel hôpital, aurait dès-lors eu lieu avec beaucoup plus d'avantage (1).

M. le duc Choifeuil agréa le projet, il manda qu'il en defirait l'éxécution; mais la rivalité ou peut-être feulement une erreur d'opinion le fit avorter. On a prétendu y fuppléer par des moyens trop petits pour l'objet; le mal a continué, & l'on s'eft trouvé enfin forcé à la dépenfe du nouvel hôpital que l'exécution de mes vues aurait rendu inutile. Le Ministre a bien voulu me remercier, ce qui n'a pu compenser les tracafferies que cette demande zélée m'a fuscitées.

J'ai crû cette digreffion néceffaire pour mieux faire fentir la néceffité d'éloigner les malades de l'air qui caufe leurs maladies, mais cette circonstance exceptée, l'hôpital du lieu fuffira, & le plan que je viens d'indiquer fera toujours convenable, moyennant d'en proportionner les dimenfions & emplacemens au befoin ordinaire.

Ainfi d'après l'avis de l'Académie & l'exemple

(1) Le nouvel hôpital remédie pafaitement aux vices du local trop refferré de l'ancien, mais il ne peut obvier aux inconvéniens de l'air marécageux du pays. propolé, il fuffira pour un hôpital de 400 malades, de conftruire deux corps-de-bâtiments isolés sur le devant, un sur chaque aile du bâtiment principal & deux sur le derriere; que chaque bâtiment soit composé de deux falles, une à rez-de-chaussée & l'autre au-dessis; que chaque falle ait 150 pieds de long sur 24 de large, & 18 de hauteur. Si on n'était point gêné pour le développement on pourrait ne faire qu'une falle à rez-de-chaussée, en lui donnant 50 toises de longueur au lieu de 25.

Si la longueur de ces falles ne convenait point à l'emplacement ou par d'autres raisons, on pourrait les construire à volonté en observant les proportions sussites.

Les falles de 25 toifes de longueur que je crois les plus convenables, contiendront chacune 50 lits, 25 de chaque côté. Dans un cas de très-grande néceffité, on pourra, comme le dit l'Académie, placer un troifieme rang de lits felon leur longueur dans le milieu, ce qui rend ce local fusceptible de contenir 600 malades; on ne faurait cependant trop répéter que l'on ne doit point compter sur cette ressource, qu'il est toujours trifte d'être obligé d'employer, même dans la plus grande nécessité, parce que la pureté de l'air, la propreté & la facilité du fervice ne peuvent que beaucoup perdre par ce troisieme rang de lits.

[24]

En me proposant de traiter de tout ce qui est relatif au meilleur être des malades dans les hôpitaux, je n'ai pû me dispenser d'être l'écho de l'Académie dans les objets dont elle a parlé. Cette favante compagnie est instituée pour inftruire, & ses instructions ne sauraient être assez répétées. Je dirai donc encore avec l'Académie, ce que j'ai autrefois pensé & écrit aux Magulrats, qu'il faut que le local ne soit jamais resserré, que l'air puiffe s'y renouveller & s'y conferver le plus pur qu'il est possible; que le service ne doit jamais y être gêné; que l'entassement des malades y cause presque toujours des contagions funestes, des fiévres pestilentielles très meurtrières; que chaque malade doit être couché seul & à l'aise: je dirai que les falles pour bien être aërées doivent être closes, de manière que les portes & les fenêtres soient autant de canaux par lesquels l'air entre & forte à volonté; que pour faciliter l'issue des miasmes qui vicient l'air supérieur, les croifées doivent être plus élevées que les lits des malades, & monter jusqu'à la hauteur du plancher; que ce plancher supérieur doit être plafonné; que le plancher inférieur soit dallé en pierres, ou du moins bien carrelé; que les murailles de l'intérieur des salles soient plâtrées & blanchies à la chaux vive, que ce blanchiffage ait lieu chaque année au printems; qu'autant qu'il serait possible & nécessaire les caves soient

voûtées & placées sous les salles des malades; que les latrines ne foient point éloignées des falles, fans y être jointes que par un corridor, qu'elles soient bien aërées & bien dallées en pente, qu'il y en ait une pour chaque falle, que les fieges en soient commodes; que les latrines, leurs fosses & tous autres égoûts aboutissent, s'il est possible, par des acqueducs, à quelque riviere; que toutes ces servitudes soient faciles à laver & à nettoyer.

Quant aux autres servitudes telles que buanderie, cuisines, bûcher, salle des morts, on les doit écarter du logement principal & des falles des malades, selon le plan de l'hôpital de Rochefort, autant qu'il serait possible & nécessaire. Je ne parle point de la boulangerie, parce que foit en régie, soit à l'entreprise, il serait plus avantageux de faire un arrangement avec un ou plusieurs boulangers de la ville. J'estime encore qu'il serait plus utile de substituer à cet emplacement l'établissement de deux falles pour 25 lits chacunes, & qui resteraient destinées aux maladies dont la communication serait à craindre.



in (1) fet eit l'hôpital Conselfe à Litte en Flenho, où les malades font fervis en argentorie.

pable de recevelr

CHAPITRE III.

De l'ameublement nécessaire à un Hôpital.

AMINODES: QUE JES INTERES

L'HÔPITAL étant conftruit, il faut avant d'y recevoir les malades qu'il foit pourvû de tout ce qui est nécessaire à leurs beloins. La régle à cet égard ne doit pas être prise d'après les hôpitaux richement rentés, dont le luxe (1) est bien moins louable que cette fage conduite, qui en retranchant les inutilités fait multiplier les fecours. Ce sont les hôpitaux militaires, ceux de marine sur-tout, qui doivent fervir de modèles; je n'y ajouterai que ce que mes connaissances, d'après mes voyages & mon expérience, m'ont fait regarder comme indispensable ou fort avantageux, sans entraîner de grands frais.

La raison & l'humanité ayant fait connaître & admettre la nécessité de coucher chaque malade séparément, il faut 400 lits dans un hôpital capable de recevoir 400 malades; chaque lit de trois pieds de large, sera composé d'un bois de

(1) Tel est l'hôpital Comtesse à Lille en Flandre, où les malades sont servis en argenterie. lit à quatre piliers avec roulettes, il sera élevé de terre de 15 pouces, le tout de bois de chêne ou de noyer bien conditionné(1).

Le ciel de lit fera formé de deux bandes du même bois, qui fe croiferont dans le milieu & y feront percées pour y pouvoir attacher, d'une manière folide, un cordon de laine pour aider les malades à fe lever ou à s'affeoir.

Chaque lit aura des rideaux bien fermants de Cadis ou autres étoffes convenables (2) en hyver, & de toile forte en été : le ciel & les pentes feront de même.

Il ferait utile que ces tentures & les bois de lits foient de couleur différente dans chaque falle, & que les falles portent le nom de cette couleur. Ce ferait le moyen de parler aux yeux, de faciliter les recherches, d'éviter mieux les quiproquo; cette précaution, qui paraîtra plus utile par ce que j'ai à dire dans la fuite de cet effai, n'eft d'ailleurs point dispendieuse.

(1) Je ne propose point des lits de fer, parce que leur principale utilité qui confiste à ne point donner retraite aux infectes, peut être compensée par les soins qui seront indiqués à la suite de cet essai, & que l'on évite une grande dépense.

Juique III, ontre la pullatie & le cadi

(2) La siamaise de la Porte suffirait pour les deux faisons, & cette étoffe qui est de durée n'est point chère. On placera à la tête de chaque lit, d'une manière commode pour les malades, une planche fuffifamment large pour y placer les vafes ou autres uftensiles dont ils peuvent avoir befoin.

Chaque lit doit être numéroté d'une manière très apparente.

Ils doivent être éloignés l'un de l'autre de 3 pieds.

Fourniture des lits.

La fonçure des lits fera un cadre bien fanglé, ce qui rendra le lit moins dur, moins facile à fe déranger, plus aifé à faire & à nettoyer; cette dépense n'est qu'apparente, elle est compensée, & avec profit, par la moindre quantité de paille: une demi - paillasse fuffira; il ne faudra pour chaque paillasse que 16 à 20 livres de paille, au lieu de 40 à 45, que prescrit l'Ordonnance militaire.

Chaque lit, outre la paillasse & le cadre sufdit, sera garni de deux matelas, l'un de crin, l'autre de laine de bonne qualité, d'un chevet ou traversin & de deux couvertures de laine.

Les paillasses & matelas seront de l'étendue intérieure du lit.

Le matelas ou faumier devra peser au moins 20 livres, celui de laine 22 à 24 livres, sans la toile qui doit être lessivée.

[29]

Le chevet ou traversin doit être de plumes enveloppées d'un bon coutil, & du poids le tout ensemble de six à huit livres.

Chaque couverture aura neuf pieds de long fur cinq pieds fix pouces de large.

Il y aura pour chaque lit trois paires de draps, chaque drap de dix pieds de long, & deux lés sur trois quarts de large.

Il faudra pour chaque malade trois serviettes pour servir à les essure, ou à leurs autres besoins particuliers.

Fourniture du corps des Malades.

L'utilité de l'exercice pour chaque malade en état d'en profiter, celle d'une transpiration non interrompue pour tous, la nécessité du changement de linge après la sueur, m'ont fait juger que l'économie était portée trop loin sur les articles qui concernent le corps des malades, c'est-à-dire leurs vêtemens dans l'hôpital. J'opine donc à souhaiter qu'il y ait pour chacun six chemises, fix coëffes de bonnet, deux bonnets de laine.

J'infifte encore beaucoup pour que chaque malade ait une capotte de drap de la couleur de la falle, & qu'on ajoute trois paires de bas de laine pour chacun.

Fournitures nécessaires dans les falles.

Les croifées que nous défirons être placées de chaque côté des falles feront munies de rideaux d'étoffe convenable & de la couleur des lits, avec les cordons. & refforts néceffaires pour ouvrir & fermer les fenêtres à volonté, & pour faciliter le Le froid parvenu à un certain point étant mifible, il faut procurer à chaque falle le dégré de chaleur convenable.

Pour y parvenir, il est indispensable d'établir dans chaque salle un nombre suffisant de poëles de fonte ou de fayance, qui seront chaussés par préférence avec du bois.

La chaleur convenable à la chambre des malades est fixée par le thermometre de M. de Reaumur au dix-huitiéme dégré. Je crois cependant plus falutaire de ne chauffer les poëles que pour procurer aux falles un dégré de chaleur qui ne foit pas au-deffous du douziéme & qui n'excède pas le quinziéme (2). C'est à mon avis la température qui convient au plus grand nombre des malades d'un hôpital. Le temps de chauffer les poëles & la graduation du feu feront indiqués par un ou deux thermometres placés au milieu ou à certaines distances l'un de l'autre suivant la longueur des failes.

Le foin de cette direction étant effentiel, il fera confié à celui des officiers de fanté qui fera de garde dans la falle : il inferira fur fon cahier de fervice les variations du thermometre obfervées trois fois le jour, le matin, à midi &

⁽¹⁾ On ne propose point les ventilateurs parce que les précautions indiquées dans cet ouvrage peuvent suffire, sans recourir à ces moyens dispendieux, qui ne sont d'ailleurs point sans queiques inconvéniens: desciels de lits qui s'ouvriraient à volonté équivaudraient.

⁽²⁾ M. Tissot, dans un traité fur l'établissement d'un hôpital de clinique, à la page 148, porte la réforme plus loin; il y dit: « il est à fouhaiter que le thermometre ne foit jamais au-dessus » de dix ou onze dégrés du thermometre de Reaumur ».

[31]

le foir. Il ferait utile pour une plus parfaite inftruction qu'il y ait au dehors de la falle, ou au moins d'une falle à l'air extérieur, un autre thermometre; il ferait également utile que ces thermometres foient accompagnés d'un barometre. Les comparaisons rendraient les observations de ce genre plus généralement utiles. Si elles étaient faites par-tout le Royaume avec exactitude, lelon le plan du P. Cotte, & conformément à celles faites par M. Boucher dans l'hôpital de Lille & à celles du journal de Paris, on en retirerait en peu d'années des connaisfances propres à perfectionner la médecine & l'agriculture.

Quant au nombre des poëles, je pense que pour la plus grande régularité & facilité, il faudrait en placer deux dans une falle de 50 malades, & trois dans celle de 100; il est nécessaire que ces poëles soient construits de manière qu'ils puissent en même tems servir à tenir chaudes l'eau & les tisannes si elles sont prescrites telles.

Les malades faibles ou gravement attaqués ne pouvant aller aux latrines, tous autres malades ne pouvant y aller de nuit, il est nécessaire de placer dans chaque falle, de distance en distance, une chaise percée : il en faut douze pour une falle de 50 malades, six de chaque côté. Ces chaises percées doivent être faites de bois de chêne ou de noyer & bien closes ; les vases doivent être de fayance ou de terre bien vernissée ; il y

[32]

faut de plus cinq urinoirs de fer-blanc pour être distribués au besoin.

Le but que je me fuis propolé dans cet Effai n'étant relatif qu'à ce qui intéresse essentiellement le service des malades & leur bien-être, je passe sous filence tout ce qui dans l'emménagement d'un hôpital n'a rapport qu'aux besoins de l'administration & de la manutention. Il est cependant parmi ces détails quelques-uns plus directs au service des malades, tels que ceux de la pharmacie, chirurgie, & ceux qui concernent la subsistance des malades. J'aurai occasion d'en parler dans les chapitres suivans.



CHAPITRE



CHAPITRE IV.

De la régie & de l'entreprise d'un Hôpital.

L Es befoins des malades exigent plusieurs fortes de fervices tous relatifs, mais distincis: ceux qui concernent leur subfistance & leur traitement sont les premiers auxquels il faut pourvoir avec une sage économie qui doit être le but de toute administration régulière.

Les deux moyens connus pour remplir ce but, font la régie & l'entreprise; ils ont chacun leurs avantages & leurs inconvéniens.

La régie parait d'abord mériter la préférence, en ce qu'elle fait espérer que moyennant une administration régulière, toute la dépense est employée pour les malades, que personne n'y profite qu'eux.

L'entreprise offre un aspect tout opposé ; il faut que celui qui s'en charge y trouve un bénéfice, & ce bénéfice, quelque modéré qu'il soit, est une diminution sur le revenu appartenant aux malades. On est même sondé à croire que tout entrepreneur uniquement occupé du bénéfice, profite des abus du marché ou du désaut de surveillance pour s'enrichir au préjudice des malades.

La spéculation devrait donc faire pancher la ba-

C

lance en faveur de la régie, fi la pratique ne la contredifait pas.

La régie, pour apporter une économie défirable, ne doit être confiée qu'à des perfonnes trèsdéfintéreffées, d'un zèle rare & d'une probité auftère, qui réunifient à ces qualités une prévoyance aufli étendue que le font tous les befoins des malades, un amour infatigable du travail & une fanté affez robufte pour s'y livrer fans relâche. Il faut que ces perfonnes, très-difficiles à troaver, foient nourries, logées & falariées d'une manière convenable; fans ces conditions on fent tout le danger qu'il y a que l'économie que l'on fe propofe par la régie, ne foit qu'illufoire, & ne tourne qu'en perte ou en diffipation.

L'Hôtel-Dieu de Paris & l'Hôpital Royal de la Marine de Rochefort mettent en évidence les inconvéniens de la régie.

Les Religieuses ainfi que les Sœurs Grifes qui desservent l'un & l'autre hôpital, ont bien les vertus désirables; mais à désaut de forces naturelles, à désaut de connaissances suffisantes, peut - être même à cause d'une probité trop confiante, suite or dinaire de la vertu sans expérience, elles n'ont pu empêcher la confusion, le désordre, la dissipation. Il n'est point d'hôpital où il soit péri tant de malades, proportion gardée (1), & où ils ayent autant couté soit pour guérir, soit pour mourir.

(1) D'après les venseignemens pris dans les trois ports

[34]

[35]

On m'opposera un exemple peut-être unique du contraire, celui de l'hospice Saint Sulpice. Je fais que cet hôpital est administré avec économie, que la journée des malades ne monte qu'à dixsept sols. Il pourrait servir d'exemple, s'il était possible de pouvoir exécuter dans les grands hôpitaux ce qui se pratique dans cet hospice.

du Roi, fur 20 ans, on trouve le réfultat fuivant. Le port de Breft fur 4,685,738 journées de malades a eu 14,239 morts; celui de Toulon fur 1,406 839 en a eu 2,238; celui de Rochefort fur 1,878,555 en a eu 10,760.

L'Académie ne porte le nombre des morts qu'à un fur cinq malades ; l'hôpital de Rochefort préfente à peu près le même réfultat ; mais ce calcul n'eft point jufte, parce que les malades qui meurent font entrés plufieurs fois dans l'un & l'autre hôpital. A Rochefort plufieurs y entrent trois fois & plus avant de mourir, quelques-uns vont mourir dans d'autres hôpitaux. Il en doit être à peu près de même à l'Hôtel Dieu de Paris.

M. Lucadou, Médecin de la Marine, à Rochefort, dans un traité fur les maladies de ce pays imprimé cette année, dit qu'il eft mort plus de 3,000 perfonnes à Rochefort en 1780 D'après les renfeignemens que les curés des paroiffes m'ont donnés, il réfuire qu'il eft mort dans la ville & les fauxbourgs 1373 perfonnes; c'eft donc plus de 1625 morts dans l'hôpital feulement, perte exceffire, fi l'on fait attention qu'il y entre très-peu de vieillards, point de femmes ni d'enfans en bas âge. Le nombre des enfans fait cepondant le tiers des morts de la ville & des fauxbourgs.

C 11

L'intelligence de la dame fondatrice qui furveille perpétuellement cette administration, qui en fait son plaisir & sa gloire, qui anime de son feu charitable tous les individus qu'elle a attachés à ce fervice, & qui d'ailleurs éprouvent les effets de sa bienfaisance ou espérent de sa protection, contribue infiniment à la grande économie qui regne dans cet établissement naissant. Le fervice de la pharmacie & celui de presque toute la petite chirurgie (1), celui des infirmiers même confiés tous aux seules Sœurs de la Charité, sont des moyens qui amenent l'économie ; mais ces moyens feraient-ils pratiquables dans un hôpital confidérable? ne feroit - il pas même imprudent d'y continuer cet usage dans ce même hospice, quand fa bienfaitrice ceffera d'y furveiller?

Je penfe donc que cet hospice, quoiqu'en régie, peut servir de preuve contre les régies ordinaires, qui se sont toutes écartées des vues d'économie qui les avait fait préférer. J'ajouterai que la surveillance des hópitaux en régie n'est jamais sort firicte, parce que l'on se défie peu des personnes qu'on a connues pour honnêtes & que l'on croit

(1) Une Sœur de cet hôpital où je fuis allé ces jours paffés m'a affuré qu'il n'y avoit point de garçons apoticaires, qu'il n'y avoit qu'un feul garçon Chirurgien, & que pour tous leurs farvices elles n'avaient que deux domeftiques.

[37]

toujours zélées & défintéressées ; quel défavan tage ne résulterait-il pas du contraire?

Les inconvéniens réels de l'entreprife fe réduifent à la feule souftraction de la somme bénéficiée par l'Entrepreneur; mais cette somme est en partie compensée par la suppression de celle nécessaire pour la sublissance & le salaire du Régisfeur. Le surplus serait perdu par le peu d'intérêt que ce dernier a dans les achats & dépenses. Il est rare que l'on se fatigue autant pour les intérêts d'un tiers que pour les siens propres; c'est une vérité de pratique presque incontestable.

On peut confidérer l'hôpital de la Charité de Paris comme un hôpital qui ferait à l'entreprife. Les Religieux qui le deffervent profitent de tout ce qu'ils peuvent économifer ; cependant cet hópital est deffervi avec zele & défintéressement, les malades n'y manquent absolument de rien; la charité & la gloire animent ces Religieux, dont l'exemple est à proposer pour toutes entreprises de ce genre.

Je fais que des Entrepreneurs ordinaires ne peuvent leur être affimilés entièrement. Je conviens que la plupart de ces Entrepreneurs ne recherchent ces entreprifes que pour y profiter, quelques-uns même au préjudice des malades; mais je fais auffi que par un marché bien conditionné & furveillé exactement, l'Entrepreneur ne peut avoir de profit que celui que lui méritent

[38]

ses soins, sa vigilance & sa fidélité, & que ce profit n'est jamais onéreux aux malades.

J'ai vu plusieurs autres hôpitaux, les uns en régie, les autres à l'entreprise; ces derniers ont toujours été les plus réguliers & les moins difpendieux.

J'ai rempli les fonctions de Médecin dans l'hôpital de l'ambulance à l'armée d'Altemagne, fous les ordres de M. le Maréchal d'Etrées. Cet hôpital était en régie, les malades y manquaient de beaucoup de chofes, foit en certaines nourritures foit en médicamens. L'état de confommation é ait rédigé fur ce que j'ordonnais à ma vifite; mais il s'en fallait beaucoup que ce que je preferivais fût exactement donné : & j'avais pour cette raifon refufé de figner la totalité de ces états qui n'a pas moins été payée. L'entreprife aurait rendu cet abus impofiible.

L'hôpital royal de la Marine de Rochefort régi d'abord par les Sœurs de charité, aux dépens du Roi, leur a été donné à l'entreprife, fous le ministère de M. Berryer. J'ai été Médecin de cet hôpital plusieurs années dans l'une & l'autre époque, je pais donc en parler avec connaisfance de cause. Je ne parlerai point à présent des abus en tous genres que j'ai toujours vu régner, il en sera traité à l'occasion dans les chapitres fuivans; je me renfermerai dans celui-ci à n'enyisager que l'économie résultante de l'une & de

[39] l'autre administration, & du plus ou moins de difficulté que chacune présente dans son exécution.

La journée des malades a été portée par M. Berryer à 18 fols 6 deniers; & depuis quelques années, à 22 fols. Ce prix qui est très-avantageux, est cependant inférieur à celui de la régie, pendant laquelle chaque journée de malade revenait à 30 fols environ.

On a crié long-tems contre cet utile changement; toute la Marine militaire & administrante se persuadait que l'humanité y souffrait. Cependant, à la soustraction de quelques anciens abus près, qui ont été remplacés par d'autres, j'ai vu que tout est resté dans le même état à peu près.

J'ai vu pourtant avec satisfaction que ce changement avoit rendu les Sœurs de charité plus exactes à faire observer le régime prescrit aux malades, parce qu'il était de leur intérêt de s'y conformer. J'ai vu avec la même fatisfaction qu'on est alors parvenu à faire supprimer l'usage immémorial de donner lagigodaine (I) aux malales, usage pernicieux que l'on disait impossible

(1) C'était un potage fait de tous les reftes que laiffaient les malades, qu'on leur distribuait tous les matins avant l'heure de la visite, ce qui étouffait les uns & empêchait les autres de recevoir les secours souvent nécessaires au moment; cet usage a cessé parce que les malades ne mangeant guezes au-delà de l'ordonnance, il n'y avait point de reftes.

à détruire. J'ai encore vu enfin exécuter le defir que j'avais toujours montré de garder les malades julqu'à guérilon, ou julqu'à une convalescence affurée [1]. Ces changemens ajoutés à l'économie qui résultait de l'entreprise, sont déja assez importans pour lui mériter la préférence sur la régie.

Je conviens néanmoins qu'il y a eu quelques douceurs perdues pour les malades; on leur donnait du rôti tous les foirs, ils n'en ont que trèsrarement; on donnait à quelques-uns un peu de confitures ou un bifcuit; mais il était aifé de faire accorder ces douceurs par le marché, fi on les avait jugées néceffaires, le prix était affez fort pour les continuer.

On donnait encore, lors de la régie, du vin de Bordeaux à plusieurs malades, on ne leur donne à présent que du vin de Saintonge. Les Sœurs de charité profitent en cela des conditions de leur marché, qui laisse à leur volonté le choix du vin; ce marché va finir, il sera sûrement aisé de réformer cette clause saugmentation de prix, celui de 22 sols actuellement accordé, étant très-avantageux à tout Entrepreneur.

(1) Les malades fortaient quand ils le voulaient, mes collegues croyaient cette liberté nécessaire. Les exeat n'ont été établis par ordre qu'après l'entreprise, mais les Sœurs commençaient à s'y prêter déjà dès leur marché.

[41]

Le gouvernement a déja reconnu que chaque journée de malade, couché feul & bien foigné, ne devait coûter que 20 fols; je regarde ce prix comme fuffifant, fur-tout à Rochefort, où le vin, l'eau-de-vie, le fel, le bois, la viande font à plus bas prix qu'à Paris. La viande qui fait un article important, n'y coûte que fix fols la livre, tandis qu'elle coûte à Paris communément onze ou douze fols, & même 15 fols, fi on la veut fans réjouiffance & avec choix.

In dépendamment de l'économie qu'il est plus aisé d'espérer en mettant les hôpitaux à l'entreprise, il suffirait pour la préférer à la régie que l'administration en devienne plus facile & plus simplisiée.

L'entreprife n'offre aux Administrateurs, le marché étant bien fait, qu'un compte à examiner, celui des journées, & une infpection à foutenir pour s'affurer fa les conditions du marché font bien remplies. Un coup d'œil fuffit, comme on le verra dans le 9°. Chapitre, pour les éclairer fur ces objets. Il n'en est pas à beaucoup près de même de la régie; il faut une furveillance continuelle, une attention scrupuleuse pour allier les vues de charité avec celles de l'économie; il faut se garder contre les erreurs, la négligence & l'improbité des subalternes; il faut une manutention d'écriture pénible & dispendieuse. Indépendamment de tant de difficultés, la régie ne nécessite-t-elle pas à des entreprises particulières, ou du moins à des marchés qui forcent à faire bénéficier plus ou moins ceux qui en sont chargés par les Administrateurs?

La régie dont les Sœurs de charité étaient chargés à Rochefort, obligeait l'administration à quantité de marchés particuliers. Il y en avait deux principaux, celui pour la subsistance qui allait de 13 à 14 sols par journées; l'autre pour la fourniture des drogues payées beaucoup audelà de leur valeur; il y en avait un 3°. pour les ustenfiles de tout genre, & chaque fois qu'il fallait ou du linge vieux, ou du neuf, ou des couvertures, des rideaux, des matelas, des draps de lits, des chemises & tous autres besoins ordinaires & extraordinaires des malades, on recourait à de nouveaux marchés; ce qui multipliait les écritures, les comptes, les besoins d'inspection; il était tems que toute cette forme dispendieuse & compliquée fût remplacée par un marché général qui pût réunir la simplicité à l'économie. Tel fera toujours le fruit d'une adjudication fagement ordonnée & soigneusement surveillée.



(43)

CHAPITRE V.

Des conditions les plus essentielles au marché pour l'entreprise d'un Hôpital.

A grande attention que le département de la guerre a apportée fur cette partie, ne laiffant rien à defirer, je ne puis que confeiller de prendre pour modèle le marché général qui a été passé en 1781, pour tous les hôpitaux militaires du Royaume; mais avec les exceptions qui conviennent au projet de coucher chaque malade séparément (1), & aux circonstances différentes des lieux & des ressources.

L'emménagement dont j'ai donné le détail au Chapitre troisieme, occasionne une dépense d'environ cent mille francs pour un hôpital de quatre cent malades.

Ces effets peuvent être confidérés comme un immeuble, vu l'ufage d'en payer à la fin du marché la moins value, ou d'en recevoir la plus value, s'il y en a. Sur ce pied, l'intérêt de cette avance à 5 pour 100, qui est de 5000 liv.

(1) Par ce marché ils font deux dans un lit.

[44]

doit être réparti fur 400 malades; ce qui porte la dépense annuelle pour cette fourniture à 12 livres dix fols par an & à un peu plus de 8 deniers par jour. Cette confidération doit influer sur le prix du marché.

L'hôpital sera donné à l'entrepreneur tout emmémagé, ou il sera tenu de cet omménagement à ses frais. Dans le premier cas, il est nécessaire que cet Entrepreneur sournisse une caution suffisante pour répondre de ces effets & de la régularité & continuité du service; dans le second cas, il semble que toute caution est inutile, au moins après l'emménagement exécuté.

Soit que l'entrepreneur fournisse ces effets ou non, il doit être tenu de les maintenir en bon état pendant la durée de son marché, asin que les malades ne souffrent point par un mauvais entretien. On n'est pas trop en garde contre les ruses qui se pratiquent à cet égard. Il est des entrepreneurs qui ayant tout reçu en bon état au moment de leur entreprise, négligent ou retardent les réparations convenables, & attendent à peuprès le terme de l'expiration de leur marché, fur-tout s'ils doivent le laisser, pour faire les réparations. L'administration n'y gagne rien, & les malades y ont perdu. D'autres Entrepreneurs tâchent de le faire favoriser par les personnes préposées à l'estimation : ce qui a lieu quelquesois, quand ce n'est point un autre Entrepreneur qui

[45]

succede, quand les effets restent dans le pouvoir d'un corps d'administration.

On peut empêcher ces défordres par une grande attention & en ajoutant aux marchés la claufe que toutes les fournitures feront vérifiées tous les fix mois, & réparées felon le befoin dans tel délai prefcrit.

Tous les befoins des malades, en linge, vêtemens, habillemens, & alimens, tous les frais relatifs, tant de nuit que de jour, & en toutes faifons, doivent être à la charge des Entrepreneurs; il conviendrait d'en excepter tous les mé. dicamens, tant fimples que composés, ainsi que les inftrumens de chirurgie. Il est également essent tiel qu'aucun Officier de fanté ne foit à leur charge ni sous leur dépendance. Cette précaution devrait même s'étendre jusqu'aux infirmiers; moins on est élevé, plus on est affervi à ceux de qui on tient fa fublistance.

Les obligations de l'Entrepreneur doivent être clairement exprimées ; tout ce qui ne peut être que fous condition doit dépendre du principal Officier de fanté ou d'administration, dont l'objet est dans l'espece de son service. Le changement, par exemple, de draps, de linge, la sourniture de charpie, bandes, dont il est ordinaire de fixer les tems, les quantités, sous la réserve de réitérer plus ou moins, selon le besoin, doivent être téglés, en cas de difficulté, par l'Officier supérieur de santé ou le subalterne, qui se trouve de garde dans la salle. Il en doit être de même de tous autres objets du service.

Il ne me reste qu'à traiter du prix qu'il convient d'accorder, pour que l'Entrepreneur ne puisse jamais alléguer qu'il est en perte, & qu'au contraire, il soit assuré d'un profit honnète qui le mette en état de bien remplir ses obligations.

Si l'entrepreneur fe charge, à fes frais, de l'emménagement, it les Officiers fubalternes de fanté, les infirmiers & les médicamens font à fa charge, il convient de lui accorder vingt fols pour chaque journée de malade; s'il n'en était pas chargé, ce ferait affez de dix-fept fols, moyennant l'exemption des droits pour tout ce qui concernerait fon entreprife. Si l'emménagement était à fes frais, fans autre charge, on porterait la journée à dixhuit fols.

J'estime devoir accorder un sol par chaque journée de malade pour les sournitures & autres charges', quoiqu'il soit démontré que cette dépense ne va qu'à huit deniers; mais j'ai eu égard au nombre des malades qui étant au plus de 400, peut souvent être moindre.

L'administration ne faurait être trop en garde contre les réclamations des Entrepreneurs tendantes à indemnité, ou à augmentation. Le prix des journées à 20 fois est plus que suffisant par tout le Royaume, parce que si quelque contrée éprouve plus de cherté dans une denrée, elle trouve une compensation dans quelqu'autre; & il ne peut y avoir de juste demande en indemnité, à moins de quelque événement de force majeure, que la raison & la justice ont toujours pris en considération.

Les Sœurs de charité de Rochefort voulaient abandonner leur marché en 1782, elles prièrent avec inftance le Ministre de la Marine de réfi. lier leur marché qu'elles avaient alors fur le pied de dix-huit sols six deniers; pour les engager de continuer, on leur accorda vingt-deux fols pour le même marché : alors elles ont consenti de rester. Elles ne bénéficiaient gueres que de 2 sols par journée, ce qui pouvait leur procurer quatorze à quinze mille livres par an (1); l'augmentation de trois sols six deniers qu'elles ont obtenue, leur procure un bénéfice de 70 livres de plus par journée, qui, ajoutés aux 40 livres, fait par jour 110 livres, & par an 40,150 livres; bénéfice que l'esprit de leur état les portera sans doute à remettre au gouvernement, ou du moins à améliorer confidérablement l'état des malades qui leur font confiés.

Le profit de deux fols fur le marché, à raison de 18 sols 6 deniers, se démontre par le fair & par le calcul.

(1) Le nombre moyen des malades est prouvé de 400, d'après les états de la Marine confidérés pendant vingt années de 1764 à 1784. M. Delatouche de Tréville commandant la Marine à Rochefort, me fit l'honneur de m'écrire, le 15 novembre 1782, que le département efpérait conferver les Sœurs grifes; il m'ajouta que le rembourfement des effets des Filles de charité montait à 200,000 livres. La propriété de pareils effets n'a pu être que le fruit de leurs bénéfices pendant les dix - huit ans qu'elles avaient géré l'hôpital; c'eft à-peu-près 11,000 livres par an, ce qui, joint à leur dépenfe perfonnelle, complette les 15,000 liv. profit de 2 fols.

La dépense journaliere pour chaque malade, telle que l'exigeaient les conditions du marché, prouve évidemment le profit sufdit de 2 sols par jour sur chacun (I): en voici l'apperçu.

Pour la ration. Une livre de viande. . . 5. f. Une livre & demie de pain. 3 id. 3 d. Une chopine de vin. . . 2 id.

10f. 3 d.

	Contraction of the second s
Pour le bois, la lumière, le charbon	I ſ.
Le blanchissage	I f.
Entretien & dépérissement des effets	I f.
Pour les Officiers subalternes de santé &	to al
infirmiers	I f. 3 d.
Pour les médicamens	2 f.
T O T A L	6 f. 6. d.
	all a state
(D))] /]]]	1

(1) D'après les états de la Marine il réfulte qu'il y On On pourra objecter que la livre de viande coûte plus de 5 fols: elle eft à la vérité taxée actuellement à Rochefort fur le pied de 6 fols, mais elle était alors fixée de 4 fols & demi à 5 fols & demi : les Sœurs l'ont toujours eu à ce prix. Tant que j'ai été le chef de la police, cette 'taxe n'a point varié du prix marqué; j'ai toujours cru que l'augmentation du prix des denrées de néceffité ne doit avoir lieu que dans les cas de difette par calamité ou d'exportation extraordinaire & néceffitée.

La dépense du vin ne monte dans les états fournis par l'hospice de Saint Sulpice, qu'à 1 sol 5 deniers, quoique la pinte soit portée à 6 sols; le vin coute à Rochesort plus de moitié moins.

L'article de l'entretien & du dépériffement des effets aurait pu être porté plus bas, puisqu'à raison de 20 francs par jour, il fait bénéficier les Sœurs de 73,000 livres en dix ans, ce qui forme presque les trois quarts de la valeur première des effets.

L'article des médicamens n'est porté dans l'hof-

a eu à peu près cent mille journées par an pendant vingt ans. Ce qui à raison de deux fols ne ferait qu'un bénéfice de dix mille livres. Mais il faut y ajouter les journées des malades de troupes de terre qui y étaient alors reçus, ce qui augmentait d'un tiers, de forte que les Sœurs profitaient réellement de 14 à 15 mille francs au moins. pice qu'à 1 fol 4 deniers, cependant je pense que ce service bien rempli exige au-de-là même du prix que j'y ai fixé; mais outre que je suis certain qu'il a toujours été mal fait, c'est que l'excédent qu'il en pourrait coûter pour le bien faire, a été, & se trouve plus que compensé par le profit sur les rations. En esset, sur 400 malades il y en a un tiers à la diette, un tiers à la demi-ration, & le tiers au plus à la ration; sur le premier tiers les Sœurs ont bénéficié chaque jour de 21 livres 12 sols 3 deniers; sur le second tiers elles ont bénéficié de 10 livres 16 sols, ensemble de 32 livres 8 sols 3 deniers.

C'est d'après les abus que j'ai vu avec douleur fur la partie qui concerne la fourniture des médicamens, que je confeille de n'en jamais confier l'exécution aux personnes chargées de l'entreprise.

Malgré la piété & le défintéressement des Sœurs de charité qui desservent l'hôpital de Rochesort, il n'a jamais été possible de parvenir à l'exactitude dans l'exécution de la plupart des formules; souvent les remedes les plus simples n'étaient point administrés, ou parce qu'ils manquaient, ou parce que les Sœurs étaient trop occupées, & ne voulaient rien laisser faire aux Apothicaires, ou fort peu. Jamais malgré mes représentations, je n'ai pu obtenir l'exécution d'une de mes formules principales, qui consistait dans une préparation de sucs antifeorbutiques fort usitée en Angleterre, & certainement efficace. Les fimples même du pays qui entraient dans cette formule, ainfi que les oranges qui en faifaient partie, ne fe trouvaient jamais dans l'apothicairerie. Les Sœurs fubftituaient l'efprit ardent de cochlearia dans le bouillon; on prétendait que cet ufage fuffifait. J'ai fait mes repréfentations plufieurs fois à ce fujet à M. de Ruis, Intendant de la Marine; il m'écoutait, il donnait des ordres qu'on favait éluder. Ces abus n'auraient jamais eu lieu, fi les Apothicaires avaient été chargés de cette partie effentielle du fervice à l'exclufion des Sœurs de charité.



[52]

CHAPITRE VI.

Des Pharmacies ou Apothicaireries des

Hôpitaux.

L'ETABLISSEMENT d'une apothicairerie dans un grand hôpital en régie est certainement un moyen d'économie ; il ne devient au contraire qu'une occasion de dépense superflue dans un hôpital où le nombre des malades est peu considérable.

Cet établiffement, dans les hôpitaux mis à l'entreprife ne laisse à la charge de l'administration que la dépense du local; il mérite cependant la plus grande attention quant à son objet; il faut assurer aux malades les remedes en quantités & qualités convenables, & sur ce point il est des précautions dont l'administration ne doit jamais s'écarter.

C'est d'après ces considérations, qu'ayant été consulté par M. Richard (1) Médecin, Inf-

(1) Lettre de M. RICHARD.

J'arrive, Monfieur & cher confrere, avec l'espérance de vous trouver & de vous prendre pour bouffole sur le bien que je voudrais opéter en faveur des soldats de terre malades. Je connais trop votre zéle & votre amour pour le bien de l'humanité, pour ne pas vous demander pecteur général des hôpitaux militaires, je lui ai fait part de mes vues relatives, qui ont contribué fans doute à faire adopter par le département de la guerre, de n'établir des pharmacies complettes & générales que dans les plus grands hôpitaux, & de ne laisser dans les autres qu'une pharmacie bornée à une collection ou assortiment de remedes simples, indigènes, & à l'exécution des formules magistrales ; le surplus concernant les médicamens exotiques simples & les compositions officinales, tant chimiques que galéniques, devant être tiré des pharmacies principales.

Ces arrangemens prescrits par les ordonnances, réglemens & traités, notamment des années 1780, 81 & 82, conviennent à merveille à tous les hopitaux de charité.

En conféquence, je crois qu'il fuffit que dans l'hôpital de la capitale de chaque généralité, on y établiffe une pharmacie affez complette pour y trouver les remedes fimples, indigenes ou exotiques & compofés néceffaires, non-feulement pour le befoin des malades de cet hôpital, mais encore pour ceux des autres hôpitaux de la généralité, qui s'y fourniraient fur le prix d'achat, frais

un inftant à Rochefort, ou mardi à la Rochelle, encore mieux le lundi au foir. Recevez, Monfieur & cher confrere, les nouvelles affurances de mon plus inviolable attachement. Signé RICHARD.

Diij

& soins reconnus & estimés convenablement. Ce ferait une clause essentielle à inférer dans le traité pour les hôpitaux du 2^e. ordre. Quoique cette clause paraisse (1)rigoureuse & préjudiciable, au moins à la liberté ou à l'industrie des Entrepreneurs de ces derniers hôpitaux, la sûreté du service exige cette rigueur qui cesse d'en être une, lorsqu'elle est connue avant la convention du traité.

D'après ce plan, le local des pharmacies dont l'administration est tenue, ne peut varier, soit que ces hôpitaux soient en régie, ou donnés à l'entreprise. Chaque pharmacie principale exige trois pieces, un magasin, un laboratoire & une apothicairerie proprement dite. Ce dernier local est le seul nécessaire pour les autres hôpitaux.

Cette dernière piece qui ne devrait être remarquable que par la propreté & l'ordre qu'on y doit observer, est souvent même dans les petits hôpitaux en régie, une piece de parade plus ou moins embellie, qui contient un vain étalage de remedes inutiles, dont l'acquisition, la confervation, la préparation & l'emploi sont dispendieux, difficiles & dangereux.

(1) Cet inconvénient n'aurait point lieu si l'entreprise de tous les hôpitaux de la généralité était donnée à la même compagnie ou à la même personne, comme il a été établi pour les hôpitaux militaires. L'ufage & l'opinion ont tellement prévalu à cet égard fur la vérité, qu'il est peut être impossible de faire goûter la réforme nécessaire. Celle pratiquée dans les hôpitaux militaires est encore fort au - dessous de ce qu'elle aurait dû être. La fûreté & la facilité du fervice exigent qu'elle soit plus entière; l'économie ajoute encore à ces motifs pour la faire au moins établir telle dans les hôpitaux de charité.

On pourrait fans inconvéniens réduire la pharmacie de ces hôpitaux à deux cent remedes, tant fimples que compofés. Ce nombre excede même celui employé dans l'ufage journalier (1); on pourrait au moins abandonner une grande partie de la pharmacie galénique & chimique qu'il est fi ailé de remplacer avec avantage par des remedes fimples bien connus. On éviterait par-là

» (1) L'amas immense des remedes fimples ou com-» posés contenus dans la pharmacie ou le traité des dro-» gues, sembleraient promettre l'immortalité ou du moins » une sûre guérison de chaque maladie; mais il en est » comme de la société où l'on reçoit quantité d'offres de » fervices & peu de services. Dans cette soule de reme-» des nous avons peu de véritables amis; M. Le Mery qui » les connaissait tous ne se fiait qu'à un petit nombre, » il n'employait qu'avec une grande circonspection les » remedes chimiques, quoiqu'il pût être naturellement » prévenu en leur faveur ». M. DE FONTENELLE, éloge de M. Le Mery. une dépense confidérable; on se mettrait à l'abri des erreurs, des dangers que des préparations difficiles ou des mêlanges dont les réfultats ne sont pas toujours aisés à discerner, n'occasionnent que trop souvent.

Que Pline avait bien raison de se plaindre de l'état où la médecine était de son tems! «Les » seuls remedes, dit ce Naturaliste, agréables à » la nature, étaient ceux qui sont faciles à trou-» ver, que tout le monde peut préparer fans dé-» pense, & qui servent même de nourriture. Dans » la fuite des tems, les hommes s'étant emparés » de l'esprit du vulgaire par la fraude, ont in-» venté ces vains étalages de boutique, où l'on » ne promet pas moins que de prolonger la vie » à force d'argent : la première chose qu'on y » vante, c'est la bonté d'un grand nombre de » mélanges & de compositions bizarres. On n'ef-» time que les remedes de l'Arabie & des Indes; » pour le moindre mal, il faut aller chercher des » remedes dans la mer rouge, pendant que les » véritables sont tous les jours sur la table des » pauvres ».

M. Hoffman, premier Médecin du Roi de Prusse, un des plus célebres Chimistes de ce siécle, pensait de même. » J'aimais beaucoup, » dit-il, les remedes chimiques, lorsque je com-» mençais à exercer la médecine, mais je me suis » détrompé depuis, & ai reconnu que les remedes

[57]

» les plus vils & les plus fimples étaient préféra-» bles à tous les autres ».

Il ferait encore très-avantageux de réformer la plupart des remedes exotiques, en leur fubftituant ceux qui fe trouvent près de nous, ils coûteraient peu, & on ferait certain de les avoir dans la bonté requife. La bardane, par exemple, qu'il est aisé de trouver par-tout, qui ne coûte que la peine de la cueillir, remplacerait avec avantage la farcepareille qui vient de loin, que l'on vend cher, & qui est fouvent carriée.

Ne vaudrait-il pas mieux substituer à une dépense aussi déplacée, celle d'un jardin dans lequel on cultiverait un certain petit nombre de plantes usuelles, pour les avoir sous la main au moment du besoin?

Il fuit de tout ce que nous avons dit, qu'il est indispensable d'établir un dispensaire ou pharmacopée particulière pour les hôpitaux qui ne contienne que ce qui est nécessaire & utile, tant en fimples qu'en composés.

Il est également indispensable qu'il y ait un formulaire dans lequel toutes les compositions magistrales d'usage dans l'hôpital soient bien détaillées. Il est indisférent que ce formulaire soit le même dans tous les hôpitaux : on peut, sans inconvéniens, laisser la liberté à chaque Médecin de régler ce formulaire selon sa prudence, d'après le dispensaire. On a adopté pour les hôpitaux militaires ces deux établissemens, mais avec trop d'étendue pour la simplicité & l'économie qu'exige le service des hôpitaux de charité.

Le marché conclu le 2 mai 1781 avec le fieur Morel, pour la fourniture générale des hôpitaux militaires du Royaume, foumet cet Entrepreneur au formulaire de ces hôpitaux (1) & au codex de Paris pour les articles qui n'y feraient point compris; par cette dernière condition du marché, tout difpenfaire est inutile, puisqu'il faut que les hôpitaux soient approvisionnés comme les meilleures apothicaireries de Paris. Cette condition digne de la munificence royale serait trèsdéplacée dans un hôpital de charité.

» (1) Article 58. Toutes les autres préparations & » manipulations journalières feront faites par l'Apothi-» caire en chef de chacun des autres hôpitaux, confor-» mément au formulaire des hôpitaux militaires & au » codex de Paris pour les articles qui n'y feraient point » compris.





CHAPITRE VII.

Des Officiers de santé.

L ES Officiers de fanté doivent être confidérés comme l'ame du fervice des hôpitaux; ce font eux qui en doivent régler l'ordre, en diriger la marche, & faire tout concourir au bien des malades : ils font par état, par intérêt, par honneur, par humanité obligés à defirer, à vouloir que leurs foins foient heureux.

L'administration peut donc se reposer des principaux soins sur ces Officiers, & leur accorder toute estime & toute considération. Elle doit seulement s'occuper des moyens d'en faire le meilleur choix possible, d'en fixer le nombre convenablement à l'étendue du service, & de maintenir entre ces Officiers une subordination d'état, qui puisse, sans humilier les subalternes, leur faire aimer leurs devoirs & leurs Supérieurs.

Ces Officiers de fanté font les Médecins, les Chirurgiens & les Apothicaires. Il ferait à fouhaiter que le partage de ces professions n'cût jamais été nécessité, le service des malades en scrait plus facile & plus sûr. Hyppocrate & tous les anciens Médecins qui l'ont précédé ou suivi de près (1), réunissient ces trois professions.

⁽¹⁾ Galien exerçait la Chirurgie & la médecine dans son pays. Amené à Rome par Marc-Antele, il a cessé d'exercer la chirurgie, à cause de l'usage contraire.

Cet illustre Médecin ordonnait & opérait, il confiait à ses éleves les détails principaux dont il les avait rendus capables. Des domestiques ou serviteurs suppléaient à ce qui n'exigeait que la force : ceux-ci revenaient à ce que nos Apothicaires & droguistes appellent des garçons pileurs.

L'immenfité des remedes fimples auxquels on a prêté des vertus la plupart imaginaires, la quantité confidérable de compositions officinales galéniques & chimiques, qui emplissent si inutilement, mais si magnifiquement les boutiques de nos Apothicaires, le préjugé qui regne en faveur de cet amas plus dangereux que nécessaire, & peut-être encore plus l'industrie excitée par cette branche de commerce, qui est à la médecine ce qu'est le luxe aux modes, ne permettent plus d'espérer une réforme desirable, encore moins la réunion de la profession d'Apothicaire à celle de Médecin.

Il n'en est pas de même de la chirurgie, elle est une partie trop essentielle de l'art de guérir, pour en avoir jamais dû être séparée; il y a trop de connexité entre ces deux professions, & trop d'avantage pour l'Etat, pour l'humanité, pour les artistes, qu'elles soient exercées par la même personne, pour ne pas espérer que tôt ou tard'on réformera cet abus, on réunira ce que l'orgueil & l'intérêt mal entendus ont si mal-à-propos séparé (1).

(1) » Le partage de la médecine était fait pour hâter

Il faut si peu de talens de plus pour qu'un Médecin bien instruit puisse devenir capable d'exercer la chirurgie; il faut si peu d'étude de plus à un Chirurgien qui a suivi les écoles avec intelligence, pour qu'il puisse être propre à l'exercice de la médecine, que j'ai lieu d'être étonné que cette réunion ne soit point déja exécutée.

Le Médecin étudie l'anatomie, difféque, opere fur le cadavre; il est instruit de toutes les maladies chirurgicales, de tous les cas dans lesquels il y a nécessité d'opérer; il doit même être instruit du quomodo de l'opération; il doit être au befoin en état de diriger la conduite & presque la maindes Chirurgiens peu instruits. Que lui fautil de plus? favoir pratiquer sur le vivant ce qu'il est obligé de conseiller, ce qu'il a exécuté sur le cadavre; c'est un pas de plus qu'il lui serait aisé de franchir.

Le Chirurgien (nous le fupposons bien né, bien élevé :) est obligé d'acquérir toutes les con-

» les progrès de cette science, & il les a retardés; il » promettait à la Société des Chirurgiens & des Méde-» cins excellens, & il n'a fourni en général que des » docteurs sans expérience & des opérateurs mal-adroits; » il devait favoriser la juste administration des secours » médecinaux, il n'a servi qu'à y jetter des difficultés sans » nombre, qu'à lui enlever toute fûreté ». Extrait du discours du célebre M. PETIT, prononcé à l'ouverture du cours de chirurgie le 27 novembre 1757. naisfances dont le Médecin s'occupe, à l'exception de tout ce qui a rapport aux maladies internes. Cette différence est certainement confidérable, mais il a l'avantage du manuel des opérations, & il est très-possible qu'en simplifiant la médecine moderne, en la rappellant à sa vraie destination, à l'art de guérir seulement, à la manière dont Hyppocrate l'exerçait, on parviendra à avoir des Chirurgiens habiles à l'exercice de la médecine.

Cette réunion ferait, comme je l'ai dit, avantageuse à l'Etat, à l'humanité, aux artistes même.

A l'Etat, en ce que les vaisseaux du Roi, ses armées, ses troupes seraient, sans augmentation notable de dépense, pourvus d'Officiers de santé suffisamment instruits: les petites villes, les campagnes jouiraient du même avantage.

Les avantages de cette réunion pour l'humamanité sont sensibles ; les malades recevraient dans l'instant les secours dont le retard ou le refus leur devient souvent très - préjudiciable (1).

(1) A mon arrivée à Rochefort je fus très-étonné de voir que tous ceux qui le mélaient de médecine, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires & Gardes malades croyaient que la faignée pratiquée dans le chaud de l'accès avant la fueur était dangereuse. Je vis avec autant d'étonnement que l'on ne traitait les petites véroles que par une méthode incendiaire; ma conscience & mes lumières ne me permettaient point d'adopter des usages

[6;]

Ils ne feraient point alarmés par les opinions fouvent différentes du Médecin ou du Chirurgien; ils ne feroient point ébranlés dans leur confiance, moyen qui, en procurant la tranquillité aux malades, influe beaucoup fur leur état. Ils ne feraient jamais expolés à être les victimes de la mauvaile foi (1), de l'ignorance ou de la négligence, comme il n'est arrivé que trop fouvent.

Les Médecins retireraient eux-mêmes le plus grand avantage de cette réunion; outre la ceffation des empiétemens des Chirurgiens fur leur profession qui est déja presqu'envahie par-tout,

auffi pernicieux ; mais chaque fois que je m'en écartais je trouvais des réfiftances de la part des Chirurgiens, fur-tout pour les faignées ; leurs refus, leurs contrariétés ont couté la vie à plasieurs perfonnes. J'en ai fait des repréfentations aux Magistrats qui n'y ont point eu égard, & il a fallubeaucoup detems pour faire tomber ces préjugés. Les ieunes gens ont été les premiers qui ont cédé à la vérité ; les plus vieux ont perfisté s'y croyant fondés par l'ex mp e des anciens Médecins dont la pratique avait été leur flambeau. On aurait de la peine à se persuader combien les contrariétés que j'ai éprouvées de toute part étaient nuisibles aux malades & m'étaient désagréables.

(1) Quelques Chirurgiens les plus ignorans ofaient changer jusqu'aux remedes qu'ils préparaient chez eux au préjudice des Apothicaires, & encore plus à celui des malades. ils auraient de plus une fatisfaction bien digne d'eux, celle de voir que ce défordre ne ferait plus le malheur public; que les Chirurgiens devenus Médecins, & les Médecins devenus Chirurgiens, ne feraient plus qu'un corps de citoyens honnêtes & vraiment utiles. Fasse le Ciel que, sous le régne de Louis le juste & le bienfaisant, cette heureuse révolution puisse avoir lieu !

En attendant que ce vœu puisse avoir son exécution, il faut attacher aux hôpitaux les Officiers de santé qui y sont nécessaires dans l'état actuel.

Le premier de ces Officiers est fans contredit le Médecin, à cause de l'importance & de l'étendue de ses sonctions. Il doit réunir aux talens de son état l'amour du travail & l'esprit de désintéressement; il faut qu'il fasse moins de cas des honoraires que de la gloire d'être utile aux malheureux, & de l'estime publique qu'il en peut espérer. Il convient qu'il soit âgé de trente ans environ, qu'il ait exercé la médecine, ou au moins suivi un hôpital quelconque pendant quelques années de la manière qui sera exposée plus bas.

Le nombre de ces Officiers doit être proportionné à celui des malades, & j'estime d'après mon expérience, que dans un hôpital de 400 malades, il faut 4 Médecins, ou au moins 2 en titre (1)

(1) Une visite de 200 malades exige, pour être bien faite deux heures de tems au moins. & un troisiéme surnuméraire pour aider en cas d'augmentation du nombre des malades, ou pour suppléer dans les cas d'absence ou de maladie du titulaire.

Il faut que chaque Médecin continue fon fervice fans interruption, qu'il voie fes malades deux fois le jour (1), que chacun ait fon département : ainfi dans un hôpital conftruit pour 400 malades, d'après mes vues, il y aurait huit falles bien diftinctes & féparées. Chaque Médecin ferait chargé de 2 ou 4 falles, fans s'entreméler de celles de fon confrere, où il n'irait qu'à fon défaut, ou en cas de confultations, auxquelles le Médecin furnuméraire ferait toujours invité, fi le tems le permettait. Ces Médecins ne feraient point fubordonnés l'un à l'autre ; le plus ancien en grade jouirait feulement des égards qu'on ne refuse jamais à l'ancienneté.

Le nombre des blesses n'étant ordinairement que le dixiéme des malades d'un hôpital, il suffit d'un Chirurgien en chef & d'un aide ou surnuméraire, vû que la petite chirurgie administrée sous les ordres des Médecins, est remplie par les éleves Chirurgiens.

(1) Rien n'est plus inconséquent, sur-tout dans l'état actuel des écoles de Médecine, que l'usage de faire vifirer les malades le matin par un Médecin, & le soir par un antre. Comme cesase pratique a

I hold dien de paris

La pharmacie dans les hôpitaux de 400 malades nécessite dans l'état actuel un Apothicaire en chef & un aide ou surnuméraire; le choix de ces Officiers ne doit être fait que d'après l'avis des Médecins, ceux-ci ayant le plus grand intérêt à procurer des sujets dont les talens & l'attention les assuret d'une exacte & sidele exécution de leurs ordonnances.

L'Apothicaire en chef sera chargé de veiller à l'approvisionnement nécessaire, & de toutes les opérations de pharmacie galénique & chimique.

L'Apothicaire lurnuméraire aidera celui en chef pour cette partie; mais il fera plus spécialement chargé de l'exécution des formules, dont il furveillera la distribution qui en doit être faite dans les falles.

Indépendamment de ces Officiers de fanté, il est d'usage qu'il y ait dans chaque hôpital des éleves en chirurgie & en pharmacie; le nombre en est fixé par les marchés & ordonnances, de manière qu'il doit y avoir un éleve Chirurgien par 25 malades, & un éleve en pharmacie par 50, ce qui obligerait d'avoir dans un hôpital de 400 malades 16 Chirurgiens & 8 Apothicaires.

La néceffité d'avoir des Chirurgiens inftruits se joint à l'économie pour réformer ces derniers, & les faire suppléer par les éleves en chirurgie. L'Apothicaire n'a pas besoin d'être instruit de l'effet des remedes, il suffit qu'il les connaisse,

hillet form No Palm

[67]

qu'il puisse juger de leur bonne ou mauvaise qualité, qu'il fache les préparer; c'est dans son laboratoire & dans sa boutique que son travail doit se terminer; il n'en doit point sortir. Le Chirurgien, au contraire, à qui on est souvent obligé de confier le traitement des malades, a besoin d'être instruit des propriétés de chaque remede simple, de l'efficacité des remedes composés qu'il est dans le cas d'employer : c'est donc un abus préjudiciable que d'ôter à ces éleves qu'on aurait intérêt de rendre Médecins, les moyens les plus sûrs pour qu'ils acquiérent au moins une partie principale des connaissances requises pour cet état.

Les 16 Chirurgiens éleves confervés, à l'exclusion de tous autres, suffiront dans un hôpital de 400 malades pour que le service soit bien fait; ils ne seront point surchargés de travail, moyennant l'ordre proposé dans les chapitres suivans.

Il ferait beaucoup plus avantageux que ces éleves pussent être suppléés par de jeunes Médecins ou par des éleves en médecine, ce serait le meilleur moyen de procurer d'excellens sujets très-utiles à l'Etat : & je ne doute point que le gouvernement n'y parvînt aisément sans dépense, s'il donnait sa sanction aux divers arrangemens dont je parlerai dans cet ouvrage, & que j'ai en grande partie communiqué depuis long tems aux Médecins inspecteurs généraux, & aux Ministres des départemens de la guerre & de la marine.

Je ne m'étendrai point fur le traitement des Officiers de fanté. L'exécution des arrangemens que j'ai à propofer diminuerait confidérablement cette dépense, fans diminuer les émolumens des Médecins & Chirurgiens titulaires. La dépense des Chirurgiens fubalternes cefferait d'avoir lieu; mais dans l'état actuel, il n'est pas possible d'y apporter d'autre réforme que celle des huit Apothicaires fupprimés.

On pourrait cependant éviter celle des appointemens des éleves Chirurgiens. Il fuffit bien qu'ils foient logés, nourris aux frais de l'hôpital, & qu'ils reçoivent toutes les inftructions néceffaires pour récompense de leur travail; fur-tout fi leur fervice continué pendant un tems fixé leur tenait lieu d'apprentisse pour la maîtrise en province.

Tout ce que je dis ici peut s'appliquer avec un avantage beaucoup plus confidérable aux éleves Médecins, si la totalité de mes vues s'exécutait, ainsi qu'on le verra dans les chapitres 9 & 13.

Le gouvernement pourrait même dès-àprésent tenter cette utile expérience, & voir sous peu de tems les jeunes Médecins s'empresser de venir remplir dans les hôpitaux les fonctions des éleves Chirurgiens, ou au moins les plus importantes, celles de la distribution des remedes,

[69]

de la tenue des feuilles de visite & des observations journalières. Il n'est pas douteux que ces personnes déja instruites n'apportent plus d'aptitude & plus de talens pour cette besogne que des jeunes-gens, même des enfans, dont l'éducation a été souvent négligée. & qui à peine savent lire & écrire, quand les parens sollicitent pour les faire admettre aux hôpitaux.

Si on ajoutait à l'utilité des inftructions, dont les jeunes Médecins font toujours avides, quelques priviléges bien mérités, on ne manquerait point d'en trouver fuffifamment qui defireraient faire ce fervice, fans être en aucune manière à charge à l'hôpital, où il conviendrait pourtant qu'ils foient honnêtement logés, s'ils le defiraient.

Un des moyens qui pourrait mieux les déterminer à rechercher ces places, serait de les affranchir des aggrégations établies au préjudice des facultés dans plusieurs villes du Royaume.

La plupart des facultés de médecine s'étant relâchées fur la rigueur des épreuves pour les grades de Licencié & de Docteur (1), le Roi, pour réprimer cet abus, restraignit leurs priviléges, en établissant dans les villes principales des colléges de médecine, auxquels les Médecins reçus

(1) V. l'édit de 1707.

dans les Universités, doivent se faire aggréger pour avoir la liberté d'exercer dans ces villes.

Cette aggrégation confiste à payer de certaines fommes plus ou moins fortes, à subir quelques examens, à soutenir quelques thèses (1), c'està-dire, à réitérer quelques actes semblables à ceux prescrits dans les écoles de médecine. C'est une répétition de sorme, c'est une répétition des mêmes abus. Les Médecins qui composent ces colléges font des hommes comme ceux qui composent les facultés : l'intérêt, les égards, les pasfions ont prise également sur eux. Qu'est-il réfulté ? que les jeunes Médecins instruits, mais sans fortune, ont été exclus des grandes villes; que d'autres moins instruits ont été favorisés pour cette aggrégation, & qu'en général la crainte de partager les bénéfices, motif nuisible au public, peut décider du plus ou du moins de difficulté qu'éprouvent les aspirans.

Pareil établiffement n'apporte aucun nouveau dégré de lumière, il prouverait tout au plus celles que l'on a acquises. Ne serait-il pas infiniment

(1) Le plus grand de tous les abus est de foutenir des these, on y cherche plus à éblouir qu'à s'instruire : c'est une espece d'escamotage où le plus rusé & le plus opiniâtre l'emporte sur l'homme instruit, mais sage & modeste. Les examens sont bien plus propres à s'assurer de talens qu'un ergotage pointilleux qui embarrasse l'homme sensé. plus avantageux qu'on supprimât ces aggrégations, & qu'on y substituât l'obligation aux jeunes Médecins d'être attachés au service d'un hôpital pendant deux ou trois ans après l'obtention de leurs grades ! Si on ne juge point à propos de supprimer les aggrégations, on peut au moins, fans inconvéniens, accorder aux jeunes Médecins qui auroient servi gratuitement dans un hôpital pendant un tems fixé, le droit d'exercer dans toutes les villes du Royaume, faus à les aggréger aux colleges sans aucuns frais, & par un seus examen public fur tout ce qui concerne la médecine pratique.

Les ordonnances pour les hôpitaux militaires ont établi des Médecins surnuméraires, qui ont la perspective de devenir Médecins titulaires & Médecins des armées. C'est un arrangement trèsutile qui faisait partie des vues que j'avais adresfées à M. Richard, Inspecteur général. Pourquoi ces vues ne mériteraient-elles pas la même confidération pour tous les autres hôpitaux de marine & de charité ? & avec d'autant plus de tondement, que les hôpitaux militaires ne peuvent instruire que sur certaines maladies, celles qui at. taquent des hommes presque tous à fleur d'âge, & tous d'un même état; au lieu que les hôpitaux de la marine instruiraient des maladies de gens. de tous âges & de divers états; & ceux de charité où l'on reçoit des personnes des deux sexes.

Eiv

[72]

& de tous âges procureraient une instruction plus générale, & par conséquent infiniment plus utile au public.

Les campagnes, les villes, la Cour feraient plus affurées d'avoir de bons Médecins, s'ils étaient tous obligés de fervir dans les hôpitaux, & cette obligation ferait remplie avec empressement, fi les places, fi les charges utiles & honorifiques de cette profession n'étaient accordées qu'en raison des talens & des fervices.

Platon avait bien raison de dire que rien ne prouvait davantage la dépravation des mœurs que de manquer de bons Médecins & de bons Magistrats. » Malæ & indecoræ morum culturæ in » urbe malum majus habere poteris argumentum, » quam indigere medicis magistratibusque summis. » PLATO de republicâ, Lib, 3.



Em ronintes mil

de tout free & . Is divers drate to

and an those which and provided the



CHAPITRE VIII. Des Infirmiers.

L ES foins des Officiers de fanté fi néceffaires aux malades deviendraient inutiles, s'ils n'étaient point fecondés par la vigilance & les fervices d'autres perfonnes uniquement chargées de garder les malades de nuit & de jour, de leur délivrer les fubfiftances convenables, & de les tenir dans l'état de la plus grande propreté possible.

Ces loins ne font pas tous de la même nature : les uns exigent de l'intelligence, de la charité, de la patience; les autres n'exigent que de la force, de la docilité & de la constance.

Je diviferai en conféquence ces perfonnes défignées ordinairement fous le nom générique d'Infirmiers en Infirmiers gardiens que j'appellerai affiftans, & en Infirmiers ferviteurs que je qualifierai de garçons ou filles d'hôpital (1). Ce ne feront que des noms changés, mais ils rendent mieux les fonctions de chacun de ces états, & peuvent être plus agréables à ceux qui les rempliffent.

Les affiftans doivent être des perfonnes de l'un & de l'autre fexe, bien élevées, fachant lire & écrire, intelligentes, de bonne conduite & de mœurs douces.

(1 Tout ce que je dis dans cet essai des hommes doit s'entendre des personnes du sexe qui sont attachées aux hôpitaux. Leurs fonctions font trop connues pour qu'il foit néceffaire de les détailler; elles feront d'ailleurs indiquées dans la fuite. On fait en général que ces perfonnes ne doivent jamais perdre les malades de vue, qu'elles doivent confoler les uns, exciter les autres, prévenir tous leurs befoins, ne rien négliger pour qu'ils aient à tems les fubfistances & autres fecours ordonnés, pour qu'ils foient bien couchés & vêtus convenablement.

Ces mêmes affiftans font chargés de veiller à ce que le changement de draps & de tous autres linges ait lieu, auffi fouvent que le marché de l'Entrepreneur & le besoin extraordinaire l'exigent; ils doivent s'opposer à tous désordres, à tous abus, & avertir à tems les Officiers de santé & ceux d'administration de ce qui pourrait survenir d'irrégulier.

Le nombre de ces affiftans ne peut être moindre que de deux par falle de cinquante malades. L'ordonnance militaire en établit un pour quinze malades blessés ou vénériens, mais ce nombre se trouve suppléé par les garçons ou falles d'hôpital.

On a agité affez à propos la question, s'il convient que le soin des malades soit exclusivement donné à des femmes, que l'on suppose plus douces & plus propres à entretenir l'ordre & la propreté: cette opinion est la plus générale; cependant l'expérience nous démontre que plusieurs

[75]

hôpitaux tenus par des hommes font très-propres & bien administrés; & que les hopitaux confies aux femmes n'ont pas été exempts de l'infection & du défordre. La douceur même des femmes est fouvent un obstacle au maintien du bon ordre; leur cœur plus facile, leur esprit moins fort, les rendent souvent trop dociles aux desirs des malades, & trop peu attentives à ceux des Officiers de fanté. Les hommes plus fermes & plus réguliers, n'accordent aux malades que ce qui leur est prescrit. La désérence que les supérieurs ont pour les semmes, ne réprime point leurs dangereuses facilités (1).

L'hôpital de la charité de Paris gouverné par des hommes, est infiniment mieux tenu que l'Hôtel Dieu gouverné par les semmes. L'hôpital royal de la marine de Rochefort tenu par les Sœurs de charité, a péché par les abus les plus funestes,

(1) Lors de l'arrêt du Confeil du 17 août 1777, par lequel le Roi invitait fes fujets à communiquer leurs vues fur l'amétioration de l'Hôtel-Dieu, j'eus une converfation relative avec un des Administrateurs, qui ne repliqua à ce que je propofai, qu'en difant que fi les malades étaient trop bien à l'Hôtel-Dieu, il y en aurait un trop grand nombre, que les indigens y viendraient fans être malades ; je lui obfervai que la diette alors ordonnée par les Medecins les en fe ait fortir ; il repliqua qu'il ne ferait point poffible de rendre les Sœurs affez dociles fur ce point de régime.

[76]

dont une partie n'aurait pas eu lieu, s'il avait été gouverné par des hommes.

D'après cette comparaison & mon expérience, je crois être fondé à conclure que le soin des malades dans les hôpitaux militaires & autres, où il n'entre que des hommes, devrait être confié aux hommes seulement; que dans ceux où l'on reçoit les personnes des deux sexes, le soin des hommes doit être confié aux hommes & celui du sexe à des semmes: la décence, qui est aux mœurs ce que la santé est au corps, s'accorde avec l'expérience pour étayer cet usage.

Rien n'est si aisé que cet arrangement, si les falles des hôpitaux sont distribuées comme je l'ai dit au chapitre 2^e; les malades de dissérent fexe seront tous logés dans des bâtimens séparés; le service alors se sera sans inconvénient. Il y a plus, c'est qu'il en peut résulter une émulation très avantageuse pour les malades : chaque département voudra l'emporter sur l'autre pour l'exactitude & la propreté.

On agite une autre question : Faut-il pour ce fervice des corps Religieux de préférence à des séculiers? Si on se regle sur l'état actuel des choses, je pense qu'il serait plus utile que le soin des hommes soit par-tout consié aux freres de la Charité ou autres Religieux, & celui des femmes aux sœurs de Charité ou autres Religieus, les uns & les autres envoyés en nom-

[77]

bre suffisant par détachemens, toujours sous l'ordre d'un d'entr'eux comme supérieur.

Mais fi on confulte l'avenir, qui peut amener un plus grand réfroidissement pour l'état monastique; fi on confulte même le véritable intérêt public, qui confiste principalement à procurer des ressources à tous les sujets d'un grand Etat, dont la population est confidérable, je ne balance pas à dire qu'il faut préférer les séculiers pour ce service.

Les affiftans n'étant tenus qu'à un fervice que l'humanité & la charité rendent honorable, étant dégagés des fonctions ferviles & défagréables réfervées aux ferviteurs, on en trouvera fuffifamment. Ces places pourront convenir à plufieurs perfonnes honnêtes, incapables de travaux pénibles, ou à qui la domefticité répugnerait. Ce ferait une reffource pour ces enfans de la nature qui rendraient à la charité publique les fervices qu'ils en ont reçus. Quelques moyens d'encouragemens qu'il est fi aifé au Gouvernement d'employer avec fruit, feraient tout à la fois l'invitation à ce fervice & fa récompense.

Il fuffirait peut-être pour y exciter les hommes, d'établir que nul ne pourrait devenir contrôleur dans les hôpitaux militaires ou officier fubalterne d'administration dans les autres, qu'après avoir rempli les fonctions d'affistant pendant un certain nombre d'années, Les femmes pourraient y être excitées, avec utilité pour le public, si on accordait le titre de gardes malades privilégiées à celles qui auraient exercé pendant le même tems les fonctions d'assistantes.

Le privilége de ces gardes malades diftinguées des gardes malades ordinaires, confifterait dans la permiffion exclusive de placer au-deffus de leurs demeures l'infcription portant leurs noms & le titre de garde malade privilégiée, & en outre l'affurance d'être, en cas d'infortune prouvée, reçue fur le pied d'affiftante libre dans l'hôpital, après vingt ans de fervice de garde-malade attesté par les médecins & les magistrats du lieu.

Quant aux ferviteurs, garçons & filles d'hôpital, il fuffit qu'ils foient dociles & de bonne conduite. Ils doivent être directement fous les ordres des affiftans, fans ceffer pour cela d'être fubordonnés aux officiers de fanté & d'administration : leurs fonctions sont de tenir les falles nettes, ainsi que les vases servans aux malades, de faire les lits, de vuider & nettoyer les chaifes percées & de faire enfin tout le service qui leur est commandé par les affistans.

Leur traitement d'après l'usage établi dans les hôpitaux militaires est qu'ils soient nourris à la ration des malades & qu'ils reçoivent tous les mois le prix de leurs gages.

1.

Comme les récompenses pécuniaires sont les plus sûrs encouragemens pour ces sortes de sujets, je pense qu'il serait bon de leur accorder une augmentation de gages après un certain tems de services, & d'établir quelques prix d'émulation qui se distribueraient tous les ans dans une assemblée publique, à ceux d'entr'eux qui se seraient distingués par leur zèle & leur exactitude.

Tous ces ferviteurs ainfi que les affiftans & officiers de fanté ne doivent jamais être à la charge des Entrepreneurs ; c'est à l'administration à en supporter la dépense ; l'Entrepreneur ne doit être tenu qu'à faire les avances des nourritures sur le prix convenu dans son marché.

deux objets ellentieis que f'ai a traiter dans ce

Je tréms de dire la vérite ; il el



simovens de canhai

291197

CHAPITRE IX.

[80]

D E S Feuilles ou Cahiers journaux nécessaires pour rendre le service des hôpitaux utile aux malades & au public.

officiers de fan

L'ÉTABLISSEMENT des hôpitaux a pour but le soulagement des malades, leur conservation & leur guérison autant qu'il est possible. Ce but est-il rempli? Comment peut-il l'être? Voilà les deux objets essentiels que j'ai à traiter dans ce chapitre un des plus importans de cet Essai.

Je frémis de dire la vérité; il est peu d'hôpitaux ou plutôt il n'en est point, où les Médecins ayent pu rendre leurs soins assez utiles pour atteindre ce but; il en est plusseurs où les abus ont rendu ces soins inutiles & même dangereux.

C'est de la visite du Médecin faite régulièrement & bien exécutée, que dépend tout le succès desiré.

Cette visite pour être régulièrement faite, doit présenter au Médecin les moyens de connaître & de se rappeller chaque jour la nature des maladies qu'il a à traiter, leurs époques, les diverses verses circonstances qui les accompagnent, la quantité & qualité des secours qu'il a prescrits, & les événemens qui sont survenus soit naturellement, soit par erreur ou par abus.

On ne peut me contester que tout cela ne foit d'une néceffité indifpenfable. Je demande maintenant & j'en appelle à la confcience des médecins qui ont desservi ou qui desservent les hópitaux, si leurs visites sont susceptibles de cette régularité. Au besoin j'en appellerai à leurs caliers de visite; mais ils sont trop honnêtes pour ne pas convenir de la vérité. Ils s'excuseront sur l'usage, sur l'impossibilité ou la difficulté de faire mieux, peut-être sur la bonté de leur mémoire.

Parmi ces excufes auxquelles il est malheureux d'être obligé de recourir, la dernière admiffible à certains égards pour les petits hôpitaux de dix, vingt, trente malades au plus, ne peut être admise pour les hôpitaux plus considérables. Il est impossible qu'un Médecin, de quelque mémoire supérieure qu'il soit doué, ait présents les tableaux d'un plus grand nombre de malades, s'il n'a devant les yeux un cahier, une feuille ou journal de visite, qui lui indique l'état de chaque malade & la suite de son traitement. Le peut-il avec le cahier de visite en usage? Ce cahier qui ne contient que les numéros des lits, le régime & les fecours ordonnés, peut-il l'inf-

F

truire suffisamment? C'est cependant ce cahier insuffisant qui régle tout, & il y a quelques Médecins qui ne l'ont pas même toujours en mains, ils se contentent de l'entendre lire.

Non-seulement le Médecin, en se bornant à cet ulage, ne peut bien connaître aucune maladie; mais il est de plus exposé à toutes les crreurs que les abus dont il n'acquière point la connaissance, occasionnent. Quelquefois ce n'est plus le malade qu'il a vu la veille, il est mort, ou on l'a changé de lit sans en avertir ; souvent le malade n'a point eu ses remèdes, il les a refulés ou en a pris par quiproquo d'autres que ceux ordonnés; plus souvent encore le régime prescrit, mais mal exécuté, aggrave la maladie ou empêche ou retarde la prise ou l'effet des remèdes. D'autres fois les malades trompent le Médecin par ignorance ou par malice : si on ajoute à ce défordre trop ordinaire, les inconvéniens d'un local trop resserré & la malheureuse nécesfité de coucher deux ou plusieurs malades enfemble; on aura le véritable tableau de ce que j'ai observé à l'Hôtel-Dieu de Paris & à l'hôpital de Rochefort; je cite ces deux hôpitaux feulement, parce que dans le grand nombre d'hôpitaux que j'ai vus en France & dans les pays étrangers, ce sont ceux où j'ai été le plus à portée d'appercevoir les abus.

J'arrivai à la fin de février 1758 à Rochefort

pour y exercer les fonctions de médecin de de la Marine, & je fus étonné de voir que dans un hôpital, où l'Etat n'épargne aucune dépense nécessaire, la mortalité y était aussi confidérable (1); je le fus encore plus des abus qui concouraient à causer cette mortalité, abus qu'il était très-facile de réprimer.

J'avais été précédemment attaché à l'hôpital ambulant de l'armée du bas Rhin, commandée par M. le Maréchal d'Eftrées; cet hôpital n'était point fusceptible d'un meilleur ordre que celui que j'y ai vu.

Après la prife de Hanovre & du duché de Brunfvick, je fus chargé de l'hôpital principal établi en cette dernière ville; la courfe forcée pour l'expédition de Ciosterseven, les pluies, le froid & bientôt l'inconvénient des poëles trop chauffés, auxquels les soldats n'étaient point accoutumés, occasionnèrent beaucoup de maladies qui remplirent les hôpitaux; le local trop refferré de presque tous les aggrava; la fiévre

(2) Dans les mois de janvier & février 1758 qui précedent mon exercice, il était mort 310 perfonnes. Le nombre des malades au premier mars que je pris le fervice était de 600; je perdis dans ce mois 109 malades. J'étais outré de douleur & de dépit de voir que les abus & les préjugés étaient plus meurtriers que les maladies. d'hôpital les rendit meurtrières. Les officiers de fanté, ceux d'administration, tous ceux qui étaient attachés à ce fervice tombèrent malades, le plus grand nombre mourut. J'en fus quitte pour être allé jusqu'aux portes du tombeau. Si on avait voulu barraquer les malades, & régler le feu des poëles, comme je l'avais conseillé à tems, on aurait évité une grande partie de cette mortalité.

Je reçus dans ma convalescence la nouvelle que j'étais nommé Médecin de la marine à Rochefort, j'y arrivai, comme je viens de le dire, à la fin de février 1758.

Je ne connaiss point du tout ce pays ; je craignais d'y être embarrassé pour le traitement du scorbut que l'on me disait y être commun au point de faire les trois quarts des malades. J'avais sur cette maladie plus de théorie que de pratique ; & je la devais à M. Lind, Médecin Anglais, qui a donné le meilleur traité à ce sujet(1),

(1) Les trois quarts des malades étaient réputés forbutiques; je ne reconnaissais que dans un petit nombre de sujets les traits du scorbut décrits par Lind. J'osai douter, je ne tardai point à changer de méthode: le succès & quelquesois l'ouverture des cadavres me confirmèrent que le préjujé était pour beaucoup dans l'opinion qui généralisait si fort le scorbut; mais ce préjugé avait tant de partisans que c'était s'exposer que de le combattre. Je me flattais qu'aidé des lumières de mes deux collégues je ne tarderais point à m'instruire. Je me réjouissais encore d'être attaché à un hôpital en réputation, où rien n'était épargné pour le bien-être des malades.

Quelle fut ma furprise, & je puis dire ma douleur, lorsqu'ayant pris le service peu de jours après mon arrivée, je retrouvai less dangers du local comme à Bruswick & quantité d'abus des plus pernicieux ! Il serait trop long de les détailler tous, je ne rappellerai que ceux qu'il était facile aux Médecins de faire cesser, que ceux dont leur usage les rendait la cause.

Il était très-aifé de faire rendre un réglement qui affurât le fervice qui en indiquât l'ordre ; il était aifé de ne confier l'exécution des formules qu'aux officiers de fanté attachés à la pharmacie (1); de ne pas laiffer fubfifter l'ufage abfurdes de la diftribution de tous les lavemens par un éléve, & de toutes les potions purgatives (2).

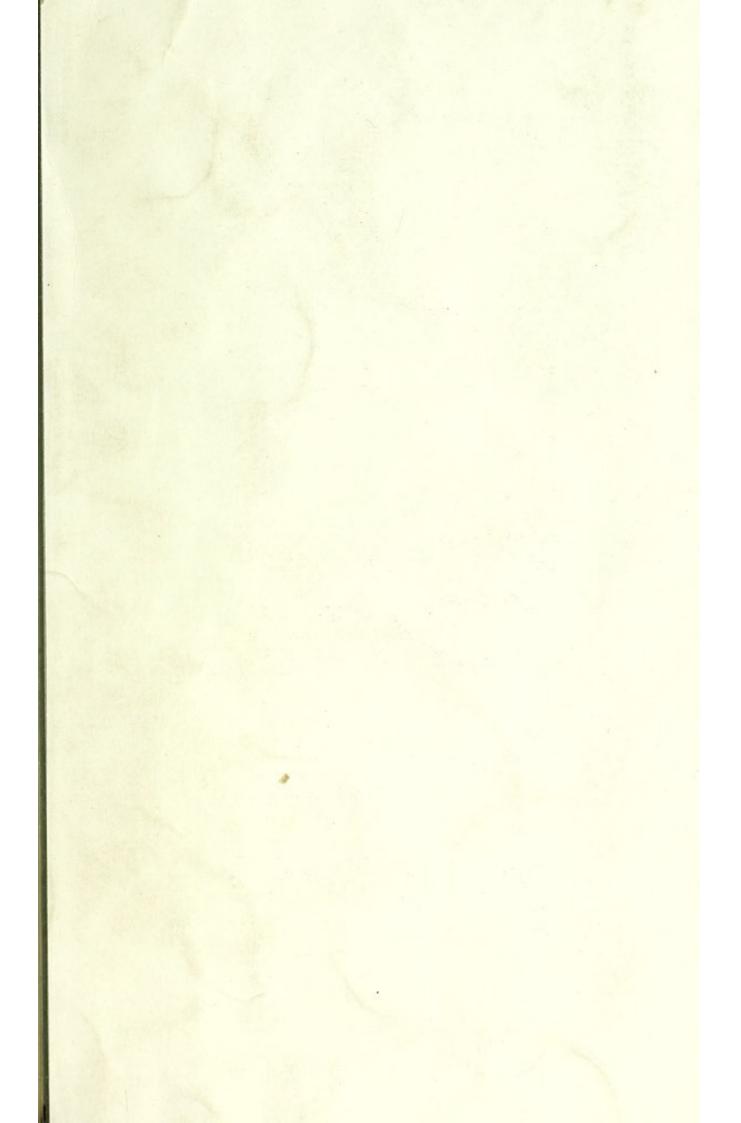
(1) Cette exécution était confiée aux Sœurs chargées de l'entreprise, il nétait pas facile de les rendre exactes à cet égard, la déférence des Supérieurs les avait gâté.

(2) Cet usage avait pour inconvéniens un retard préjudiciable des secours & leur altération, les premiers lavemens pouvant être donnés trop chauds, les autres trop froids. par un autre; il était ailé d'affujettir les fœurs de charité à fuivre exactement le régime prefcrit, & de les empêcher de donner tous les matins avant ou pendant la vifite le potage appellé *Gigodaine*, dont il a été parlé ci-deffus, diftribution que les Médecins avouaient gêner leur fervice & être nuifible aux malades; il était aifé de veiller fur la diftribution des remèdes, de manière à fçavoir fi les malades les avaient pris (1), ou pourquoi ils ne les avaient point pris; il était aifé de ne permettre la fortie des malades

 (1) Le plafond des falles était parfemé de bols de quinquina. Les malades s'exerçaient à qui les y attacherait le mieux ; d'autres malades les emportaient en ville & les donnaient ou vendaient.

Il paraît que les abus de ce genre ne sont pas cessés puisque M. Lucadou, mon successeur dans cet hôpital, dit à la page 49 du traité sur les maladies de Rochefort qu'il vient de faire imptimer cette année. » J'ob-» tins les plus grands succès de ce remede, (celui pour la fievre quarte conseillé par M. Lorenty), » je guéris par » ce moyen, foit dans les hôpitaux soit en ville, plus des » trois quarts des malades. Je suis obligé d'avouer que-» dans l'automne de 1-83 les bons effets de ce remede à » l'hôpital parurent d'abord moins brillans. Je ne favais » si je devais en accuser la constitution de l'année; mes » recherches à cet égard m'ont persuadé que la négli-» gence des jeunes gens chargés de sa distribution en » était la principale cause.

Le même Auteur à la page 141, où il parle des





que dans le cas de guérifon ou du moins dans un état de convalescence assurée (1); & enfin ce qui était le plus intéressant, on aurait facilement réussi auprès du Gouvernement à obtenir l'agrandissement de l'hôpital du moment qu'il a paru nécessaire, & par-là éviter de voir les malades si longtems entassés.

L'usage introduit par les Médecins eux-mêmes, était une autre cause d'abus non moins dangereuse.

Au lieu de fe partager les malades entr'eux, un feul les voyait tous à tour de rôle par mois. Le nombre commun dans cet hôpital étoit de 400, il y en avait fouvent 600, j'y en ai vu jusqu'à un mille à la fois. On fent affez l'inconvénient d'une pareille furcharge pour les mala-

fébricitans rechutés parvenus à un état approchant du fcorbut au troisieme dégré, dit : » ils s'éteignent au » moment où on s'y attend le moins ; quelquefois ce-» pendant ils font très-dégoûtés plusieurs jours avant sa » mort; mais c'est un accident que nous ignorons souvent, » parce que les malades le cachent pour pouvoir vendre » ou donner leur alimens à leurs camarades.

(1)M. Cochon Dupui, premier Médecir, foutenait qu'il était mieux de laiffer toute liberté aux malades ; ce n'a été qu'après l'établiffement des garnifons à Rochefort & la réception de leurs malades dans l'hôpital de la marine, que cet abus a été réprimé ; il a duré encore quelques tems avant d'être aboli pour la marine.

F iv

des & pour les Médecins; je l'ai déjà dit, c'est beaucoup que 200 malades pour un Médecin, aussi avouerai-je de bonne foi que la visite de tant de malades m'excédait, que je ne voyais bien que les premiers, quelquesois aussi les derniers. Le plaisir de voir finir ma besogne ranimait mon courage : une visite qui dure cinq à fix heures ne peut être soutenue avec la même attention.

Le changement du Médecin à chaque mois pouvait amener des inconvéniens, mais ils font moins dangereux, & peut-être ces inconvéniens font-ils alors compenfés par certains avantages qui réfultent de ces changemens même, qui, s'ils peuvent préjudicier à quelques malades peuvent devenir profitables à quelqu'autres.

Un avtre abus plus nuifible que ce dernier, mais que j'ai évité, parce que j'en étais le maître, est celui de l'heure de la visite. Les ordonnances militaires la fixent à sept heures en été & à huit heures en hyver; cependant quelque sût le nombre des malades, on la faisait souvent dès cinq heures du matin, quelquesois même plutôt.

Outre l'inconvenient de mal juger des malades à la lumière, il en réfultait plusieurs autres, tels que d'interrompre leur repos, de les éveiller en fursaut, de les trouver suns ou transpirans, encore fatigués du sommeil, de ne pouvoir juger fainement dans cet instant de l'état du poulx & du visage que la précipitation de la visite ne laisse pas le tems de rasseoir, ni au malade encore à demi endormi celui de se recueillir, & de répondre assez vîte & convenablement.

Ces abus étaient fort anciens, & ils acquéraient encore plus de force par l'infuffilance du cahier de vilite. Je propolai fur tout cela mes idées de reforme, ce fut fans fuccès. Je crus alors que ma confcience & mon honneur exigeaient que je tentaffe de plus grands efforts; je préfentai un plan de réglement à M. de Ruys, alors Intendant de la marine; ce fupérieur le trouva fort de fon goût; mais malgré fa bonne volonté, ce projet n'eut pas fon exécution.

Je fis passer ce plan au Ministre, je reçus une réponse agréable des Bureaux, c'est tout ce qui en est résulté.

Je ne me décourageai point; je propofai peu de tems après au Ministre des moyens non difpendieux de rémédier aux inconvéniens du local troq resserté de l'hôpital & aux dangers des rechûtes. M. le Duc de Choiseuil, alors Ministre, avait agréé le projet; mais des opinions opposées l'ont fait encore échouer.

Enfin, engagé par M. Richard, Infpecteur général des hôpitaux militaires, & par M. Poiffonnier, Directeur général de la médecine des Ports & des Colonies, de leur faire part de toutes mes vues pour le meilleur être des malades; je leur ai dreffé, à diverses fois, sur-tout en 1762, 1763 & 1755, tous les mémoires que j'avais déja présentés. J'y ajoutai tout ce que je savais de plus propre à cet objet, & à l'instruction des Officiers de santé.

Quelque flatté que j'aie dû être de la conformité de mes vues avec celles que ces deux Infpecteurs ont concouru à faire inférer dans les ordonnances & réglemens émanés quelques années après de la part des départemens de la guerre & de la marine; je regrette infiniment qu'on n'ait point adopté entiérement l'ufage des feuilles ou cahiers, journaux de vifite que j'avais projettés & exécutés dans les mois d'août des années 1762 & 1763, & que j'avais alors remis à M. le Duc de Choifeuil & aux deux Infpecteurs, MM. Poiffonnier & Richard.

Rien de cet utile projet n'a eu lieu dans les hôpitaux de la marine, du moins dans l'hôpital de Rochefort. Il y a eu une imitation établie dans les hôpitaux militaires; mais cette imitation est infuffisante. Il faut, & je le dis hautement, que les cahiers ou journaux de visite soient abfolument tels que je les ai exécutés, ou jamais le service des hôpitaux ne sera ni assuré, ni parfait.

Il suffit de jetter les yeux sur ces feuilles ou cahiers journaux, dont je joinsici le modèle, pour se convaincre que l'ordre ou la forme de ces

Année 1762.

Chirurgien, le Sr. CREUZET.

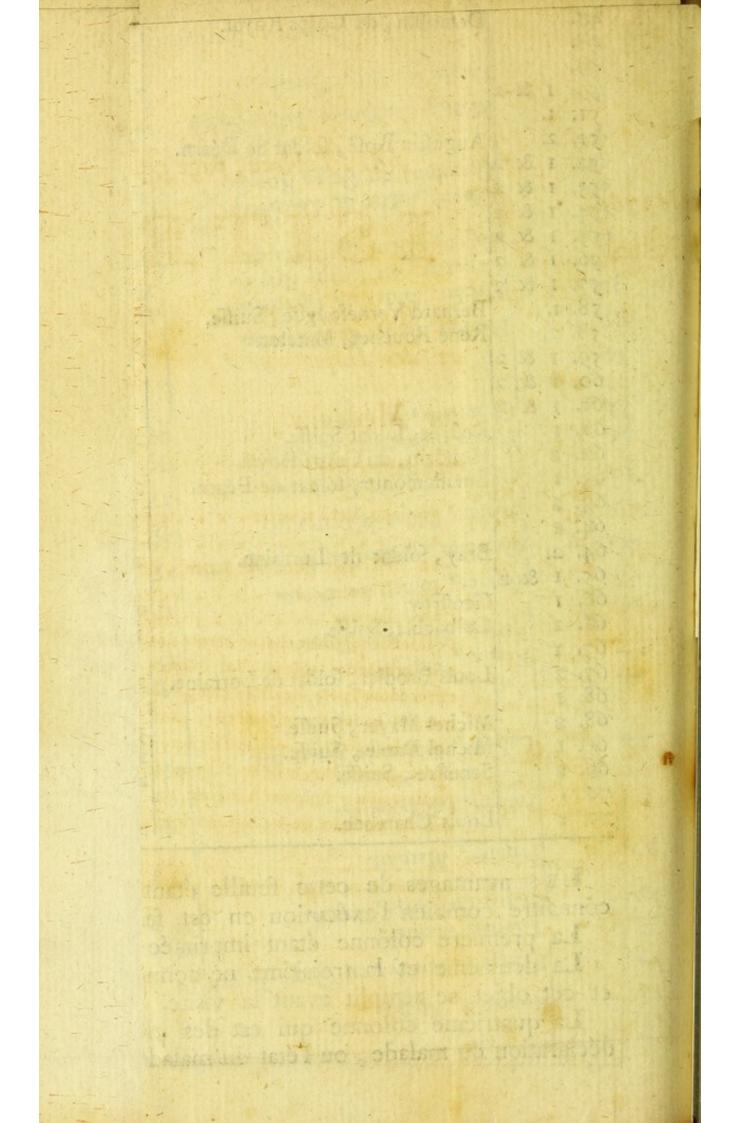
HÔPITAL 1". Août. ROYAL DE LA MARINE DE ROCHEFORT, SALLE ST. CHARLES,

Exercice du St. DULAURENS, Medecin.

Apothicaire, le Sr. GAUTHIER

néros les its.	NOMS ET QUALITÉ des Maladet.	S Jour	DETAIL DES MALADIES.	MÉDICAMENS.	Régime.	OBSERVATIONS 17 Événemens.	Ordro particulier.	Nombre des faignéer.	des
-	The second second	-			Dian	Transa and an and		**	-
I	Léger, du Corps-Royal. Joleph Gras, du Corps-Royal.	1 200	t. Fiévre double-tierce avec mal de tête. et. Fiévre double tierce.	Saignée, 1º. 2*. Kina, trois prifes.	Course	Fiévre affuellement. Sans fiéres.	10000	3	-
	Gilvet, Soldat de Bearn.			Kina demain	Diete.	Pargé pour la premiere foin-	10 10 10	1	1)
E	Brunette, du Corps Royal.	28 juill	et. Fiévre double tierce. (Fiévre continue qui redouble lo fair, felon ta déclaration.	Eau de caffe avec les grains.	Diete.	Sans fière actuellement.	Sec. 1		
P	Phouliere, de la ColGén. Drago	1,130 100	to please deput dix-tept-lower	Kina laxatif, trois prifes. Kina laxatif, trois prifes.		Sans fiérre aftuellement. Sans fiérre	- an and	3	1
C	Melly, du Corps-Royal, Copin, foldat de Béam.	23 11	at. Fiévre tierce. a. Fiévre double-tierce,	Kins une prifa.		Sans fierre.	Excat.	I	1
100			a Fiévre double-tierce.	(Saig. 1°., Liv. émolient.) Scalle, manne avec les grain.(Dicte.		A STATE VOID	*	1
	Debrandes, foldat de Béarn.	1	Enter and the second	demin.	Diete.		1332	**	10.00
0	Chriftophe Adam, du Corps Roya	100	F. d ^{ate} t., mal à la tête, bouche mauvail		1322		41.15	3	17
N	Vicolas Peraole, de ideas.	25 julle	r. A déclaré a fiévre tierce.	Kina demain.	Diete.	A h flogs	A voir.	-	
1	A STATE OF THE PARTY OF	1	A KING AN AND AN AND AND	and the second s	-	1 fr	and the second second		+
R	tomanus, Suite.	26 juille	t. Fiévre double-tierce.	Kina , deux prifes-	Potage.	Sans fitte.	Same?		1
F	Francois Boulay , da Corps-Royal	. 30 juille	E Fiévre double-tierce avec du rhume.	STif. pect. vuloce. fyr. kina) Laxatif, demain.		Sans fifte achueillement.	all a cont	2	123
1	Thomas Vernier.	as pulle	t. Fiévre double-tierce.		Potige	Sans fiérre.	2 Martin	2	
1	Pion , du Corps Royal.	100	Attaqué de convultions& d'une paralyti	() K avec la granium, 2 pr. d6-	Dietes	(Il a été mité pendant l'exercice)	aller		1
. 1	Prunier, Matelot.	17 juille	e.S. do in mullion day to rene unser? e	cottion, antilpalmodique.	Potage.	Sins nove. Sli a eté miné pendant l'exercice de M. Cochon-Dupuy, par les vernifages, lans faccès.		5	100
	Jofeph, foldat Suiffe.	4 juin.	Révre a depuis para par accès. Il ne fe plaint de rien.	1	demi-rat			1 million	-
21.1	and the second second		Fiévre avec grande oppreilion , poin	af Tif, pec. vol. fyr. potion cord	1000000000	Il a été faigné quatre fois depuis		Take 1	1
	Lahaye, foldat de Lorraine.	aş juille	poitrine: il étoit forti de l'hôpit, quel	liniment campbré.	Losene.	qu'il étoit reneré à l'hôpital, & pargé une fois.		4	
	100000000000000000000000000000000000000		(que tems avant, après un long féjour		1.30			Et land	1.35
1000	Event, Soldat.	28 juille	et. Ftierce un pou fuspette d'être continu et. Fiévre double tierce.	Kina adouci trois prifes.	Diete. Potage.			2	124
	Perou, du Corps Royal.	10 March 10		A CONTRACT OF THE OWNER OF THE OWNER	10000		1. alter		
	Boiffet, foldit de Béarn.	23 juille	 F. double-t, mal à la poitrine & à la tér [Déclaré un peu de hévre, de mal à la tête, à la poitrine & au ventre. 	Til noft fur lunom anodia	Diete.		A voir.	5	1
				Kina demain.	Ration.	0.00	Long and the second	4	1
	Sabran, foldat de Lorraine.		st. Fidvre double-tierce. Scorbutique, un pilier d'hôpital, où j	c) Fom, aromat, bouillon de	Drat.	Les fices n preferirs lei est été esujeant		2	
	Carnette, du Corps Royal.	17 mai.	l'ai prefque toujours va et. Fiévre double-tierce, mauvaile bouch	COED/Garia, a Danier,	10000000	Viscoli , ten par mes collégues que para	inutile an fervice	1	1
	Chuciain , de iden.	par juill	et. Fiévre double-tierce.	Apolemo, feb. dans l'interm	Diete,	Fiévre actuellement.	12000	1	12
						111/18	1 CERTIN	1	100
	Foulon, foldat de Lorraine.	1 200	Fiévre, mil de tête & de poitrine, rechu	(Saig. 1*, 2*, calle, manne)	Dicte.			**	
	Machu, foldat de Lorraine.	14 juil	et. Fiévre, shume, bouche mauvaile.	Til, peft. fyr, k. adou, 3 pr	Potage			2	
	Caperon, du Corps Royal, Denis, foldat de Lotraine.		et. Fiévre double-tierce.	Pargation commune demain Saignée, purg. com. demain	Diete.]	2 *	2
	Clavel, foldat de Lotraine,	10000	r. Ftierce, rechuté, ayant été faigné en vi	and the second s	1 - 22 - 23		1.28	Tel la	and and
	Dauphin, au Corps Royal.	i sea	It. F. tierce, rechute, ayant ete lagne en vi let. Fiévre doub le ierce avec rhume.	K, laxa. 3 prifes, til. pector	Soupe,	Sans névre.		I	
		1000	Met. (S'eft plaine du mal au côcé, & fatigué e	departe a ca a ser			A voir.	1	1
	Murtin-Guillaume, foldat Suiffe	· 10 10	Net.) voyage, rien de plus. Net. Fièvre double-tierce avec du rhume	Int. pect. fyr. lav. emollient	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
	Denis Horfier, Matelot.	100		Tif, pectorale, vuln. fyrop		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		-	
	Louis Ethier, Canadien, journa Defnullin, du Corps Royat	fice 26 ju	illet. Fiévre double-tierce.	tina demain.	Potage	Sana hévre.		1	
	-		and streeting and point of and	tere are barron er an an					1
. 1 8:	2						(Balante	1	
. 1.	Auguftin Rofé , foldat de Béan	. 127 is	illet. Fiévre , chancre à la gorge.	Panfé apol. fébrifuge.	Diete	Sans Gévre,	A voir.	2	
, I 8c.	2		totate ; chinere a la goige.	LDie aben mennegen		A	Lat.	North St	
1 de 1 de							100	12.68	
1 2					1 8		When the	1-22	
. 1 &	2					N'a pas voulu fa méd, ord, la veil	6		
. r. . 2,	Bernard Vernefougue , Suiffe. René Foucher, Matelot.	35	uillet. Fiévre tierce. uillet. F. d ^{us} .t. bouche mauv. , langue char	ele Manne, 3 onces 3 grains	Diete	A COLORADO - MARKANING CONTRACTOR CONTRACTOR	The second	I	
1 1 AC	2		and an and an entit	0			A STATE OF		
. 1 &	2				1	A Station of the second		1-12	
. I . 2	Keffrée, foldat Suiffe, Houdain, du Corps Royal.	-20	uillet. Fquarte en recliute d'une f. doub. es uillet. Fievre continue.	erce, Til. ap. fy. des5 rac. k. lax.3	- LIED		1 100	2	1
. 1	Levillemonte , foldat de Béarr	. 31	sillet. Fiévre double tierce.	Kina, une prife.	D-ra	t. Fort binn.	A KING	3	5
j. 1	B- (1)					First him	A CONTRACTOR		1
1. 2. T. 1 &		25	uillet. Fiévre double-tierce,	K. trois prifer.	Drz	e. Fort bien.	13-3512Y	1	1
6.1	Geoffroy, Colbachir, Sniffe,	28	uillet. Fiérre double-tierce.	Kina demain.	Diet				
7. 1	and the second se		willet. Fiévre double-tierce,	Kina demain.	Pota	STATISTICS OF A STATISTICS OF		1	
7. 2	Louis Brodier, foldat de Lorri	tine, 25	juiller. Fiévre continue,	Tif. nimée, spol. fébriling	e. Diet	e. Un peu de fiévre.	A voir,	1 115	
68. 2 (1. 1	Michel Mayer, Suiffe, Michel Danfe, Suiffe,	2	piller, mal à la tête, rechute, un peu de f. la	e mir Lav. lax. man. 3 one. 3 gral	ins. Die			2	
65.2	Senefize, Suiffe,	-49	pullet. Fébricitant, le dit mal à la têre, pullet, Fiévre double-tierce.	Kina trois prifes.	Dr	Il s'était point à fon lit.		1	
70. 1 70. 2	Louis Chargane,	1.15	juillet, Fiévre double-tierce,		Die	te. Un peu de fiévre actuellement			-
other Designation of the local division of t	THE PARTY NAME AND ADDRESS OF TAXABLE PARTY.		and the souther server,		100	and a subsciencement	STATISTICS.		

Les s'avantages de cette feuille étant détaillés dans l'ouvrage, il suffit ici de faire combien l'exécution en est fiéle.
La premiere colonne étant imprimée et invariable ne donne aucun soin.
La deuxième et la trisième ne donnent d'occupation que lorsque le malade estre, et et objet se remplit avant la visite.
La quatrième colonne qui est des plus essentielles, n'est que la consignation de la déclaration du malade, ou l'état du malade reconnu par le Médecin, ce qui exige peu
déclaration du malade, ou l'état du malade reconnu par le Médecin, ce qui exige peu



Innée 1762.

31 Juillet.

CAHIER DE VISITE TEL qu'il a toujours été exécuté dans l'Hôpital Royal de la Marine de Rochefort, & tel qu'il l'est

à peu-près dans l'Hôtel-Dieu de Paris, & dans la plupart des Hôpitaux.

Exercice de M. Cochon-Dupuy, premier Médecin.

49. 2. Kina. 3 prifes potage.	III
I. K. 3 prifes potage.	
2. K. 1 prife demi-ration.	
50. I. Ki 2 prifes demi-rat.	
50. 2. K. 3 prifes potage.	
St. I. K. I prife demi-rat.	
St. 2. K. 3 prifes , pante diete.	
3 lavement.	
4 diete.	
52. I. K. lavement demi-rat	Eu
\$2. 2. K. I prife demi-rat.	
35. 1 diete.	
53. 2. K. I prife demi-rat	1
54. I. K. I prife, lavement, demi-rar	
34. 2. Iomentation demi-rat	
5. purg. com diete.	
o. laignée diete	
55. 1 diara	6
3). 2. til. pec. syr dami and	1
7. laignee diete	1
o. A. 3 prifet diata	-
Jos I. R. I prile	6
Jos a. K. 2 priles, lavement demi-	6
J/ . sarguce dista	6
\$7. a. purg. com diete.	1
9 fation.	I
the second secon	65
Jer a. purg. com, lavement.	65
58. 2. faignée diere.	70
and a second sec	70

59. 1. K. 3 prifes. porage. 59. 2. K. 1 prife demi-rat. 60. 1. K. 3 prifes. potsge. 60. 2. · · · · · · · ration. K. z prifes. demi-rat. pur. com. diete. II. 12. 61. ration. 62. 1. diete. 62. 1. pur. com. diete. K. 3 prifes. potage. 63. 1. 63. 2. · · · · · · · · · · . ration. 64. 1. K. 3 prifes. diete. 64. 2. K. 3 prifes. diete. 65. I. ration. 55. 2. K. 1 prife. demi-rat. 66. s. pur. com. diere. lavem, tif. pec. pur. com. potage. 55. 2. 16. K. 3 prifes. diete. 7. pur. com. diete. 7. 1. K. 3 prifes, diete. 8. 1. pur. com. diete. 8. 2. faignée dicte. K. 3 prifes. diete. diete. 0. 9. 1. K. trois prifes. . . . diete. 9. 2. diere. . I. pur. com. diete. o. 2. faignée diete.

20. po. ver. I verre potage. 21. 22. tif. pec. pot. pec. looch. . diete. 23. faignée diete. 24. faignée diete. K. 3 prifes. diete. 25. 26. demi-rat. 27. pur. com. tif. pec. fyrop . diete. tif. pec. fyrop. porage. 28. demi-rat, 19. panfé cochl. tif. pec. fom. . 20. 31. faig. diete. 32. • • • • • • • • • • • diete. 33. op. pec. febri. demi-rat. 34. K. 3 prif. tif. pec. fyrop. . potage. 35. tif. pec. fyrop. demi-rat. tif, pec. fyrop. diete. 36. · · · · · · · · · · · diete. 37. 38. op. pec. febri. demi-rat. 39. diete. 40. K. 2 prifes. potage. diete. 41. 41. · · · · · · · · · · · diete. K. 2 prifes. potage. 43. 44. · · · · · · · · · · · diete. 45. K. 2 prifes. demi-rat. 46. pur. com. K. potage. 47. K. 2 prifes demi-rat. 48. K. 2 prifes. demi-rat.

II. Tableau, page 90.

OBSERVATIONS sur les Dangers de l'Usage ci-dessus.

1º. E S numéros des lits ne font point suivis selon l'ordre naturel & rel qu'ils font dans les falles. Par cet ufage, peut-être unique aux Médecins de Rochefort, il y a plus de dangers pour les erreurs & les quiproquo, sur tout de la part des fujets nouvellement atta-

2°. Il y avait quatre-vingt-fept malades au 31 Juillet ; il en eft forti guarante-quatre le premier août avant la vifire , & tous fans exéat , ainfi qu'il était d'ufage. Ces quarante-quatre fortis ont quitté l'hôpital en tout état de régime & de maladie, abus pernicieux qui rendait les rechûtes plus fréquentes & plus dangéreuses, abus qui occasionne une augmenration de dépense & une plus grande perre d'hommes.

3°. Ce cahier de visite ne peut en aucune maniere éclairer le médecin, il ne loi fait connaître ni l'état de fon malade, ni le tems de la maladie, ni ce qui hai a été preferit, ni ce qui peut être furvenu ou naturellement , ou par l'effet des remedes , par erreur , ou par négligence. Abus qui entraîne nécelfairement des fuites funcites, même fous le médecin le plus inftruir,

PREUVE.

LE nommé Lahaye, soldat du Régiment de Lorraine, est entré à l'hôpital le 25 juillet 1762, il est mort le 2 20út au fair. M. Cochon Dupui, Chevalier de l'Ordre du Roi, premier Médecin de la Marine, qui failait la vifite dans le mois de Juillet, n'a pu, d'après la vifite en ufage , être inftruit de l'état de ce malade ; il l'a fait faigner quatre fois & purger une fois *. Si ce Médecin avoit feu par fon cabier de vifite, ainfi que je l'ai fçu par ma feuille, que ce malade entré le vingt-cinq était un rechuté qui fortait de l'hôpital après y avoir fait en long fejour ; fi la déclaration de ce malade avait été confignée fur le cahier de vifite d'ufage, comme dans ma feuille, M. Cochon Depui aurait pu voir, comme moi, que ce malade était un Empiyque incurable, &

. Voyet no, as du précédent Tableau,

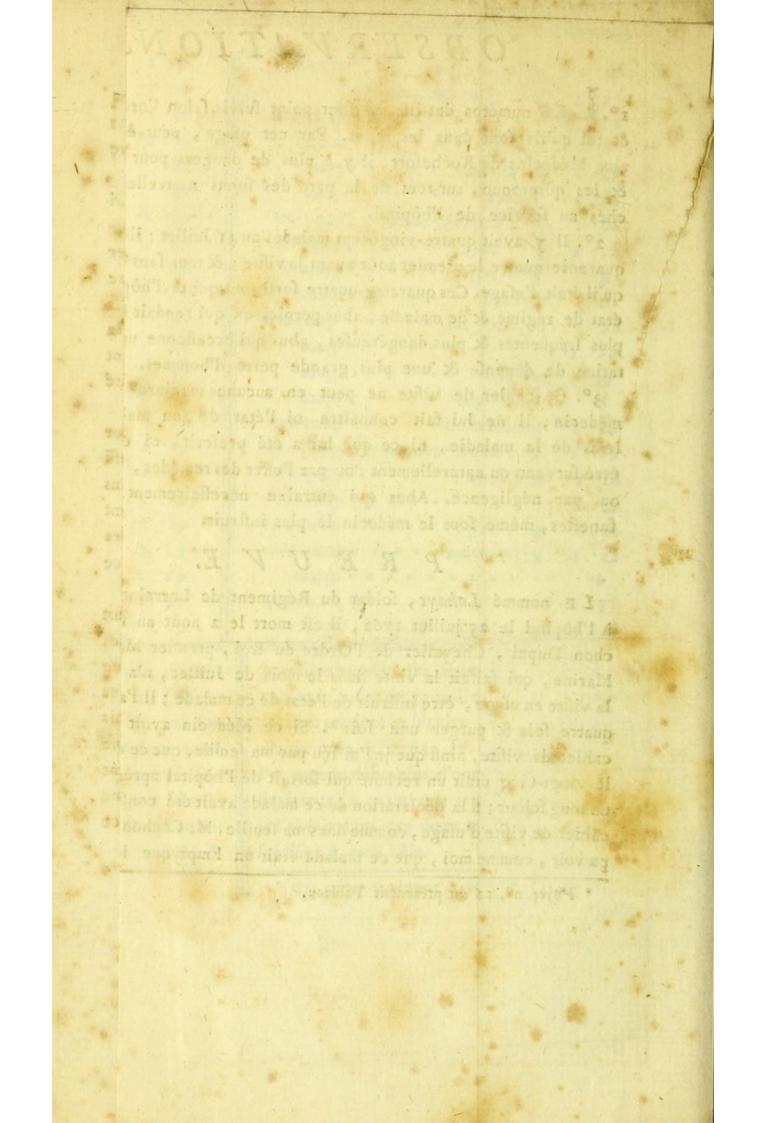
il ne lui aurait point ordonné les quatre faignées & la purgation en cinq jours, ou il aurait ordonné l'opération de l'empyème, s'il avait alors jugé la maladie encore fusceptible de guérison, ou dans le cas contraire il aurait fourenu les forces du malade.

C'eft parce que ma feuille ctoit plus propre à m'inftruire, que j'ai jugé à l'inftant de ma premiere vifite que la mort du malade était inévitable, & qu'elle ne tarderait pas, qu'en conféquence j'ai fait ajouter dans la huitième colonne, qui est celle des ordres particuliers, l'ordre de garder ce malade pour l'ouverture *. Il est mort le deux août ; il a été ouvert le trois. La grande quantité d'eau & de pus qui rempliffait la poitrine, la couleur & l'infection de ces matières épanchées démontrèrent l'ancienneté & l'incurabilité de la maladie, en même tems que l'inutilité au moins, des quatre faignées & de la purgation.

Je ne cite que cette erreur, mais on doit penfer que, fi dès le premier jour dans une feule falle de cinquante malades, j'en ai obfervé une auffi funeste , il s'en doit commettre un très-grand nombre , de plus ou moins femblables, dans un hôpital qui contient ordinairement cinq ou fix cent malades. On doit auffi conclure que l'ufage de mes feuilles obviant à des abus auffi meurtriers, il était & il serait de la plus grande importance de les établir.

11 y a vingt-quatre ans que j'ai adroffé au Ministre , & par fa voie aux Médecins-Infpecteurs, deux cahiers contenant chacun trente-une feuilles pareilles à celle qui forme le précédent tableau. J'ai joint à chaque cahier la vifite du 31 juilles précédent, pour fervir de comparaifon. Ces feuilles rendent le fervice que j'ai exécuté conformément dans les mois d'aodt 1762 & 1763. Je n'ai à la vérité ni continué ce fervice, ni ne l'ai étendu dans plus d'une falle, parce que je ne le pouvais fans ordre fupérieur, à moins que je neufle voulu y fuppléer à mes dé, cos, comme je l'ai fait dans ces deux mois. La modicité de ma fortune interdifait ce facrifice à mon zèle.

Cet ordre fe donne à voir basse pour ne pas désempirer le malade,



[91]

feuilles ne peuvent être changés : si on ôtait une des dix colonnes, on rendrait ces journaux défectueux; si on en ajoutait une, on amenerait la confusion.

J'ai cru devoir joindre aussi un modèle du cahier de visite tel qu'il est d'usage; la comparaison fera mieux sentir les différences avantatageuses que j'ai proposé d'introduire.

Je ne puis me résoudre à laisser cette matière importante & si intéressante pour l'humanité, sans l'appuyer d'un extrait de ce que j'écrivais à M. Poissonnier, le 5 novembre 1765, lors de l'envoi d'un mémoire qu'il m'avait demandé de la part du Ministre (1).

« C'est dans la vive douleur que je ressens de voir périr tant de gens utiles, qu'il serait si aisé de guérir, & sur la considération de l'inutilité de tous mes efforts pour le bien, que j'ai ensin conçu l'heureux projet de mes seuilles. Par elles le remedie aux abus, en les forçant au grand l'our; le crédit, la cabale, l'entêtement, la ruse,

(1) Ce mémoire avait pour titre : Mémoire relatif aux établiffements néceffaires pour rendre le fervice des malades fur terre & fur mer, dans l'hôpital & en ville, le plus fûr & le plus parfait qu'il est possible, pour conferver la fanté des troupes, des gens de mer & des équipages; pour choisir & rendre les officiers de santé les plus propres à cet important service.

[92]

tout échoue, la vérité triomphe sans appui & sans risques par leur moyen ».

« J'ai long-tems réfléchi sur l'utilité de ces feuilles, je puis vous affurer, Monfieur, qu'il n'y a que ce moyen de rendre les hôpitaux utiles, d'y porter le plus grand ordre & la plus grande exactitude. Le Médecin rend à la vérité compte de la conduite; mais que craint-il dès qu'il a les lumières qu'on a droit d'exiger de lui ? On ne le suppose point infaillible; Hyppocrate & Sidenham n'ont point rougi d'avouer qu'ils s'étaient trompés. N'est-il pas d'ailleurs amplement dédommagé par la satsfaction qu'il ressent de s'assurer mieux de l'état de ses malades, en se rendant leurs déclarations toujours présentes, en se procurant un moyen de justification contre des ennemis, ou des ignorans, en s'éclairant sur son art, en éclairant les autres ? N'a-t-il pas le plaisir flatteur de servir dans un coin du monde toute l'humanité entière, de donner des leçons utiles, d'en recevoir, de porter la médecine à la plus grande perfection possible? Par la comparaison des journaux, à laquelle il concoure par ces feuilles, les hôpitaux remplaceraient ces temples si facrés de l'antiquité, & les Médecins, comme les anciens Ministres des Dieux, en renouvelleraient les oracles ».

« J'entrevois toute la répugnance que quelques Médecins qui méritent peu ce titre, apporteront à cet établissement; accoutumés à jouir d'une réputation plus fouvent fubjuguée que méritée, à entendre décorer leurs routines du beau nom d'expérience, à voir même leurs ufa, ges erronés encensés par l'habitude, ils craindront que ces feuilles, en faifant tomber le mafque, ne montrent que l'homme & diffipent le Médecin; mais le bien général, les droits de l'humanité, ceux de la raifon permettent-ils de balancer? Qu'eft-ce que l'avantage particulier, qu'eft-ce que la paffion ou l'entendement en op. pofition au plus grand des biens poffibles pour l'humanité fouffrante? »

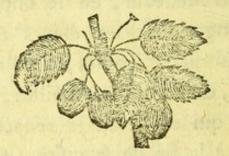
« L'exécution de ces feuilles n'eft ni impossible, ni difficile, elle est possible, puisque je l'ai faite fans avoir d'aide instruit, & dans le plus fort de mes occupations (1) ».

« Cette exécution eft facile, elle abrege même le travail du Médecin, en le dispensant de plufieurs interrogations; les éleves étant choiss, comme je l'ai dit, bien nés, intelligens, fachant lire & écrire, dresseront ces feuilles, sous la dictée du Médecin qui en serait le rédacteur; celui-ci la signerait à la fin de sa visite, elle serait déposée le lendemain au bureau de l'hôpital, on en serait des extraits pour être présentés chaque jour au principal Administrateur, & à loisir,

(1) J'avais 600 malades à traiter dans l'hôpital & plus de 40 en ville.

des copies pour être envoyées aux Infpecteurs ». « La feptieme colonne, qui est celle des observations & des événemens, suffirait pour instruire les supérieurs des désordres, négligences ou abus qui se feraient glissés dans ce fervice, & il suffit souvent qu'ils ne puissent être cachés, pour qu'ils n'aient point lieu ».

« Ces feuilles contiendraient l'âge, les noms, les qualités des malades; elles juftifieraient bien autentiquement des jours d'entrées, forties & morts; il réfulterait de-là que les écrivains des hôpitaux n'auraient d'autre befogne que d'enregiftrer ou copier ces feuilles, & d'y ajouter le calcul des journées».



[95]

CHAPITRE X.

Number of Concession, Name

Des réglemens pour le service intérieur.

L'HÔPITAL conftruit convenablement, pourvu de tout ce qui est nécessaire, les soins des malades confiés à des Officiers de santé bien choisis, à des personnes charitables & intelligentes & à des ferviteurs zèlés & dociles, il n'y faut plus, pour en rendre le fervice parfait, que d'y établir & maintenir le bon ordre par des réglemens qui indiquent, d'une manière claire & précise, la forme du fervice que chaque individu doit remplir.

Réglement pour les Officiers de santé (1).

LES Médecins doivent faire leurs visites au plutôt à fix heures dans les mois de mai, juin, juillet, août; à sept heures dans les mois de mars, avril, septembre & octobre; & à huit heures dans les mois de novembre, décembre, janvier & sévrier.

La visite du Chirurgien doit avoir lieu demiheure après.

(1) On supposera toutes les salles construites pour 50 malades & un médecin pour 200 au plus. Chacun de ces Officiers doit être tenu à une le conde visite après midi. Cette visite n'étant point aussi étendue que celle du matin, elle peut être fixée à l'heure déterminée entre ces premiers Officiers, mais l'heure doit toujours être connue des subalternes.

Le Médecin doit être accompagné dans fa vifite des Chirurgiens de la falle, des affiftans & d'un garçon ou fille d'hôpital.

Le plus ancien des deux Chirurgiens de la falle préfentera au Médecin la feuille ou cahier journal de vifite (1) de la veille; il tiendra une autre feuille pareille pour y écrire dans chaque colonne tout ce qui fera dicté & preferitpar le Médecin, tant fur la nature de la maladie, que fur tous autres objets.

L'affiftant le plus ancien écrira fur un autre cahier tout ce qui concernera le régime du malade, & les ordres particuliers relatifs à fes fonctions.

Auflitôt la visite finie, le Chirurgien déposera la feuille fignée par le Médecin sur une table placée au milieu de la falle, pour que l'éleve en pharmacie, ou celui qui en tient lieu, puisse de suite venir faire le relevé, d'abord des remedes

(1) On le suppose imprimé par colonnes comme le modele ci-dessi.

prescrits

prescrits illico, & ensuite de ceux dont la préparation & la distribution doivent avoir lieu dans la journée, ou le lendemain matin avant la vifite.

Les deux Chirurgiens de la falle feront chargés d'exécuter, dans l'ordre & dans les tems requis, tous les fecours chirurgicaux prescrits aux malades, ainfi que de veiller à l'exécution des ordres particuliers.

Ils feront également chargés de faire la distribution de tous les remedes internes, & de veiller à ce que les malades les prennent convenablement. En cas que le remede n'ait point été pris à raison de refus, ou d'autre empêchement, ils en tiendront la note qu'ils placeront dans la colonne des observations & événemens.

Ils écriront dans cette même colonne les abus indépendans de leurs fonctions qui proviendront, foit de la part des malades, foit de celle des affiftans & autres perfonnes, ainfi que les principaux événemens non ordinaires furvenus aux malades, naturellement, ou par l'effet des remedes.

Cette feuille sera représentée au Médecin, pour lui servir à la visite du lendemain; il la remettra signée de lui, après l'avoir rectifiée s'il est besoin.

Cette feuille, devenue alors inutile au fervice courant, sera déposée dans les bureaux de l'hôpital, pour y étre confervée, enregistrée & multipliée selon les besoins de l'administration (1), & en être tiré les extraits nécessaires pour inftruire les supérieurs.

Les éleves en chirurgie feront diftribués à tour de rôle, par femaine ou par mois, pour faire le fervice de la chirurgie dans la falle des bleffés, & ils y feront, fous les ordres du Chirurgien en chef, tout ce qui fera prefcrit pour les falles des malades. Ils font également diffribués à tour de rôle, en nombre requis pour la partie du fervice de la pharmacie relative à la préparation & composition des formules.

Ces éleves feront chargés du foin des thermometres, à l'effet de graduer le feu des poëles en hyver; ils feront chargés, en tous tems, de marquer fur chaque feuille de vifite les variations de ces inftrumens & des barometres qui feront placés dans leurs falles, ainfi que de ceux placés à l'extérieur, pour fervir de comparaifon.

Les malades entrans feront visités par l'un des plus anciens Chirurgiens qui les distribuera dans

(1) Ce travail & cette dépense sont compensés par celle que nécessite le travail ordinaire des hôpitaux qui fe trouve infiniment diminué; au surplus la confervation des hommes qui résultera de ce bon ordre suffit pour qu'on n'ait pas à regretter cette modique dépense. chaque falle, par égalité, en ayant égard toutefois aux exceptions réglées par les principaux Officiers de fanté, pour les maladies dont la communication & la contagion pourraient devenir nuifibles aux autres malades. Il aura attention de faire placer les malades attaqués de diarrhées ou de dyffenteries peu dangereuses dans la partie des falles qui avoifinent le plus près la sortie pour les latrines.

Les deux plus anciens Chirurgiens éleves feront chargés de vérifier fi tout ce qui a été prefcrit par les Médecins & Chirurgiens en chefs, eft exécuté convenablement. Ils tiendront note des omiflions ou retards, & de leurs caufes; ils remettront cette note aux Médecin & Chirurgien major, qui en feront l'emploi felon leur prudence dans le journal ou feuille de vifite, à la colonne des obfervations & événemens.

L'Apothicaire fera exécuter fous fes yeux, d'abord les remedes ordonnés illico, enfuite il procédera à la composition & préparation des formules magistrales.

Il mettra ou fera mettre des étiquettes à tous les vases, boëtes ou paquets contenans lesdites formules. Ces étiquettes contiendront les noms de la formule, la manière dont elle doit être administrée, ainsi que le nom des malades, celui des salles, & les numéros des lits.

Il ira deux fois le jour dans toutes les falles, G ij

[100]

vers midi & le foir, vérifier fi la diffribution a été faite avec exactitude; il tiendra note du contraire fur un registre particulier, coté & paraphé par l'Officier supérieur de l'administration dudit hôpital. Il en donnera un relevé au Médecin à la visite du lendemain matin. Son registre sera conservé pour fervir de contrôle & de pièce justificative au besoin.

Il veillera avec attention à ce que les herbes & autres remedes fimples indigènes foient amaífés & confervés en tems, en quantités & qualités requifes, & à ce qu'il n'en manque point de celles qu'on pourrait cultiver, & faire abonder dans le jardin de plantes ufuelles, s'il en est établi un dans l'hôpital.

L'Apothicaire en chef des grands hôpitaux (celui de 400 malades) aura de plus le foin de tenir la pharmacie toujours approvisionnée de tous les médicamens exotiques & indigènes nécessaires pour les compositions officinales galéniques & chimiques, qui font adoptées dans le dispensaire à établir pour les hôpitaux, & il fera chargé de procéder à ces compositions en présence des Officiers de fanté & des éleves, conformément aux réglemens qui feront prescrits par les principaux Officiers de fanté.

Réglemnes pour les affistans & autres serviteurs.

Les assistans, au nombre de deux par chaque falle de 50 malades, auront le plus grand soin que les malades aient la subsistance ordonnée par les Officiers de santé, sans se permettre d'y rien augmenter.

Il leur fera cependant permis de retrancher les alimens folides, lorsque la fiévre fera furvenue au malade à l'insçu du Médecin, mais toujours d'après l'avis du plus ancien Chirurgien de la falle.

La subfistance des malades confiste en bouillons & potages gras ou maigres, en pain, vin, viande, œufs, ris, pruneaux & autres végétaux, dont les quantités & qualités doivent être réglées par les premiers Officiers de santé, & spécifiées dans les marchés, si les hôpitaux sont mis à l'entreprise. En général il est d'usage, & cet usage peut être adopté par-tout, que la ration entière foit compofée d'une livre de viande, deux tiers bœuf, un tiers de veau ou mouton, réduite à 10 onces, fans les os, étant cuite, d'une livre & demie de pain, & d'une chopine de vin. La demi-ration doit être en proportion : quant aux quarts de ration, il paraît super flu d'en continuer l'ulage; cette division est trop minutieuse & embarrassante, on y supplée mieux par les potages, les œufs, le ris, les pruneaux.

Les garçons d'hôpital doivent avoir double ration de vin, c'est-à-dire, pinte au lieu de chopine. Quant aux élèves Chirurgiens, aux Apothicaires & aux assistans, ils doivent avoir, outre

Giij

[102]

la double ration de vin, les autres alimens en valeur double. La distribution des subsistances solides doit avoir lieu deux sois le jour, aux heures indiquées par les premiers Officiers de fanté.

Les affiftans donneront, à ceux qui feront à la diette, du bouillon toutes les quatre heures; ils veilleront à ce que les bouillons & tous autres vivres foient de bonne qualité, conformes au marché qui aura été conclu avec l'Entrepreneur.

L'inspection journalière sur cette partie du service, même celle de toutes les fournitures & approvisionnemens, doivent être essentiellement dévolues aux principaux Officiers de santé, ce qui n'empêche l'administration d'y joindre le principal de fes Officiers deftinés à la comptabilité de l'hôpital; il serait même utile que le dernier jour de chaque mois il se fit une revue générale, tous les sujets attachés à l'hópital présens, par un des principaux Administrateurs, de l'état de l'hôpital, de la quantité & qualité des fournitures & approvisionnemens, ainsi que du zèle & des services de tous les individus attachés à l'hôpital. Cette revue serait inférée en abregé dans la colonne des observations de la feuille du même jour.

Il y aura toujours un des assistants qui sera de garde pendant la nuit, afin qu'en tous les tems les malades puissent être secourus convenablement. Les affiftans auront foin de faire entretenir en hyver le feu des poëles, & en été ils feront placer une bassine avec de la braise allumée pour qu'en tout tems l'eau & les tisannes tiedes ne manquent point aux malades, auxquels le Médecin les ordonnerait, soit pour boission, soit pour l'extérieur.

Quant aux bains & demi-bains, à moins de grande néceffité, ils n'auront lieu que dans une falle deftinée à cet ufage, où les affiftans feront conduire ceux de leurs malades à qui ce fecours ferait ordonné. Ils auront la précaution de baffiner ou faire baffiner le lit au moment du retour du malade.

Les Affistans auront la plus grande attention à ce que les malades soient bien couchés & couverts ; ils avertiront aussitôt qu'ils s'appercevront de quelques abus à cet égard. Ils auront la même attention pour que les malades soient changés de draps & de linges aussi souvent que le marché le prescrira, & plus souvent s'il est besoin, d'après l'avis des Officiers de fanté.

Les lits occupés par des convalescens feront faits le matin ; ceux occupés par des malades plus graves le feront le matin & le soir, afin de procurer aux malades d'être mieux couchés la nuit; ces lits étant dans le cas d'être plus dérangés dans

G iv

[104]

le jour par les fréquents découchemens & recouchemens des malades.

Les Assistants feront eux-mêmes cette besogne ou la feront faire en leur présence par les serviteurs.

Il ne fortira aucun malade ou bleffé fans la permission de l'un des principaux Officiers de fanté par un *exeat* qui sera inscrit la veille sur le journal de visite.

Les Affistans ne permettront à aucun malade de se promener dans les salles ou dehors, sans qu'ils soient vêtus de leurs capotes, bonnets & bas.

A melure qu'il mourra quelque malade, l'Affiftant avant de le laisser ensevelir & ôter du lit, fera avertir le plus ancien Chirurgien éleve, qui constatera la mort; après quoi seulement on portera le cadavre au lieu destiné pour les morts, s'il n'a point été réservé pour l'ouverture par le Médecin.

Les lits où il fera mort quelqu'un de maladie non contagieuses, resteront ouverts & les fournitures seront exposées à l'air pendant 24 heures avant de servir à d'autres malades. Si la mort était survenue à la suite de maladies dont la communication ou la contagion seraient à craindre, on parsumera les lits, on changera les sournitures, les anciennes seront parsumées, exposées à l'air,

[105]

même lavées ou brûlées selon le besoin déterminé par les avis des médecins.

Les ferviteurs, garçons ou filles de l'hôpital feront toujours fubordonnés aux Officiers de fanté, mais principalement & plus directement aux Aflistans, auxquels ils seront obligés d'obéir en tout ce qui concernera le service des falles & celui des malades.

Ils feront chargés de balayer, & au befoin de laver les falles, les bois de lits, de tenir propres les gobelets, écuelles & autres uftenfiles fervans aux malades, ainfi que les pots de nuit & les chaifes percées.

Cette dernière besogne se fera deux fois par jour, le matin avant la visite & le soir après.

Pour éviter toute infection dans la salle, les chaises seront portées toutes fermées dans la cour, où elles seront ouvertes, les vases retirés, vuidés, nettoyés avant d'être remis en place.

Tous les matins auffitôt le lever du foleil, les lits des malades étant bien clos, on tiendra les fenêtres des falles ouvertes pendant un demiquart d'heure; on réitérera cette ouverture un peu avant la visite, les lits des malades étant alors ouverts.

Les falles ayant des croifées de chaque côté, on les ouvrira dans les beaux tems, ou on n'ouvrira que du côté favorable; on étendra les rideaux fi le foleil fatigue les malades; on pourra auffi les étendre pendant que les fenêtres sont ouvertes, pour agiter l'air & rafraichir les falles.

S'il est nécessaire de parfumer les falles, on y procédera dans l'intervalle de ces deux aërations, d'après les instructions données par les principaux Officiers de fanté.

tinut all all ab tradition pellot epi-verse ab



paussime la vinte, les lies des malades étant

. They filles avant die crail as he character cois.

ection is le foleil fatigue les malades ; on pourra

solution anothers

[107]

CHAPITRE XI.

Des Médecins inspecteurs.

L ES Médecins infpecteurs font des Officiers de fanté supérieurs, à qui le Ministre & l'administration accordent leur confiance pour aller vifiter de tems en tems les hôpitaux, pour les maintenir dans le bon ordre, corriger les abus, s'ils en apperçoivent, & faire, ou proposer les réformes ou autres arrangemens qui paraissent nécession

L'établissement des feuilles ou cahiers journaux pouvant instruire, même avec détail, le gouvernement de ce qui se passe chaque jour dans tous les hôpitaux du Royaume, il est évident que ces fortes de visites des Inspecteurs deviennent inutiles; car en supposant que, malgré l'établissement de ces journaux, il pourrait exister des abus, ils seraient légers, ou bientôt connus, & bientôt réprimés.

Mais si ces visites des Inspecteurs ne sont plus aussi nécessaires, ces mêmes feuilles rendront ces Officiers infiniment plus utiles; ils seront chargés d'examiner toutes les feuilles des hôpitaux de leurs départemens, ils en feront le dépouillement ils en noteront les différences sensibles; semblables aux abeilles qui ramassent le miel sur

[801]

les fleurs, ces Officiers recueilleront toutes ces observations, ils en feront la comparaison, & en composeront un corps, un ouvrage qui ferait rendu public, & qui annoncerait, avec certitude, quelles sont les maladies qui ont régné dans telle province, quelles en ont été les suites, & quel est le traitement qui a le mieux réussi (1).

Cet ouvrage mériterait la plus grande confiance, parce qu'il ne serait point le fruit de l'imagination ni de la ruse. On ne pourrait former aucun doute sur la vérité des faits journellement constatés. C'est ainsi que la médecine s'est accrue & perfectionnée. Les colonnes d'Egypte, celles des temples d'Epidaure & de Cos, les tableaux confacrés dans ces temples, & dont Hippocrate a profité si utilement pour l'humanité, tenaient lieu de ces journaux. Les faits qui y étaient constatés, étaient tels que la nature les présentait; ils étaient énoncés fimplement, comme il convient au langage de la vérité; ils sont restés, quoique dans différens climats & dans différens fiecles, toujours vrais, toujours subfistans, toujours utiles, en cela bien différens de ces observations faites avec plus de précaution que de fincérité, où l'art & l'élo-

(I) Le journal de médecine militaire tend à ce but; mais il ne pourra y atteindre que d'après l'établiffement de mes feuilles ou cahiers journaux de vifite, tels que j'en ai proposé le modéle au chapitre 9^e.

[109]

quence l'emportent sur le naturel, où les faits font déguisés, altérés, selon les vues de vanité ou d'intérêt de leurs auteurs.

L'établiffement de ces Médecins inspecteurs n'exigerait aucune nouvelle dépense, ce ne serait tout au plus que le versement de celle qui a lieu d'un département sur un autre; rien n'empêcherait même que le département qui en est actuellement chargé ne continuât, parce qu'il importe peu qu'un service rendu à l'Etat soit payé d'un côté ou de l'autre.

Il fuffirait de huit Inspecteurs pour tous les hôpitaux du Royaume; le département de chacun d'eux pourrait embrasser quatre généralités; mais il ferait néceffaire qu'ils réfidassent tous à Paris, pour être toujours à portée de rendre compte à l'administration, & pour s'entrecommuniquer au befoin : leur déplacement ne ferait néceffaire que, lorsque dans leurs départemens il furviendrait une épidémie, ou une mortalité; la visite aurait alors un but utile & bien effentiel, celui de porter une plus grande lumière, de procurer une instruction falutaire. Le Médecin Inspecteur ferait alors le Médecin consultant, & il continuerait cette importante fonction aussi long-tems que la calamité l'exigerait (1).

(1) L'administration économiserait la dépense des médecins qui sont envoyés dans les cas d'épidémie.

[110]

On fent affez que pour bien remplir de fi grandà objets, il faut que la protection ne décide pas du choix des Infpecteurs; il faut que ces Officiers réuniffent à beaucoup de probité & au zèle le plus actif, des talens folides, fruits d'une bonne étude & d'une fage & longue expérience; il faut que ces places ne foient jamais accordées qu'à d'anciens Médecins qui auront deffervi de grands hópitaux; qu'elles foient la récompenfe de leurs fervices, & un fujet d'émulation pour tous les Médecins des hôpitaux; ce ferait décourager ceuxci, & manquer abfolument le but, que de confier de pareils emplois à d'autres fujets. On vient difficilement à bout de bien éclairer un fervice qu'on n'a jamais fait.



[111]

CHAPITRE XII.

Des Aumôniers & de leurs fonctions.

L refte pour le fervice régulier d'un hôpital une partie bien effentielle à remplir, & que la religion ne permet point de paffer fous filence; c'eft l'administration des fecours spirituels propres à porter dans l'ame du malade une confolation précieuse qui l'aide à supporter se maux, qui lui en fait moins appréhender les suites, & qui peut en apportant le calme contribuer à sa guérison.

Pour que ce fervice foit rempli avec la dignité, le zéle & la charité convenable, il faut apporter une fcrupuleuse attention à ne choisir que des sujets dont les mœurs irréprochables & la conduite édifiante les mettant à l'abri de toute censure, leur assent l'estime & le respect public.

Ce choix doit tomber fur des prêtres séculiers ou des Religieux qui ont toujours respecté & chéri leur état. Ce sont eux qu'il faut inviter à venir secourir les malades : Un Ecclésiastique vertueux & sans ambition remplira toujours dignement le ministère que l'estime de l'administration lui confiera.

Les ordres mandians sont les pépinières où s'élévent les sujets les plus propres aux sonctions

[112]

d'Aumôniers d'hôpital. Ces Religieux accoutumés à la subordination, à la sobriété, à la patience, à l'humilité, trouveront dans cet état les moyens de rendre leur zéle utile, d'atteindre à la perfection évangélique qui fait l'objet de leurs vœux.

Je croirais que c'est dans cette même pépinière que l'on devrait aussi choisir les Aumôniers des Régimens; peut-être serait-il encore mieux que ces dernières places ne sussent confiées qu'à ceux qui auraient desservi un hôpital pendant quelques années, & que les uns & les autres eussent l'expectative de certains bénéfices, tels que Canonicats ou autres, qui leur assurats leur vieittranquille & une modeste aisance dans leur vieillesse.

On m'objectera peut-étre que la plûpart des Communautés des ordres mandians dans presque toute la France, manquent de sujets, au point qu'elles ne sont recrutées que par les provinces de Picardie, Flandre & Artois; que cette difette de sujets ne laisse point espérer de trouver le nombre d'Aumôniers qui serait nécessaire. Je réponds à cette objection qu'on doit espérer que le nombre des Prêtres séculiers pourra remplacer le déficit des Religieux mandians, & qu'en attendant les habitans de la Picardie, de l'Artois & de la Flandre, sont trop attachés à leurs anciennes opinions, pour ne pas continuer asser asserte as fournir des sujets & à en augmenter

[113]

menter le nombre quand ils en connaîtront les nouvelles reffources. Rien n'empêche d'ailleurs que des Communautés, où il y a peu de Religieux, les unes foient renforcées en y verfant quelques fujets, & que les autres, dont le local ferait plus confidérable, foient changées en hôpitaux & les Religieux confervés pour Aumôniers.

Tel était le local que j'avais proposé à M. le duc de Choiseail pour l'établissement d'un hôpital à Saint Savinien, qui aurait obvié à beaucoup de mortalité & de dépenses. Ce local confistait dans l'enclos, l'église & le couvent des Augustins, fitué près de la rivière, fur le haut de ce bourg. Les deux Religieux qui composaient toute cette Communauté ne défiraient rien tant que de voir cet établissement & d'y rester attachés en qualité d'Aumôniers.

Il suffira de trois Aumôniers pour un hôpital de 400 malades; il convient qu'ils soient logés & nourris aux strais de l'hôpital, & qu'ils reçoivent en outre quelques honoraires légers, cependant suffisans pour que leurs vêtemens rendus uniformes, soient dans la décence convenable à leur ministère.

Les fonctions principales des Aumôniers confistent à rendre d'abord visite à chaque malade entré dans l'hôpital, & si d'après leurs connaissances ou celles des officiers de santé, ils s'ap-

[114]

perçoivent de quelque danger, ils exhorteront le malade pour le déterminer à recevoir plutôt que plus tard les fecours spirituels.

J'ai remarqué que la proposition de ces fecours affectait beaucoup plus les malades quand ils sont affaiblis, sur-tout si le retard de ces fecours, plus souvent alors suivis de la mort, a établi parmi les malades d'un hôpital, l'opinion que l'homme administré touche à fa fin. Un usage accéléré des secours spirituels étant au contraire plus souvent suivi de la guérison, l'opinion fus fuivent suivi de la guérison, l'opinion cesserait d'effrayer les malades.

C'est par ces mêmes motifs que je blâme l'usage de placer l'étiquette d'agonisans aux rideaux des lits : les autres malades ou les étrangers lisent cette étiquette & quelquesois la répétent assez haut pour désespérer les malades qui en peuvent avoir connaissance.

Je condamne également par ce même motif, l'ulage de raffembler les agonifans ou les malades en grand danger, dans une falle particulière où presque tous meurent; ceux qu'on y transporte ou qui y sont déjà, se regardent dès-lors comme dévoués à la mort; ils n'y peuvent conferver que des idées fort tristes, très-propres à aggraver leur état. On sçait assez combien le moral peut influer sur le phisique.

L'Aumônier doit tenir un registre coté & pa-

raphé par l'administration, sur lequel il écrira les noms, surnoms, âge, pays & états des malades qu'il aura administrés & les jours qu'ils seront morts. C'est de ce registre, dont un double doit être déposé au bureau de l'hôpital, que sera tiré l'extrait mortuaire; ce registre & la feuille de visite se contrôleront mutuellement sur le nombre des morts & sur le jour qu'elles sont arrivées.

Il refterait à traiter ici des fépultures & des prières d'ufage en cette occafion, mais ces dernières fonctions des Aumôniers étant étrangères au projet que j'ai eu de ne parler dans cet Effai que pour les malades, je crois pouvoir renvoyer aux réglemens & ordonnances qui traitent de ces objets.



iet; je me luis trop avance pour reculer, je dois

doit etre fraonime, s

la vérité du public ; jo vais la dire.

Co but ne peut être atteint qu'en tirant des

· hopicaux comme d'une fource féconde toutes les

états & de tun

COUN GU

On a

[116]

CHAPITRE XIII.

Des Écoles à établir dans les Hôpitaux.

J'At traité julqu'ici de tout ce qui pouvait rendre les hôpitaux vraiment utiles aux malades; je les ai conduit julqu'à la guérifon & julqu'au tombeau; il ne me refte plus à leur égard qu'à continuer les vœux les plus ardents pour que ce que j'ai propolé ait fon entière exécution; mais il me refte à remplir envers le public l'obligation que je me fuis prefcrite, de rendre ces mêmes hôpitaux infiniment utiles à l'humanité, à la confervation, au foulagement des malades de tous états & de tous pays.

Ce but ne peut être atteint qu'en tirant des hôpitaux comme d'une fource féconde toutes les lumières nécessaires à la parfaite instruction de ceux qui se destinent à l'art important de guérir.

On a dû déjà pressentir par tout ce que j'ai épars ci-devant, combien la méthode usitée pour faire des Médecins, pour faire des Guérisseurs, ce qui doit être synonime, s'écarte de son objet; je me suis trop avancé pour reculer, je dois la vérité au public; je vais la dire.

[117]

SECTION Iere.

De l'insuffisance & des abus des Écoles de Médecine.

Le but de l'établiffement des Écoles de Médecine est de procurer à l'Etat des hommes inftruits dans l'art de guérir. Les grades que ces Ecoles ont le droit exclusif de conférer, sont la preuve qui assure au public que sa confiance n'est point hasardée en recourant dans ses infirmités à ceux qui en sont décorés.

Ce but important eft-il rempli? Peut-il l'être dans le régime actuel des Ecoles de Médecine? C'eft ce que je vais difcuter, non pas avec toute la force dont cet objet eft fusceptible, mais avec la circonspection que l'usage & la prudence exigent.

Les Ecoles de Médecine ne font pas toutes uniformement composées, ni également en réputation. On voit avec furprise qu'il en est quelques-unes dans lesquelles les instructions manquent en partie, & dans lesquelles cependant on confère les mêmes grades, & souvent avec trop de facilité.

J'ai commencé mes études médicinales dansune faculté où il n'y a eu pendant plusieurs années qu'un seul Professeur, quoiqu'il y eut deux H iij

[118]

chaires fondées. L'abus des réceptions a été porté à l'excès dans cette faculté. Un féjour de quelques femaines dans cette Université, deux examens fecrets chez le professeur, deux thès bannales avec des arguments communiqués, suffifaient pour admettre aux grades, non-feulement tous Chirurgiens & Apothicaires qui se présentaient, mais encore toutes autres personnes sans études préliminaires, sans latinité & sans infcriptions.

Le desir de prouver des vérités utiles ne me portera point à partir de l'exemple de cette Ecole ni de toute autre, où il y aurait à fouhaiter plus de facilités pour l'instruction & plus de sévérité pour la réception; je ne veux puiser mes preuves que dans l'Ecole la mieux fondée & la plus fréquentée. Celle de Montpellier mérite affurément la célébrité; elle fournit feule la moitié des Médecins du Royaume (1); elle est fréquentée par les étrangers de toutes les nations; elle a fourni beaucoup de sçavans; la plûpart des premiers Médecins de nos Rois & de la Cour ont été reçus dans cette Faculté; fi je prouve que le

(1) Je n'entends point parler de la faculté de Paris, le trop haut prix des grades, la cherté des cours particuliers & la dépense qu'entraîne le séjour de cette capitale sont un obstacle pour beaucoup de sujets qui se destinent à la médecine.

II TI

[119]

régime de cette Ecole est infuffisant pour former des Médecins instruits dans l'art de guérir; si je prouve que l'on s'éloigne de ce but, en croyant y conduire, j'aurai rempli mon objet.

J'ai fuivi l'Ecole de Montpellier pendant le tems prescrit par la loi (1); j'y ai pris mes grades, je peux donc en parler en connaisseur, mais plus intéressé à relever le mérite de cette Ecole qu'à le diminuer.

Il y a dans cette Université huit chaires fondées, six Professeurs en exercice suppléent à toutes les sonctions. Ils sont assujettis à donner chacun un certain nombre de leçons qui excédent rarement 40, mais qui est souvent moindre.

Ces leçons ont pour objet :

1°. L'Anatomie & les opérations de Chirurgie.

2°. La Botanique.

-013°. La Chymie. 111 213 sil mon risido zel

4°. La Matière médicale. distà mon ancient

Ces quatre leçons se font régulièrement chaque fannée par un Prosesseur particulier pour chacune.

Les autres leçons, qui concernent les inftitutions de médecine & les traités des maladies, -fe partagent entre les Professeurs qui en réglent à volonté le tems & la durée.

Les Eléves n'étant point astreints à suivre au-

(1) Trois ans ainsi qu'il est preserit par l'édit de

Hiv

[120]

cune de ces leçons, il en est peu qui y affistent affiduement, il en est plusieurs qui n'y affistent point ou rarement. Les leçons d'Anatomie, de Chimie & de Botanique sont celles qui sont le plus exactement suivies; j'ai souvent vu les autres leçons suivies seulement par quelques Eléves.

La liberié qu'ont les Eléves de s'absenter n'est pas le seul abus qui rend les leçons inutiles, l'ordre & la nature de ces leçons en diminue encore l'utilité.

L'Anatomie s'enseigne de la manière suivante.

On place un cadavre fur une table tournante au bas de l'amphitéatre. Le Professeur affis dans la chaire fait un discours sur la structure & l'ulage d'un certain nombre de parties du corps humain qui doivent occuper la séance. Quand il a fini, un Chirurgien démonstrateur expose briévement les objets dont il a été fait mention par le professeur : tout était disséqué & préparé d'avance; les étudians ne touchent rien; ils voyent ce qu'ils peuvent selon qu'ils sont plus ou moins à portée du cadavre.

Le cours d'opération de Chirurgie se fait de même; le Professeur fait un discours sur la maladie qui exige l'opération; il dit, s'il le juge à propos, quelque chose sur la méthode d'opérer, après quoi le Démonstrateur fait l'opération.

Le cours de chimie qui comprend 15 à 20 leçons, se suit à peu près de même; il a lieu

[121]

dans l'amphithéatre avec les mêmes inconvéniens.

La leçon de botanique se donne pendant un certain tems à des heures fixées, dans le jardin du Roi. Le grand nombre d'éléves qui s'y trouve s'empêche mutuellement de profiter de cette leçon; peu sont assez près pour bien voir la plante, & le tems qu'on accorde pour rester dans ce jardin, n'est pas suffisant pour remplir les besoins de cette étude.

La leçon de matière médicale se fait ou de vive voix seulement ou en dictant & expliquant ensuite la dictée, on n'y présente point les médicaments dont il a été question.

Les autres leçons confiftent également à Prononcer des discours ou à dicter des traités sur les principes de médecine & sur les maladies, à les expliquer à ceux qui veulent bien affister à ces leçons.

Telle est au vrai toute l'étendue des instructions qui se donnent dans cette première école du royaume; on ne peut disconvenir de leur insuffisance pour faire un Anatomiste, un Chimiste, un Botaniste, un Médecin. L'éléve n'a point touché le cadavre, il n'a point opéré, il n'a presque point vu opérer en chimie; on lui a à peine fait voir de loin quelques objets; on ne lui a jamais montré un malade; on ne l'a pas même assuré un malade; on ne l'a pas on faire croire qu'il est suffisamment instruit?

Mais, dira-t-on, les éléves ont, outre le fecours de l'école, celui des cours particuliers qui fe font en ville (1). En convenant de cette vérité qu'il est fort heureux de pouvoir admettre, c'est en même tems convenir que les écoles sont infuffifantes, qu'il faut nécessairement y suppléer ou en changer le régime, & c'est ce qu'il fallait démontrer.

Cette méthode démontrée infuffisante pour former à l'art de guérir, devient encore plus défectueule par l'immensité des connaissances étrangères à cet art qu'on suppose nécessaires.

Dans l'école de Montpellier, ainfi que dans toutes les autres, la plus grande partie de l'enfeignement est dirigée vers les théories les plus spécieuses & les plus brillantes; on y étale une érudition très étendue; on y cite quantité d'auteurs dont on censure plus ou moins les opinions; on y explique de la manière la plus ingénieuse ce qu'on ignorera longtems & peut-être toujours; on veut pénétrer dans les mystères de la nature; on raisonne, on differte, on s'égare à force de philosopher sur la science des *Pourquoi*, sur les causes de la vie, de la fanté & des maladies; on déduit de tous ces raisonnements des méthodes

(1) Ces cours particuliers ne se font point par les Frofessions ni aux Ecoles, & ils sont plus ou moins dispendieux.

[123]

curatives; on compose une médecine systèmatique, ouvrage de l'imagination & de l'erreur, qui femblable à la fausse Ithaque, éloigne de plus en plus de la véritable.

L'ufage observé pour l'obtention des grades 'ajoute à l'insuffisance & la désectuolité des inftructions. Le cours des études de médecine est fixé à trois ans; (en supposant que ce tems pourrait suffire), n'est-ce point un mal que d'attendre à la fin de ce terme pour commencer les épreuves? Ne vaudrait-il pas mieux qu'à cortains tems plus ou moins rapprochés, les professeurs s'assuration des progrès de leurs éléves?

Dans l'école de Montpellier, que l'on peut regarder comme la plus régulière du Royaume, les grades ne s'accordent qu'après quinze actes, dont quatorze publics, fçavoir, le baccalaureat, trois cours, quatre examens, fix triduanes & le point rigoureux. Tous ces actes ont lieu dans les deux derniers trimestres.

Le baccalaureat confiste à soutenir une thèse fur un point de médecine de théorie ou de pratique au choix de l'aspirant. Cet acte un des plus solemnels, auquel tous les Professeurs argumentent chacun demi-heure, se passe le plus souvent en differtations de leur part, ou en combat entr'un. L'aspirant, qui quelquesois fait sa thèse & qui souvent la fait faire, est toujours reçu quoiqu'il dise ou ne dise rien.

Les trois cours sont trois petits discours que l'aspirant lit dans la chaire en présence de quelques amis qui signent l'avoir entendu enseigner avec succès.

Ces quatre premiers actes sont de pure forme, les trois derniers ne feuvent ni n'exigent aucune connaissance.

Les quatre examens fe foutiennent jour à autre, ils confiftent dans une question de médecine assignée 24 heures avant par un Professeur à tour de rôle. Le Candidat fait ou fait faire sur cette matière une petite thèse, sur laquelle il est interrogé publiquement par ce même Profesfeur, qui réserve son jugement sur la capacité du répondant.

Les triduanes font fix autres examens femblables, foutenus en trois jours. Le dernier acte qui eft le point rigoureux fe fubit à huis clos. On eft interrogé par tous les Professeurs fur une maladie & fur un aphorisme d'Hippocrate que le fort a affigné la veille. Il est vrai que l'on parcoure quelquesois à cette occasion toutes les parties de la médecine; mais il est rare que l'on foit renvoyé à terme; il est encore plus rare que l'on foit exclus pour toujours par un troifiéme renvoi; je n'en ai point vu d'exemple.

[125]

Par cette forme d'instruction & de réception on peut avoir des docteurs en médecine, mais ils ne peuvent devenir doctes en cette science, que lorsqu'obligés de voir des malades & détrompés par l'expérience, ils viendront à reconnaître l'insuffisance, l'inutilité & le danger de leurs études, & qu'ils se feront occupés à acquérir les connaissances vraiment nécessaires, & à munir leur mémoire de faits pratiques, contenus dans les écrits d'Hippocrate & dans ceux des bons observateurs qui ont bien imité ce pere de la médecine (1).

J'avoue avec fincérité que j'ai suivi pendant plusieurs années la route longue, pénible & dé-

(1) En confidérant la médecine depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, il est facile de se convaincre que sa richesse a toujours confisté dans les expériences qu'elle a rassemblées, & que par conséquent elle ne peut se persectionner qu'en recueillant de nouveaux faits. Histoire de la Société Royale de Médecine, année 1776, préface page 7.

Qu'y a-t-il en effet de plus précieux que les réfultats de plusieurs siecles & de plusieurs générations? Et n'est-ce pas en réunissant les vérités éparses, que l'on peut travailler aux progrès d'une science dont la marche a tant de sois été retardée par l'abus des méthodes scientifiques? Histoire de la Societé Royale de Médicine, Année 1779.

[126]

tournée que l'on confidère comme néceffaire. Je ne tardai pas à entrevoir fes inconvéniens, à douter de la vérité & de l'utilité des théories que l'on m'enfeignait ; leur inftabilité me chagrainait ; mais j'étais docile & n'ofai m'écarter. Je fis comme les autres, je copiais beaucoup, je lus beaucoup, j'écoutais beaucoup, & comme les autres je profitais peu.

Les hôpitaux que j'ai fuivis à Montpellier & à Paris, ceux des autres pays que j'ai fréquentés autant que je l'ai pu, m'ont fortifié dans les doutes que j'avais eu. J'ai apperçu que l'étude de la médecine devait être moins compliquée; qu'Hyppocrate, qui ignorait toutes les brillantes études préconisées dans les écoles, était jusqu'alors le meilleur médecin connu ; que ses livres pratiques, indépendamment de toutes les révolutions d'opinions & de systèmes qui se sont succédés & détruits, sont restés vrais & certains dans tous les âges & dans tous les pays (1); j'ai vu que les meilleurs Médecins-praticiens étaient à peu près par-tout dans l'usage de limiter leurs connaissances à la distinction des maladies les unes d'avec les autres, & dans l'application d'un petit nombre de remedes bien connus.

(1) DE HAEN, Rat. medendi, t. 1. part. 2 cap. 1. p. 98.

[127]

L'exercice de la médecine auquel je fus peu après forcé de me livrer, acheva de me confirmer dans l'opinion où j'étais que la médecine n'était qu'une science de faits ; que la pratique éclairée des anciens Médecins était la seule théorie néceffaire ; qu'il suffisit de pouvoir bien distinguer les maladies les unes d'avec les autres, en ayant préfens à la mémoire les traits ou symptômes qui les différencient essentiellement; de joindre à cette connaissance la marche graduée de ces mêmes maladies, d'en favoir faisir les nuances que les faisons, l'âge, le tempérament, la manière de vivre, & quelques autres circonstances particulières peuvent amener; que réunissant à ces connaissances celles des propriétés & manière d'employer les remèdes qu'une expérience bien conftatée a fait adopter; qu'en ajoutant au besoin, mais avec la plus grande circonspection, ce qu'un simple raisonnement d'analogie, effet du seul bon sens, pourrait indiquer pour les cas encore inconnus ou fort compliqués, on parviendrait à être instruit dans l'art de guérir autant qu'il était posfible maintenant, & par la suite à perfectionner cette science trop étendue par elle-même, pour être affociée à tant d'autres étrangères, dont une seule suffirait pour occuper la vie d'un homme. On veut qu'un Médecin, outre la connaissance des maladies, possede parfaitement l'anatomie même comparée, les mathématiques, les langues,

[128]

la physique, l'hiftoire naturelle, la botanique, la pharmacie, la chimie, &c. Un auteur effimable (1) à tous égards veut en outre qu'on y joigne l'étude de l'hiftoire, de la fable & de la géographie; il va jusqu'à defirer qu'il y ait près des écoles de médecine un manège, des falles de danse & d'escrime.

Je ne citerai qu'une preuve de l'impossibilité de ces alliages. La matière médicale est certainement une partie essentielle de l'art de guérir, puisqu'elle renferme l'histoire de tous les remèdes simples & de leurs propriétés; si un Médecin la cultivait dans l'étendue qu'on lui donne, il ferait obligé d'être instruit des trois régnes qui composent l'histoire naturelle, dont l'étendue est immense. Le régne végetal seul, qui est l'objet de la botanique, contient plus de 20000 plantes d'es-

(1) La certitude que j'ai des talens supérieurs & de la justeffe d'esprit de ce célébre médecin, autrefois mon condisciple à Montpelier, me fait présumer qu'il a eu en vue d'attirer à l'étude de la médecine les gens les plus distingués & les plus ingénieux, & d'écarter cette multitude de gens mal élevés ou groffiers peu propres à une science aussi importante. Je suis confirmé dans cette opinion par ce qu'il ajoute dans la suite de son ouvrage sur la suitité des épreuves & sur les connaissances auxquelles il borne les médecins & chirurgiens de campagne, en quoi il est presque entièrement de mon fentiment.

pèces

pèces différentes; si, comme le dit M. Tyffot, il faut que le Médecin, pour être instruit de cette partie, possède une anatomie exacte de la plante, connaisse les principes de la végétation, l'histoire des développemens, leur analogie avec les animaux, l'influence de l'air, des sols de l'agriculture ; enfuite l'histoire , les principes , les avantages des différentes méthodes; combien cette étude étrangère à l'art de guérir ne demande-t-elle point de tems & d'application? Combien n'en faudrait-il pas pour posséder avec autant de précifion la connaissance des animaux & des minéraux? Et s'il en faut autant pour cette seule partie, combien n'en faudra-t-il pas pour posséder la chimie, que ce Médecin assure être indispensablement nécessaire ? Je me borne à cet apperçu qui prouve aisément que, d'exiger ces connaisfances feulement, c'est exiger l'impossible; c'est au moins retarder les moyens de s'instruire de ce qu'il' est essentiel de bien favoir, de la connaiffance des maladies & de celles des remèdes connus par l'expérience.

D'après cette intime conviction, j'ai reconnu que la médecine expérimentale, ou pour parler plus franchement, la médecine empyrique, telle qu'Hyppocrate l'exerçait (1), telle que Syden-

⁽¹⁾ Les écrits philosophiques & anatomiques d'Hyppocrate n'ont point servi à le rendre médecin. Sa grande

[230]

ham la propose, était la seule & véritable médecine; que l'erreur, la vanité, le préjugé avaient fait abandonner cette route modeste & sûre, qu'il fallait y revenir.

J'ofai hafarder mes idées dans une differtation que j'ai fait imprimer à Douay en Flandre, en 1752. Cette differtation était le plan d'un cours de matière médicale pratique & ufuelle. J'y faifais entrevoir l'avantage qu'il y aurait de rappeller la médecine empyrique (1); j'y démontrai l'inutilité & les dangers de toute autre méthode; j'y prouvai que les progrès réels de la médecine avaient toujours été retardés par les théories enfeignées dans les écoles (2); que les méthodes vraiment curatives n'étaient dues qu'au hafard,

réputation est principalement un effet de son application à observer jusqu'aux moindres circonstances des maladies & du soin qu'il a eu d'écrire avec une grande exactitude tout ce qui les avoit précédées & tous les accidens dont elles étaient accompagnées, ce qui soulageait ou ce qui nuisait, qui est proprement faire l'histoire exacte d'une maladie. Hist. de la Med.

(1) Il ne faut pas la confondre avec le charlatanisme, avec la médecine des coureurs, des bateleurs, que le vulgaire appelle mal-à-propos empyriques.

« Les Empyriques anciens, dit M. Ferrein, n'étaient » point des ignorans, comme ceux à qui nous donnons ce » nom aujourd'hei, qui appliquent le même remede à toutes » fortes de maladies : ils étaient très-favans & étudiaient » beaucoup, mais ils prétendaient qu'il ne fallait fe con-» duire que par l'expérience ».

(2 L'émétique si fort à la mode aujourd'hui, a été regardé comme un poison. En 1555, ce remede sut banni de la médecine par un décret de la Faculté de Paris, confirmé par un arrêt du Parlement. En 1609, Paulmier médecin de Paris, convaincu d'en avoir fait usage, sut chasse du corps des médecins, & en 1666, sur l'ap-

[131]

à l'expérience, à l'observation; que l'on guéril fait les fiévres fans en avoir pu encore connaître les causes; que le quinquina, malgré cette ignorance, en était le meilleur spécifique; que son effet était certain dans le pays où on ignorait la pharmacie & la chimie ; qu'il l'était encore en Europe pendant les disputes des écoles sur les prétendus dangers de son usage; que le mercure & l'opium opéraient des merveilles, quoique ces mêmes écoles ignorent encore la nature du virus que le premier détruit, & qu'elles ne foient point encore en état d'expliquer physiquement comment ces remèdes opérent ces merveilles, & que tout ce qui se débite avec plus d'éloquence que de certitude sur la manière d'opérer de l'opium, - se réduit à ce que Moliere fait répondre par Diaphorus dans le Malade imaginaire : Quare opium facit dormire? quia est in eo virtus dormitiva cujus facultas est sensus assoupire. L'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive dont la faculté est d'assoupir les sens.

probation de la Faculté, le Parlement en rendit l'usage entièrement libre. Les anciens dogmatiques & méthodiques mettaient le mercure au nombre des poisons, Galien le place parmi les corrosifs, d'après l'autorité de Dioscoride, en avouant qu'il n'en a jamais fait usage. Ce même Galien, en établissant par la force de se arguments que l'opium était froid au 4e. dégré, a été cause que cet excellent remede a été banni de la médecine jusqu'à ce que Paracelse l'ait remis en vogue.

Il n'est pas jusqu'à la faignée & à la purgation que les médecins raisonneurs n'aient tenté de bannir de la médecine. J'ai prouvé enfin dans cette differtation que la pharmacie galénique & chimique; que l'hiftoire naturelle, l'anatomie recherchée, la botanique trop étendue, l'immenfité des livres de théorie accablaient les jeunes Médecins, & nuifaient au moins par le tems précieux qu'elles font perdre. J'ai prouvé encore que les remèdes fimples pouvaient fuffire à la médecine; que le feul moyen de connaître leurs propriétés, était, ou l'ufage que le hafard amene, ou celui que l'expérienceconftate.

Mon but n'ayant alors été que de propofer un cours de matière médicale qui manquait à l'école de médecine de l'Université de Douay (1), je n'avais fait imprimer qu'un très - petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage, mais convaincu plus que jamais, par un exercice de 35 ans, des vérités utiles qu'il renferme, je me propose de le publier incessimment avec les changemens que les tems & les circonstances exigent.

Les mémoires que les Infpecteurs (MM. Richard & Poissonnier) m'avaient demandé, ont été rédigés d'après ce plan. J'y étendais mes vues sur la nécessité & les moyens d'instruire les Chirurgiens, ceux de la marine sur-tout, à qui il est impossible de procurer des confeils, lorsqu'ils sont à la mer, ou dans la plupart des colonies.

· Quelque facile & peu coûteuse que pouvait

 ⁽ette leçon a été ét blie dix ans après que j'ai quitté certe ville; on l'avait jugée inutile lorsque je la proposai.

être l'exécution de mes vues, quelque néceffaire & utile qu'elle fût, je n'ai eu que peu de fatisfaction à cet égard. Ce qui s'en est établi dans les hôpitaux du département de la guerre, m'est resté long-tems inconnu; on a cru pouvoir se passer d'avis ultérieurs de ma part. Dans le département de la marine il n'y a eu que très-peu de changemens, du moins relatifs à ceux que j'avais proposés.

SECTION II.

Des avantages de la réunion des Ecoles aux Hôpitaux.

APRÈs avoir traité des abus qui arrêtent les progrès de la médecine, qui hérissent cette science de difficultés insurmontables, il est nécessaire d'indiquer les moyens de mieux faire, de parvenir dans le moins de tems possible à avoir des sujets instruits uniquement de la profession qu'ils doivent exercer, de tout ce qui peut concerner l'art de guérir.

Ces moyens font fimples & peu dispendieux, il en pourrait même résulter une économi e pour l'administration, si après les avoir mis en pratique, on en retirait, comme on doit s'y attendre, l'avantage d'avoir un grand nombre de sujets bien instruits de toutes les parties de l'art de guérir, propres à servir l'Etat dans toutes les circonstances, soit en mer, soit dans les armées, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

[134]

Ces moyens confistent à transporter les écoles de médecine & de chirurgie dans les hôpitaux principaux, ou à établir dans ces hôpitaux des leçons suffisantes pour y instruire les éléves qui y seraient admis. Les écoles cliniques établies à Leyden, à Edimbourg, à Vienne, à Pavie, sont une preuve favorable à mon sentiment. Je vais plus loin, je soutiens que ce n'est que dans les hôpitaux bien administrés que l'on peut réuffir à former des guériffeurs. C'eft auprès des malades que l'on peut rendre sensibles les leçons dont ils font l'objet. C'est en élevant les jeunes-gens parmi les malades, & en les instruifant des traits qui caractérisent les maladies, & qu'ils pourront dans l'instant vérifier sur l'original, qu'ils apprendront à les discerner, qu'à force de les voir, ils les auront toujours présens à leur mémoire.

Les leçons qu'il importe d'établir dans les hôpitaux, font celles de l'anatomie, des opérations de chirurgie, de matière médicale & de médecine pratique. Les deux premières peuvent être confiées aux Chirurgiens en chef, & les autres aux Médecins. Mais il faut que ces leçons foient faites avec ordre & précaution ; il faut que les fujets pour qui elles font établies, zient les difpofitions néceffaires pour en profiter. Je vais d'abord expofer la nature des leçons ; je traiterai enfaite de l'ordre dans lequel les élèves doivent les fuivre pour en bien profiter.

[135]

SECTION III.

De la nature des leçons.

SANS disconvenir qu'on a fait de grands progrès dans l'anatomie dépuis Hyppocrate, je ne puis pour cela convenir que ces progrès aient beaucoup servi à étendre l'art de guérir.

Hyppocrate exerçait cet art avec fuccès; il pratiquait, à la taille près (1), toutes les opérations de chirurgie qui fe pratiquent aujourd'hui. Il trépanait; il vuidait les eaux des hydropiques; il ouvrait les abcès des reins; il tirait de la matrice les enfants morts; il réduifait les fractures; il remettait les os déplacés; il ventoufait, fcarifiait, cautérifait; il faignait a toutes veines; il favait imparfaitement l'anatomie (2); il ignorait au moins

(1) Hyppocrate exigeait de se disciples par serment qu'ils ne tailleraient point ceux qui ont la pierre dans la vessie, mais qu'ils laisseroient faire cela aux personnes qui se destineroient en particulier à cette opération.

(2) Hyppocrate se moquait de ceux qui se croyaient médecins parce qu'ils sçavaient l'anatomie. « Quelques » Philosophes disent qu'on ne peut pas entendre l'art » de la médecine si l'on ne connaît ce que c'est que » l'homme, quelle est sa première formation & la ma» nière dont son corps est formé. Tout ce que ces » gens-là ont dit ou écrit touchant la nature, me pa» raît moins appartenir à la médecine qu'à l'art de » la peinture ». Hypp. de profeâ med.

[136]

toutes les découverres qui honorent les anatomistes modernes, & qui font prôner si haut l'utilité de cette étude.

Je pourrai prouver qu'à l'exception de ce qui concerne le traitement des plaies d'armes à feu inconnues du tems d'Hyppocrate, la chirurgie, julqu'à Ambroile Paré, n'a fait aucun progrès, & que depuis ce célebre Chirurgien que l'Académie royale de chirurgie cite pour le réformateur de cet art, il n'y a eu que le traitement de ces plaies & la perfection de certains inftrumens, dont la chirurgie ait profité avantageulement.

Les recherches sur les progrès de la chirurgie en France, ouvrage adopté par l'Académie royale de chirurgie, exposent, à la page 258, qu'Ambroise Paré, réformateur de la chirurgie, en devint le Légiflateur par son traité des plaies d'armes à feu. Le hasard, dit l'auteur de ces recherches, fit connaître à Ambroise Paré que la coutume où étaient ses prédécesseurs de jetter de l'huile bouillante sur les plaies d'armes à feu, était pernicieuse; voici comment : un jour que ce remède lui manqua dans une occasion presfante, il appliqua, quoiqu'en tremblant & désespérant de la guérison, de fimples digestifs, il quitta ces malades avec regret; mais le lendemain il vit avec furprise que ceux qui avaient eu le moins d'accidens, étaient précisément ceux qui n'avaient pas é é pansés avec l'huile bouillante; en conséquence

[137]

Paré bannit ce remède de la chirurgie. Ce changement effentiel n'est dû, ni à l'anatomie, ni à la théorie des écoles.

Si l'anatomie plus éclairée a ajouté quelques autres perfections, elles sont en petit nombre; elles se trouvent compensées par la timidité que cette étude portée trop loin, a pu & peut inspirer.

Les mémoires de l'Académie royale de chirurgie contiennent plusieurs observations qui prouvent combien la circonspection qu'inspire l'anatomie, aurait été nuisible, si la nécessité n'avait forcé de grands Chirurgiens à une pratique plus hardie. » Mrs. Volpilière & Garengeot, dit M. » Quesnay, ont appliqué le trépan sur les sutures » fagittales & temporales ; Scultet, long-tems aupa-» ravant, avoit appliqué au fommet de la tête sur » la suture sagittale cinq couronnes de trépan; il » scia les entredeux des trous faits par le trepan, » & enleva la pièce d'os qui était enfoncée ; dans » une autre occasion, il en appliqua sept. M. Ma-» réchal a appliqué jusqu'à douze trepans sur une » jeune fille. Saviard, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu » de Paris, cite que toute la calotte du crâne » s'est détachée, ce qui obligea le malade à se » fervir d'une courge pour suppléer cette partie. » M. de la Peyronie enleva tout l'os coronal qui » était carrié. Ces succès, ajoute M. Quesnay, qui » fournissent les plus grands faits de chirurgie,

» doivent éloigner toutes les réflexions que la ti-» midité ou la prudence peuvent infpirer contre » la hardieffe de ces opérations.

Je ne conclurai cependant point de cette compensation, ni des exposés qui précedent, que l'anatomie est inutile à l'art de guérir; mais j'en conclurai qu'il est nécessaire de faciliter cette étude, en la simplifiant, en la bornant à ce que la difsection peut nous en apprendre sans le secours des injections & des microscopes.

Il ne faut être, ni un Ruifch, ni un Winflow (1), pour bien pratiquer la médecine & la chirurgie. Il fuffit de connaître la fituation, le volume ordinaire des vifcères, leurs ufages généraux, les gros vaisseaux qui y abordent, les nerfs principaux qui s'y distribuent; il fuffit de connaître la structure & la position des os, leur articulation, l'attache des principaux mufcles, l'ufage de ces derniers, leur étendue, leurs tendons, les vaisseaux principaux qui les parcourent, les nerfs qui s'y distribuent, & que le fer doit ménager dans l'opération (2). Le traité

(1) Ces grands anatomistes n'ont point été célébres dans la pratique. Personne n'ignore que M. Winslow tremblait d'ordonner le moindre remede aux malades. Sa science le rendait timide à un point excessif.

(2) « Nous cherchons fur-tout la fituation & la na » ture des parties que le fer peut intéreffer & qu'il
 » faut ménager; or c'eft l'exercice de notre art, c'eft

abregé de l'anatomie d'Heister, un peu augmenté, serait suffisant pour procurer toutes les connaissances anatomiques nécessaires.

Le cours d'opération de chirurgie ne doit traiter que du quomodo des opérations & des dangers qu'il faut éviter en les pratiquant. Quant aux cas où il convient de faire ces opérations, cette partie est du ressort des maladies chirurgicales qui forment l'objet de la leçon générale de pratique.

La matière médicale des écoles de médecine met au rang des romedes presque toutes les productions des trois régnes, le végétal, l'animal & le minéral (1). Il n'en est cependant qu'un très-

» l'expérience qui nous apprend avec exactitude ce
» ménagement; cette espece d'anatomie, la seule qui
» soit essentielle à la chirurgie, est inconnue aux mé» decins, car elle dépend de notre expérience qui leur
» est absolument étrangère ». Recherches fur les progrès de la chirurgie en France, p. 373.

Que conclure de-là ? Que l'anatomie cultivée par les médecins ne fert de rien à la chirurgie ; cette conclufion ferait abfurde.

(1) Le dictionnaire des drogues de Lemery, qui ne traite que des remedes fimples, contient près de huit mille articles. Balthazard Tralles bien différent a publié en 1750, un excellent traité fur les abus de cette quantité de remedes & les éloges qui leur sont donnés. Ce favant bannit les ridicules & les absurdités d'une matiere médicale trop étendue.

[140]

petit nombre en usage, & dont les propriétés font bien connues. C'est de ces derniers seulement dont la matière médicale nécessaire aux éléves pour les hôpitaux, doit traiter.

Cette réforme qui retranche au moins les dixneuf vingtièmes des connaissances inutiles, permettra de joindre à cette instruction celle d'une cinquantaine de remedes composés galéniques (1) & chimiques, dont à la rigueur on pourrait se passer, mais que leur célébrité, l'habitude, & quelques légers avantages, que leur forme apporte dans leur usage, engagent à conserver toutes les confections du Codex de Paris; p. ex. ne seraient-elles pas suppléées par la thériaque ? A quoi bon les multiplier?

Il ne doit être question, dans l'instruction sur les remedes, que de les faire connaître, autant qu'il est possible, à la vue, au goût, à l'odorat, au toucher; d'indiquer les moyens de les bien choisir & conferver; de détailler leurs propriétés bien conftatées, les doses auxquelles il faut les prescrire, la manière de les employer & les précautions que leur usage exige. Il faut laisser à l'écart tout ce qui se dit inutilement sur leur étimologie, leur

(1) Les compositions galéniques décrites dans la phamacopée de Lemery, vont à plus de quatre mille. Le nombre des préparations chimiques est aussi très considérable. décomposition, leur analyse, leur culture, ainsi que tous les raisonnemens sur les causes de leurs effets. Je l'ai déja dit, le mercure détruit le vice vénérien, le quinquina guérit la siévre, sans qu'on sache encore comment ces effets sont produits. Par cette réforme, l'étude de la matière médicale sera très-abregée, plus certaine & plus facile.

La botanique, dont l'objet est la connaisfance des plantes, fait partie de la matière médicale, relativement au régne végétal; mais comme la plupart des meilleurs remedes se tire de ce régne, il sera utile d'avoir dans chaque hôpital un jardin de plantes usuelles, dont le nombre doit être borné à 150 au plus. Ces plantes doivent être toutes étiquetées avec soin, & classées convenablement. L'instruction relative ne doit traiter que du port extérieur de la plante & des moyens de la bien distinguer de toute autre, du tems de la cueillir & de celui de fa fleur. Quant à leurs propriétés & à leur usage en médecine, il suffit qu'il en soit traité dans le cours de matière médicale fait par le Médecin.

L'Apothicaire en chef fera chargé du jardin des plantes ufuelles, de les démontrer aux éléves, comme auffi de les mener dans les faisons convenables une fois chaque femaine à la campagne pour leur donner connaisfance des plantes d'usage que la nature y produit.

J'ai héfité fi je plaçerais içi les noms des remedes fimples, ceux des plantes usuelles & ceux des compositions galéniques & chimiques, que je crois nécessaires ou utiles à conferver; mais j'ai réfléchi que cet objet serait déplacé dans cet essair, qu'il devait faire partie d'un ouvrage particulier, d'un code de médecine, qui renfermerait toutes les instructions nécessaires pour former les sujets qui se destinent à l'exercice de la médecine. Cet ouvrage important, pour lequel j'ai amassé beaucoup de matériaux, exige le secours de quelques circonstances pour être conduit à la persection destrable.

Enfin la médecine pratique, ou le traitement des malades & blessés, à quoi toutes ces études préliminaires se rapportent, constitue la leçon la plus essentielle; elle doit traiter des maladies chirurgicales, des maladies aigues & des chroniques.

Cette division sufceptible de plusieurs subdivisions, donnera lieu à débrouiller peu à peu le cahos des maladies, à les classer selon l'ordre de leurs symptômes dominans & caractéristiques, à les faire distinguer les unes des autres par les signes extérieurs, ou à défaut par les récits exacts des malades, & par l'analogie.

En ceffant d'ajouter à cette instruction les vains efforts pour approfondir les causes, pour vouloir tout expliquer, tout adapter à une théorie touours illusoire & souvent dangereuse; en se bornant aux faits qui ont précédé les maladies, qui les accompagnent, ou qui en sont les suites, on verra

[143]

peu à peu la clarté, l'ordre fuccéder à la confufion, à l'obscurité accablante de la médecine moderne; on rentreradans la route d'Hyppocrate. Les feuilles ou journaux de visite que je propose contribueront beaucoup à accélerer cette heureuse révolution.

La néceffité de cette révolution intéreffe trop l'humanité, pour que je n'infifte pas fur les preuves du danger des fyftêmes fcolaftiques, relativement à l'avancement & à la certitude de la médecine pratique. Je bornerai ces preuves à quelques remarques fur la petite vérole.

Le Mercure de France, du 19 de ce mois (1), en rendant compte de l'ouvrage de M. Paulet, que je m'empresserai de lire, présente des réflexions bien essentielles. » Le progrès, y est-il dit, » des connaissances, a apporté peu de secours à » la petite vérole. L'inoculation a pris naissance » chez des barbares ; c'est à une semme qu'on » doit son exercice parmi nous ; si quelques sa-» vants la célèbrèrent, lorsque l'expérience nous » en eut appris beaucoup plus que les savants, un » plus grand nombre la combattit avec fureur. » Ils se disputèrent ensuite sur la petite vérole » elle - même : ils ne s'accordèrent ni fur sana-» ture, ni fur se essent server ser

(1) Mai 1787.

» l'un d'eux (M. de la Condamine) en plaça le » germe dans la lymphe; un autre dans les menf-» trues ; un troifieme fit voiturer les miafmes » par l'atmosphère ; un quatrieme en infecta par » essence le cordon ombilical. Bœrrhave & sesdif-» ciples regardaient la petite vérole comme une » maladie inflammatoire ; leurs antagonistes ont » décidé tout le contraire. L'inoculation ensuite » a éprouvé la même contrariété dans les avis. «

J'ajouterai à cet extrait 1°. que les feuls avantages de l'inoculation confiftent en ce que la petite vérole vient ordinairement feule; en ce que la nature y fait feule fon ouvrage, & que la médecine, comme le defire Rousseau, y vient fans le Médecin.

2°. Que le traitement de la petite vérole naturelle ayant varié autant que les opinions fur fa nature & fur fa cause, c'est peut-être à cette inftabilité, à cette diversité d'opinions, que l'on doit attribuer les plus grands dangers de cette maladie, qui sagement abandonnée à la nature est rarement mortelle.

Mon heureuse expérience en ce genre peut au moins engager à examiner cette assertion. Je n'ai jamais perdu de malades de la petite vérole, soit en ville, soit à l'hôpital de Rochefort (1), lorf-

(1) J'y ai exercé pendant dix-sept ans.

[145]

que j'en ai commencé asseztôt le traitement. J'ai presque toujours laissé à la nature tous ses droits; je n'ai agi que très-rarement, & presque toujours alors pour réparer les désordres d'une méthode trop active, employée avant que je fusse appellé.

Je ne dois ces heureux fuccès qu'à la perpléxité où je me suis trouvé en commençant à exercer ma profession en Flandre. Je n'ofai fuivre des usages généralement adoptés dans ce pays, mais absolument contraires aux enleignemens que j'avais reçus & aux méthodes que j'avais vues pratiquer à Montpellier. Je ne pouvais consciencieusement préférer l'une des méthodes à l'autre, à cause de la diversité du climat. Je pris le parti de suspendre, d'étudier, ou plutôt d'épier le travail de la nature, & je m'apperçus aussi-tôt que cette maladie, loin d'empirer par mon inaction, parcourait ses périodes avec moins de troubles & d'inconvéniens. Je fauvai tous mes malades, leur convalescence était même moins longue & plus facile.

J'éprouvai les mêmes embarras, & j'eus les mêmes fuccès à Rochefort : je n'en effuyai pas moins dans l'un & l'autre pays toutes fortes de contrariétés défagréables qui m'ont fouvent forcé de faire femblant d'agir.

[146]

Pour éviter les cenfures de certains fubalternes, pour arrêter les murmures des gardes, & fur-tout pour calmer l'inquiétude des parens, je prefcrivais inutilement quelques onces d'eaux diffilées(1), que je colorais d'un peu de firop de pavot rouge. Sans cette rufe innocente, je n'aurais pu furmonter les obstacles de l'opinion & des préjugés, je ne ferais point parvenu à guérir tous mes malades. On m'aurait congédié comme un ignorant.

Je crois devoir appuyer ce que je viens d'expofer par deux observations qui prouveront les dangers d'une méthode trop active, & la sécurité de l'expectation, ou plutôt de la marche de la nature dans cette maladie.

Première observation.

M. de la Boularderie, Officier Canadien, âgé d'environ vingt-cinq ans, d'une conftitution trèsrobuste, attaqué d'une petite vérole confluente, était à l'hôtel de Mars (2), depuis cinq jours, quand je pris le service de cet hôpital. On avait commencé, selon l'usage, le traitement par les cordiaux; on avait employé tous les moyens &

(1) Elles sont toutes fans ou presque sans vertus.

(2) Partie de l'hôpital royal de la marine où les officiers sont reçus.

[147]

toutes les précautions crues nécessaires pour forcer l'expulsion de l'humeur morbifique à l'extérieur; on avait évité avec le plus grand scrupule tout ce qui pouvait modérer l'ardeur que l'on croyoit utile à ce but ; les portes, les fenêtres étaient bien closes; le malade bien couvert dans fon lit, était dans un état déplorable; la mauvaile qualité des boutons, leur couleur, leur confluence, le délire, la douleur, la tension du bas ventre, un pouls plein, fort, une respiration laborieuse, la chaleur brulante de la peau, la langue seche, aride, tout annonçait la nécescité d'un traitement opposé, celle de calmer plutôt que d'incendier. Je fis donner de l'air au malade, je le fis tenir moins couvert, je supprimai les cordiaux, j'ordonnai la saignée du bras (I), un lavement émolient, la tisanne adoucissante nitrée. Le soulagement ne m'ayant point paru affez marqué, j'ordonnai le soir la saignée du pied avec continuation des secours précédens. Cette méthode simple fut suivie d'un prompt & très heu-

(1) C'était la première fois que j'ordonnais ce fecours extraordinaire à l'hôpital; les fœurs grifes & les fubalternes attachés au fervice, crurent devoir m'avertir que ce malade avait la petite vérole; je leur expliquai mes motifs: ils m'ont depuis avoué n'avoir obéi qu'en tremblant. reux fuccès; les fymptômes cédèrent à vue d'œil, le ventre fe ramollit & fe vuida, les urines coulèrent abondamment, le pouls devint fouple, la peau devint moite, la langue s'humecta, le délire ceffa, la nuit fut tranquille, & la maladie civilifée acheva fon cours fans trouble avec le feul fecours du régime diététique; la nature délivrée des obftacles apportés à fon opération, s'eft fuffi pour achever la guérifon.

Deuxiéme Observation.

M. Leffort, gentilhomme des environs de Surgeres, à-peu-près du même âge & de même conftitution que le malade précédent, était malade à Eschilais, bourg voisin de Rochefort, dans le Château appartenant à Mde. sa tante. La petite vérole, dont il était attaqué, fut traitée selon le même usage par un Chirurgien en réputation, établi à Soubise.

Je fus appellé vers le fixiéme jour; les fymptômes, quoique de moindre intenfité que dans l'obfervation précédente, étaient cependant trèsmenaçans.

Quoiqu'au mois de juin, on avait cru néceffaire de faire bon feu dans la chambre, d'en tenir les portes & les fenêtres bien clofes, ainfi que le lit du malade que l'on avait grand foin d'empêcher d'être découvert ; j'ordonnai dès mon

[149]

arrivée de réformer tout cette méthode; je jettais les potions cordiales. La tante fe récria beaucoup, & m'apostropha : les sœurs du malade me prièrent de ne point écouter leur tante, en me disant : « On a tué notre père par la méthode que » vous condamnez; sûrement vos soins nous ren-» dront notre srère. »

Leur attente ne fut point trompée, les réformes que j'ordonnai ont presque suffi seules à la prompte guérison du malade. Mais ce qu'il y a eu à cette occasion de plus remarquable, c'est que ce même malade a guéri, en suivant ma méthode, les demoiselles ses sœurs de la petite vérole qu'elles eurent peu après, & par mes avis seulement, sans que je les aie vues; tandis qu'un domestique traité selon l'usage du pays, est mort dans le même tems. M. Lessort m'écrivit le 11 juillet 1761, que j'étais destiné à fauver toute sa tamille de la petite vérole; que mes avis avaient fait des merveilies, que le rétablissement de ses securs était se fuer & secure de secure de secure tout le monde.

Il n'est peut - être point de maladie qui ne puisse, comme la petite vérole, fournir une preuve que la science des écoles a nui à l'art de guérir, ou qu'elle lui a été du moins inutile. La goutte, les écrouelles, la vérole, l'épitepsie,

Kiij

le cancer, la rage, la peste & quantité d'autres maladies sont encore inconnues quant à leurs causes. Les méthodes curatives en sont aussi incertaines & variées que le sont les opinions ingénieuses des auteurs qui en ont traité. Il est naturel de conclure de-là que, pour parvenir à procurer de bonnes instructions, il est absolument néceffaire qu'elles soient dépouillées de toute curiosité inutile, de toute explication suffématique, & qu'elles ne contiennent que des faits certains & utiles, prouvés par l'observation & l'expérience, qui sont les seuls moyens propres pour éclairer la médecine, en augmenter les progrès, & la perfectionner,

SECTION IV.

De l'ordre dans lequel les éléves doivent être instruits.

Les dispositions naturelles sont les premières à desirer dans les sujets qui se destinent à une profession aussi importante que l'est celle de la médecine.

Il convient que les sujets soient encore jeunes, qu'ils soient âgés de seize ans environ, qu'ils sachent lire & écrire correctement, qu'ils aient reçu une bonne éducation, qu'ils soient dociles, intelligens, qu'ils aient l'esprit juste & de la mémoire, qu'ils jouissent d'une bonne santé, & qu'ils aiment le travail & l'étude. Il ferait bon qu'ils foient instruits de la langue latine.

Les fujets reconnus tels feront admis au fervice des hôpitaux en qualité d'aspirans, sans aucun traitement. Ils rempliront, en cette qualité, quelques petites sonctions relatives au service, sous les ordres des Officiers de santé; mais on ne leur confiera rien qui exige des connaissances de l'adresse & de l'exercice.

Ils s'instruiront pendant la première année de la partie de l'anatomie qui concerne les os, les muscles, les tendons, les nerss & les vaisseaux fanguins qui se distribuent à l'extérieur.

On les inftruira pendant la même année du traité des faignées & de celui des bandages. Ces connaissances leur seront données sur les squelettes & les cadavres, & ils apprendront le tout de mémoire (1).

Ils feront tenus d'assister aux leçons de botanique & aux herborisations.

A la fin de chaque mois ils subiront un exa-

(1)Cette inftruction & toutes celles nécessaires feraient eontenues dans un code de médecine, cuvrage fait exprès, & qui étant le même par-tout le Royaume, rendrait l'enseignement uniforme & dispenserait de recourir à cette multitude de livres dont le choix, l'acquisition & l'étude difficultent l'instruction & exigent beaucoup de tems & d'argent.

Quant aux nouvelles découvertes bien constatées elles feraient l'objet d'un supplément au code susdit. men fur ce qui leur aura été enfeigné, & à la fin de l'année ils feront interrogés dans une affemblée publique fur toutes les études fufdites. S'ils ont fatisfait leurs examinateurs, ils feront faits éléves; dans le cas contraire, ils resteront une autre année dans la classe des aspirans, ils feront même renvoyés en cas de défaut marqué de bonne volonté.

Les éléves feront nourris & logés dans l'hôpital, fans appointemens; ils feront fubordonnés à tous les Officiers de fanté d'un grade fupérieur au leur, & entr'eux à leur ancien; ils feront chargés des faignées, de tous les panfemens légers, de la diffribution des remedes dans les falles, & de la tenue des feuilles ou journaux de vifite.

Leurs études confisteront dans celles de toute l'anatomie, des opérations de chirurgie, en hyver, de la matière médicale & de la botanique, en été.

A la fin de chaque mois ils fubiront un examen fur les objets de leurs études du mois; & à la fin de l'année ils feront interrogés publiquement fur tous les objets. S'ils fatisfont, ils feront appointés pour la deuxième année, à raison de 6 livres par mois.

Les élèves appointés continueront le même fervice & les mêmes études, mais ils feront de plus obligés de furveiller les aspirans sur ce qui leur est confié, & les élèves non appointés, re-

[153]

lativement à l'exactitude des feuilles ou journaux de visite, ainsi que tout ce qui concerne l'exécution du service dans leurs falles respectives. Ils ne feront point dispensés des examens; mais dans l'examen public qui aura lieu à la fin de l'année, ils seront tenus de plus de faire une démonstration sur le cadavre d'un objet d'anatomie & d'une opération de chirurgie, que le sort leur aura affignés la veille.

Si après cette tentative, ils font jugés dignes d'avancement, il leur en fera donné un certificat figné des principaux Officiers de fanté & d'administration, qui leur servira de brevet d'apprentissage (2), & ils entreront dans la classe des aides, avec les appointemens de 9 francs par mois. Ils resteront dans cette classe l'espace de 3 ans.

En attendant la réunion de la médecine avec la chirurgie, & le transport des écoles de médecine aux hôpitaux, les jeunes Médecins fortans des facultés, qui voudront, pour se perfectionner, être attachés au service d'un hópital, y seront admis à la classe des aides, après avoir toutefois justifié en présence des principaux Officiers de fanté, & de leurs grades, & de leur adresse fur la pratique manuelle de la faignée & de la

(1) Les flatuts des Chirurgiens de 1730, accordent ce privilège aux élèves qui ont fervi deux ans dans un hôpital. petite chirurgie (1). Ils seront tenus aux mêmes fonctions & instructions que les aides dont ils feront partie.

Ces aides continueront, felon le befoin, les fonctions qu'ils exerçaient étant éléves, & ils feront de plus chargés de l'ouverture des cadavres & du traitement de quelques blesses, sous l'inspection du Chirurgien en chef, qui leur laissera même faire quelques opérations peu conséquentes.

L'instruction des aides, outre la répétition de celles qu'ils ont reçues étant éléves, consistera dans le cours des maladies chirurgicales.

Ils fubiront tous les mois un examen fur ces mêmes maladies, & à la fin de l'année ils feront examinés publiquement fur toutes les études précédentes, & principalement fur les maladies chirurgicales. Ils feront de plus une leçon & une démonftration relative à la maladie chirurgicale qui leur fera tombée au fort la veille.

A la 2^e. année, ils auront douze francs d'appointemens. Ils feront chargés de traiter par euxmêmes, fous l'inspection du Médecin, quelques sujets attaqués de maladies aigues, sans pour cela être exempts de leurs autres sonctions, au besoin.

Ils suivront, pendant cette 2e. année, le cours

(1) S'ils n'en étaient pas inftruits on les y exercerait pendant trois mois, qu'ils aurent à refter aspirans libres.

[155]

des maladies aigues & chroniques, fans perdre de vue les autres instructions précédentes. Ils subiront chaque mois un examen sur la naturedes maladies chirurgicales & aigues, & ils feront en outre, dans l'examen public qui aura lieu à la fin de l'année, une leçon sur une maladie de chacune de ces deux classes, qui leur sera tombée au sort la veille.

A la 3°. année, ces aides feront portés aux appointemens de quinze francs. Ils feront chargés, outre leurs sonctions ordinaires, de traiter quelques maladies chroniques, toujours sous l'inspection du Médecin ; ils feront de plus souvent employés par le Chirurgien major pour les opérations dont il leur confiera, à tour de rôle, l'exécution, toutefois selon la confiance qu'il aura en leur adresse & en leurs talens.

Leur inftruction confiftera principalement dans les cours des maladies chirurgicales & des autres aigues & chroniques fur lesquelles ils feront examinés chaque mois.

A la fin de l'année ils fubiront trois examens publics, le premier d'une heure fur l'anatomie, les bandages, les opérations; le fecond de même durée fur la matière médicale, tant fimple que composée, & fur la botanique; le 3^e. qui fera de trois heures, concernera les trois classes de maladies aigues, chroniques & chirurgicales. A la fin de chacun de ces trois examens, ils fe-

[156]

ront une courte leçon & démonstration d'articles relatifs qui leur seront tombés dans l'instant au sort.

S'ils ont fatisfait convenablement, ils feront réputés inftruits, il leur en fera délivré un certificat figné des principaux Officiers de fanté & anciens inftruits, des principaux Officiers d'adminiftration & autres perfonnes, Magistrats & notables, qui auront affifté aux examens publics, & s'ils restent au fervice de l'hôpital, ils ne feront plus tenus aux examens; ils feront chargés de surveiller tout le fervice. Ils suppléeront aux principaux Officiers de fanté, en cas de maladie ou d'absence. Ils les remplaceront au befoin pour les instructions des aspirans & des éléves, & il ne se fera aucune opération de conséquence, qu'ils n'y soient appellés en confujtation.

Ces mêmes inftruits feront propolés pour les villes & les campagnes voifines pour les maladies épidémiques, pendant la durée desquelles ils tiendront des journaux femblables à ceux tenus dans l'hôpital (1).

(1) L'Édit de février 1692, art. 6. établit que le fervice de 4 ans dans les hôpitaux des armées ou dans ceux des grandes villes donne le droit d'être reçu à la maîtrife.

L'Édit de 1707 prescrit 10 ans d'un pareil service pour obtenir des charges à la Cour. En maintenant ces Édits on assure des sujets utiles aux hôpitaux & à l'État.

[157]

Les inftruits feront autorilés à s'affembler deux fois la femaine dans la falle des leçons pour s'y éclairer & fe communiquer quelques faits de pratique importans qu'ils auraient obfervés ou lus, & pour donner leurs avis & leurs foins aux pauvres malades qui ne pourraient ou ne voudraient pas être admis dans l'hôpital. Les aides appointés auraient la permission d'affister à ces assemblées.

Les examens publics se tiendront dans une des principales falles de l'hôpital, en présence des Administrateurs & des Officiers de fanté. Les Officiers de justice & de ville y seront invités, ainsi que les Médecins & autres notables dudit lieu; les gens de l'art pourront proposer quelques questions, mais les Officiers de fanté de l'hôpital & les anciens instruits auront seuls la voix délibérative.

Je crois ces examens préférables aux concours qui donnent quelquefois lieu à la prétention, à l'orgueil, à des animolités. Il fuffit qu'on atteigne le but que l'on fe propole, celui de former des fujets fuffilamment inftruits ; d'avoir fous peu d'années des éléves, des aides, des Médecins, des Professeurs qui ne feront point d'hypotèles pour expliquer ingénieusement pourquoi la fiévre prend à telle heure fixe; qui ne fauront point foutenir en thèle le pour & le contre; qui ne chercheront point à briller par des théories spécieuses, appuyées sur des raisonnemens vagues, fur des observations fausses ou arrangées : mais

[158]

on aura des hommes instruits, vrais & modestes, qui connaîtront les maladies (1), qui les fauront guérir autant qu'il est possible, & qui, vrais imitateurs d'Hyppocrate, mériteront, comme lui, la reconnaissance des siécles à venir.

» (1) Si la médecine, dit Priscianus un des Médecins les plus célebres de la secte méthodique, » était entre » les mains de gens sans étude & qui n'entendissent rien » dans la philosophie, on aurait des maladies beaucoup » plus légères, & onuserait de remedes beaucoup plus aisés » que ceux dont on se ser ordinairement; mais, pour-» fuit-il, la manière la plus naturelle de traiter la mé-» dec ne a été négligée, & cet art est entièrement à » la disposition de certaines gens qui sont consister toute » leurgloire à écrire avec politesse & à disputer contre » ceux qui ne sont pas de leur sentiment ». Hist. de la médecine, liv. 4.

> Necessitas medicinam invenit . experientia perfecit. BAGLIVI.

FIN.

ERRATA.	
PAGE 1, ligne 3, onéreux lisez dispendieux	
2, lig. 2 de la note, devait lisez devrait	
5, lig. 13, uns les autres lisez uns &	
les autres	
9, lig. 3, après de charité, ajoutez ou on les placerait à un prix convenu dans une	
Communauté du lieu.	
16, lig. 11, 1786 lifez 1785	
21, lig. 2 de la note, 28 lisez 38	
id. lig. 13 de la note, a été trois fois lisez a	
été près de trois fois	
24, lig. 8, Magistrats, lifez Ministres,	
28, lig. 26, saumier lisez sommier	
34, lig. 24, dinaire lister ordinaire	
35, lig. 17 de la note, 1785, lisez 1780.	
50, lig. 1, pice, lisez l'hospice de Saint	
Sulpice.	
65, à la fin de la note ajoutez ainsi qu'il est	
d'usage à l'Hôtel-Dieu de Paris.	
83, lig. 2 de la note, précédent lisez pré-	
céderent	
85, lig. 21, purgatives (2). supprimez le	
point & l'alinéa.	
98, lig. 10, sont lisez seront	
107, lig. 4, le Ministre lisez les Ministres	
124, lig. 8, peuvent lisez prouvent	
142, lig. 9, secours lise? concours	
156, lig. 12, aux principaux lis. les princi-	
id. lig. 19, pour les lisez en cas de	
and and, bour res tibel en eas ne	

